

ENCYCLOPÉDIE DE L'ORDRE NOUVEAU  
HISTOIRE DU S.O.L., DE LA MILICE FRANÇAISE & DES  
MOUVEMENTS DE LA COLLABORATION  
VOLUME 1

Grégory Bouysse



En guise d'introduction, nous allons expliquer pourquoi ce livre, ou plutôt pourquoi cette série de livres. L'histoire des mouvements de la Collaboration (du fascisme français en général) et des Français sous l'uniforme allemand a fait l'objet de nombreux ouvrages et thèses, de qualité variable.

Certains auteurs ont présenté le sujet au plan national et général (« Histoire de la Milice » de Jacques Delperrié De Bayac ; « Histoire de la Collaboration » de Dominique Venner ; la trilogie de Pierre-Philippe Lambert consacrée aux institutions et mouvements vichystes ou collaborationnistes, etc pour ne citer que les meilleurs et les livres les plus marquants). D'autres ont choisi l'approche régionale ou départementale. Ainsi, un certain nombre de départements - trop rares malheureusement - ont eu droit à leur petite histoire locale de la Milice et de la Collaboration (l'Ariège avec André Laurens, la Haute-Savoie avec Michel Germain, le Vaucluse avec Christelle Fageot, le Jura avec Jean-Claude Bonnot, etc). Je n'en citerais pas plus ici, et je laisse au lecteur le soin de se reporter à l'importante bibliographie de fin d'ouvrage.

Mais malgré la qualité et l'aspect fondateur de ces divers travaux, je trouvais personnellement qu'il manquait toujours quelque chose d'essentiel à mes yeux. Une sorte « d'index » des noms (hormis bien sûr les Laval et Cie) et de la documentation. De plus, nombre d'ouvrages ou de monographies donnent des pseudonymes (ou des initiales), et se concentrent sur l'aspect sociologique des « collabos » et des volontaires français (profession, âge, urbain/rural, sexe, etc), oubliant l'aspect purement humain (biographique) et documentaire. Car ces mouvements ont laissé une importante quantité de journaux, documents, discours, que l'on ne peut laisser de côté pour une étude qui se veut exhaustive.

Pourquoi avoir nommé cette série encyclopédique « Encyclopédie de l'Ordre Nouveau » ? Tout simplement car c'est le titre qui résume le mieux le contenu de cet ouvrage, avec à la fois l'histoire générale de divers mouvements et les parcours individuels des cadres et membres notables de ces mouvements.

Concernant les sources utilisées par l'auteur : elles sont diverses et très nombreuses.

- ✓ En premier lieu, les fonds préfectoraux (séries W) conservés aux archives départementales. Ces documents ont été versés aux archives dans les années 70, et sont déclassés (donc librement accessibles) depuis les années 2000. J'ai eu la chance de pouvoir parcourir la plupart des préfetures de France afin de consulter ces documents de première main<sup>1</sup>.
- ✓ En second lieu, les fonds des juridictions spéciales, les fameuses Cours de justice et Chambres civiques. Ces documents sont librement accessibles sans dérogation depuis décembre 2015, par décret exceptionnel. Ces juridictions ont fonctionné de 1944 à 1951 (le gros des affaires étant jugées de 1945 à 1947). Les Cours de justice traitaient des affaires les plus graves et prononçaient des peines de prison (voire la mort), tandis que les Chambres civiques prononçaient des peines d'indignité nationale et des amendes. Les Cours de justice de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ont fonctionné d'octobre 1944 à juin 1945, date où elles furent dissoutes. Tous les cas de ces trois départements seront ensuite jugés par la Cour de justice de Haute-Garonne.
- ✓ Une importante bibliographie (voir en fin d'ouvrage) qui réunit des dizaines d'ouvrages différents et variés.
- ✓ Une riche correspondance avec bon nombres de chercheurs amateurs et d'auteurs publiés, travaillant sur le plan local ou sur un plan général/national. Ils m'ont notamment bien aidé à mes « débuts » (2011-2013) quand je réunissais les informations de base préliminaires sur le sujet au niveau départemental.
- ✓ Une correspondance avec un certain nombre de descendants, qui ont tenu, pour des raisons évidentes, à garder l'anonymat.

---

1 A noter qu'à l'heure où j'écris ces lignes, en mai 2016, l'auteur n'a classé (et exploité) qu'environ 40% des fichiers récoltés à travers ces pérégrinations. Et cela concerne surtout l'ancienne Zone Sud. Selon les départements, la quantité (et la qualité) de documents disponibles était assez variable. Paradoxalement, j'ai été assez déçu par la faible (relative) quantité détenue dans les « capitales » régionales (notamment les capitales de l'ex-zone sud, comme Lyon, Marseille ou Clermont-Ferrand) et plutôt surpris de voir que d'autres départements plus ruraux (et donc avec une vie politique et collaborationniste plus faible) avaient autant voire plus de documentation.

L'auteur a conscience que le sujet de cet ouvrage, et son aspect novateur, feront grincer quelques dents. Mais cela a toujours été ainsi, et ce depuis les débuts de l'historiographie sur cette période. Déjà, en 1965, lors de la parution des « Hérétiques » de Saint-Loup (roman historique, qui relatait l'aventure des Waffen-SS français), ce dernier tenait à mettre les choses au point dans l'introduction de son roman, que nous reproduisons ici en partie pour clôturer cette introduction, car elle remet à leur place les personnes qui pourraient être promptes à juger des faits qui se sont déroulés des décennies avant leur naissance...

*« Les hommes que nous présentons dans « Les Hérétiques » étaient les avocats d'une cause idéologique. Il eût été difficile -et peu loyal !- de montrer les trois cents survivants de la Division SS « Charlemagne » partant mourir à Berlin en criant : « Vive Churchill ! ». S'ils criaient « Vive Hitler ! » nous n'y pouvons rien ! Qu'il y ait eu dix mille français français pour crier « Heil Hitler » en même temps que « Vive l'Europe ! » et souvent « Vive la France ! » apparaît, avec vingt ans de recul, aussi phénoménal que la présence d'un dinosaure sur les Champs-Élysées ! Mais ils ont existé et cela suffit pour justifier l'historien.*

*Comme historien, nous revendiquons la totale liberté de présentation des événements et des hommes auxquels nous avons consacré plusieurs années d'études difficiles. Nous dénions à quiconque le droit de nous inviter à les juger.*

*Comme citoyen de ce pays, éloigné des luttes politiques, comme professionnel soumis aux lois régissant la liberté d'expression, nous désapprouvons tout ce qui doit être désapprouvé, condamnons tout ce qui doit être condamné, y compris le renouvellement des faits délictueux !*

*Nous pensons que le lecteur a tout à gagner dans cet effacement de la personnalité de l'auteur devant le fait historique. Nous le laissons face à face avec l'oeuvre nue. A lui de juger selon son orientation politique, sa conception du patriotisme, ses convictions laïques ou chrétiennes.*

*En présence des Waffen-SS français, il n'existe d'autre arbitre que soi-même, le débat qu'ils ont ouvert se situant au niveau des guerres de religion. Dans le domaine des guerres de religion, l'homme ne connaît plus que sa conscience et sa fureur.*

*Quand aux héros de ce livre, ils ont fait savoir, une fois pour toutes, par un de leurs chants, dans quelle estime ils tenaient l'opinion de leurs contemporains, et nous n'avons aucune précaution particulière à prendre avec eux...*

*« Le monde entier peut bien, comme il lui plaira,  
Nous acclamer ou nous maudire !  
C'est sans importance ! Car là où nous sommes  
Toujours en avant  
Ce sont les coins où rit le Diable !  
Ah ! Ah ! Ah ! »*

*SAINT-LOUP »*

## AVERTISSEMENT

Les personnes présentées dans cet ouvrage ont souvent fait l'objet de condamnations à des peines de prison ou d'indignité nationale. Les lois du 5 janvier 1951 et du 6 août 1953 ont largement amnistiées les peines prononcées alors, sauf certains cas bien précis<sup>2</sup>.

### 2 Extraits choisis :

« La République française rend témoignage à la Résistance, dont le combat [...] a sauvé la nation. C'est dans la fidélité à l'esprit de la résistance qu'elle entend que soit aujourd'hui dispensée la clémence. L'amnistie n'est pas une réhabilitation, ni une revanche, pas plus qu'elle n'est une critique contre ceux qui, au nom de la nation eurent la lourde tâche de juger et de punir. »

« L'article 6 de la loi amnistie les mineurs de dix-huit ans au moment des faits quels que soient les crimes, et les peines. Avec application des restrictions déjà citées, les mineurs de vingt-et-un ans au moment des faits sont eux aussi amnistiés quelle que soit la durée de leur peine. »

« La loi d'amnistie du 6 août 1953 annule la plupart des condamnations, seuls les cas les plus graves, en particulier les peines à perpétuité non commuées sont toujours applicables. »

## **Remerciements**

L'auteur remercie tout d'abord les fonctionnaires des archives, qui sont en général toujours prêts à aider et orienter le chercheur. Je remercie Vincent Domergue et Julien V., pour leur soutien indéfectible. Je remercie Spad pour la confection de la couverture<sup>3</sup>. Je remercie également les membres du forum Historika et Axis History Forum, forums d'une richesse documentaire incroyable.

Je remercie également tous les auteurs avec qui j'ai pu correspondre, en espérant n'en avoir oublié aucun, dans la liste ci-dessous, pour leurs conseils avisés et leur aide. Je remercie également les descendants de volontaires ou les chercheurs amateurs qui ont préféré rester anonymes, pour la mise à disposition de leur précieuse documentation iconographique issus de leurs fonds privés et familiaux.

### **Correspondants généraux**

Stéphane Cazenave (Heimdal)  
François Le Goarant De Tomelin  
Pierre-Philippe Lambert  
Éric Lefèvre  
John C. Moore  
Olivier Pigoreau  
Jean-Pierre Pirard & Théo Verlaine (historiens spécialistes sur la Wallonie de 1940 à 1945)

### **Correspondants locaux**

Christophe Belser (Loire-Inférieure)  
Jean-Claude Bonnot (Jura, Doubs, Côte d'Or)  
Fabrice Bourrée (AERI, Île-de-France)  
Richard Bouligaud (Loire)  
Jean-Henri Calmon (Vienne)  
Serge Caussanel (Tarn-et-Garonne)  
Hélène Chaubin (AERI, Corse)  
Michel Chaumet (Deux-Sèvres)  
Pierre Clément (Rhône)  
Jean-Michel Cosson (Aveyron)  
Francis Cordet & Guy Hontarrède (Charente)  
Jérôme Croyet (Ain)  
José Cubero (Hautes-Pyrénées)  
Elian Da Silva (Gers)  
Christelle Fageot (Vaucluse)  
Jean Fighiera (Basses-Alpes / Alpes de Haute-Provence)  
Michel Germain (Haute-Savoie)  
Jean-Jacques Gillot (Dordogne)  
Michel Goubet (Haute-Garonne)  
Jean-Claude Grandhay (Haute-Saône)  
Joël Groland (Yonne)  
Jean-Marie Guillon (Var)  
Jean-Pierre Husson (Marne)  
Jean-Pierre Koscialnial (Lot-et-Garonne)  
Jean-Pierre Laroche & Jean-Jacques Gillot (Dordogne)  
Xavier Laroudie (Haute-Vienne)  
André Laurens (Ariège)  
Daniel Leach (Bretagne)  
Erik Le Normand (Savoie)  
Robert Mencherini (Bouches-du-Rhône)  
Jean-Louis Panicacci (Alpes-Maritimes)  
Julien Papp (Eure)

---

3 Dont voici le site personnel : <http://spadinfographie.wix.com/spad-infographie>

Guy Penaud (Dordogne)  
Jacques Pirondeau (Indre-et-Loire)  
Jean Quellien (Calvados)  
Bruno Renoult (Seine-et-Oise)  
Stéphane Robine & Gérard Bourdin (Orne)  
Thierry Roblin (Yonne)  
Michel Roux (Haute-Loire)  
François Sauteron (Lot)  
Georges Sentis (Pyrénées-Orientales)  
Robert Serre (Drôme)  
Yves Tricaud (Charente-Maritime)  
Marie-Anne Vacelet (Territoire de Belfort)

**Ouvrages du même auteur :**

*Waffen-SS Français volume 1 : officiers*, avril 2011, Lulu.com

*Waffen-SS Français volume 2*, septembre 2011, Lulu.com

*Légion des Volontaires Français, Bezen Perrot & Brigade Nord-Africaine*, avril 2012, Lulu.com

*Waffen-SS Wallons volume 1 : officiers*, mai 2013, Lulu.com

*PPF, RNP, Francisme et LVF dans la région de Montpellier 1940-1944*, février 2015, Lulu.com

-L'auteur reste disponible et prêt à aider d'éventuels chercheurs, amateurs et descendants de volontaires à l'adresse e-mail suivant : [encyclo-collaboration@hotmail.com](mailto:encyclo-collaboration@hotmail.com)

-Les dates de parutions des futurs volumes peuvent être suivies sur le site suivant :  
<https://dictionnairedelordrenouveaueudetdelacollaborationenfrance.wordpress.com/>

## Brève présentation des principales formations étudiées dans cette encyclopédie

Ce premier volume recense principalement des hommes (et quelques femmes) ayant exercé leur activité politique (ou ayant résidé, dans le cas des Français de la LVF ou de la Waffen-SS) dans les départements de la Haute-Garonne (échelon régional et départemental) et du Tarn. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne seront couverts également à partir du volume 2 ou 3.

Quand aux organigrammes complets (bureaux régionaux et départementaux, organigrammes complets, organisation de la Franc-Garde, etc), les adresses et photos de permanences etc, ils ne seront présentés que dans le dernier volume consacré à ces quatre départements, afin de fournir le plus de détails possibles. Sont présentés dans cet ouvrage les fiches biographiques de 88 individus.

- La Légion Française des Combattants (LFC) (août 1940 à août 1944)  
Créée en août 1940, après l'échec de projet de parti unique à Vichy. Elle devait regrouper la plupart des membres des anciennes associations d'anciens combattants de 1914-18 (et de 1939-40), ainsi que plus tard les non-combattants volontaires. Elle compta jusqu'à 900 000 membres en métropole, 500 000 membres en outre-mer et 350 000 volontaires de la Révolution Nationale.  
Véritable symbole et chérie du Maréchal et de l'Etat Français, elle connaît des vagues de popularité massive avant de sombrer petit à petit dans l'apathie et l'attentisme, voire la résistance larvée ou ouverte. Bien que fervente maréchaliste, elle ne fut pas collaborationniste, et n'entre donc pas dans le cadre de cet ouvrage.  
Toutefois, nous avons décidé de faire des exceptions, comme les principaux cadres départementaux. La LFC ne fut jamais autorisée par les allemands en zone nord. Avoir été adhérent de la LFC ne suffit pas à être envoyé devant la Chambre civique à la Libération.  
- Type de profils traités : uniquement les : Chef régional ; Chef régional-adjoint ; Chef départemental ; Chef départemental-adjoint ; Secrétaire régional ; Secrétaire départemental
  
- Le Service d'Ordre Légionnaire (janvier 1942 à janvier 1943) & la Milice Française (février 1943 à mai 1945)  
Formé officiellement en janvier 1942, à partir de la LFC (il existe officieusement comme « Service d'Ordre » dans plusieurs départements du sud-est depuis l'été 1941), le SOL ne constitue qu'une branche, la plus active et la plus dure. Tout comme son organisation mère, il n'est pas autorisé en zone nord. Il était dirigé par Joseph Darnand, héros de 14-18 et 39-40, et militant actif dans l'entre-deux-guerres. Outre la zone sud, le SOL fut présent dans les trois départements algériens, au Maroc et en Tunisie. Il est dissous le 30 janvier 1943, à la création officielle de la Milice Française, tous ses membres sont plus ou moins versés d'office dans cette nouvelle organisation.  
La Milice s'installe progressivement en zone nord entre février et juin 1944, faisant largement appel aux militants des partis collaborationnistes (RNP, Francisme et LVF principalement, et dans une moindre mesure le PPF), qui fournissent l'ossature nécessaire.  
Les miliciens les plus actifs et potentiellement mobilisables en cas de troubles sont appelés les Francs-Gardes bénévoles, dont la structure d'organisation départementale est calquée en général sur l'arrondissement et le canton. Des unités plus ou moins grandes de Franc-Garde permanente (membres encasernés et soldés) sont constituées dans chaque département fin 1943. Les effectifs de ces unités armées gonflent en juin 1944, avec la mobilisation des Franc-Gardes bénévoles et de simples miliciens (tous ne répondront pas à l'appel, loin de là). SOL et Milice compris, le mouvement a recruté entre 20 000 et 25 000 membres pour la seule zone sud (dont beaucoup de membres peu actifs), et entre 4000 et 5000 membres pour la zone nord (dont presque la moitié pour la région Île-de-France).  
Avoir été membre du SOL est passible de la Chambre civique, avoir été milicien est passible de la Cour de justice, sauf si membre peu actif<sup>4</sup>.  
- Type de profil traité : tout type de cadres des échelons régionaux et départementaux ; les grades du SOL et de la Franc-Garde bénévole à partir du rang de chef de trentaine-adjoint et au dessus ; les membres de la Franc-Garde permanente à partir de chef de dizaine et au delà ; les miliciens les plus

---

4 La même chose est valable pour les militants des partis divers. Même si le gros des militants de base passaient plutôt par la Chambre civique.

actifs (notamment le 2<sup>ème</sup> Service) ou « célèbres ».

➤ Le Parti Populaire Français (1936 à 1945)

Formé en juin 1936 par Jacques Doriot, ancien dirigeant communiste. Ce parti se voudra un regroupement des déçus du communisme et de militants nationalistes issus des ligues. En perte de vitesse après 1938, il renaît difficilement à partir de l'été 1940. Engagé à fond dans la Collaboration à partir de juillet 1941 et la création de la LVF, qu'il patronne largement.

De tous les partis politiques nationalistes ou fascistes de l'Occupation, le PPF est le seul à avoir été présent dans tous les départements de France métropolitaine. Même la Milice Française fut quasi-absente dans deux départements (l'Orne et la Haute-Saône), et groupusculaire dans de nombreux départements de zone nord. Le PPF était aussi très bien implanté en Afrique du nord, contrairement au RNP et au Francisme, absents dans ces contrées.

Chaque grande région de France était sous tutelle d'un inspecteur régional du PPF, qui parcourait sans arrêt sa zone d'affectation. La fédération départementale est administrée par un bureau fédéral, constitué en général comme ci-dessous (même si des postes sont souvent vacants). Des adjoints sont parfois nommés pour suppléer le titulaire. Les sections locales, dans les départements, sont dirigées par des secrétaires de section, assistés d'un bureau de section, copie du bureau fédéral.

Contrairement aux autres partis de la Collaboration, le responsable départemental du PPF est toujours désigné sous la même fonction : secrétaire fédéral.

En avril 1944 sont créés les Groupes d'Action pour la Justice Sociale. Petits groupes de militants armés et militarisés, devant lutter activement contre les résistants, et traquer les réfractaires au STO. Ils commettront de nombreux excès, et seront souvent confondus avec les miliciens par la population. Un Groupe d'Action comptait en général une ou deux dizaines de membres, parfois plus. Au total, sur l'ensemble du territoire national, entre 20 000 et 30 000 personnes ont adhéré au PPF, dont près de 2000 hommes (et femmes) dans les GAJS.

Les membres sont justiciables de la Chambre civique ou de la Cour de justice, selon les actions reprochées.

Composition théorique d'un bureau fédéral :

- Secrétaire fédéral
- Secrétaire fédéral-adjoint
- Secrétaire fédéral administratif
- Trésorier fédéral
- Secrétaire fédéral corporatif
- Secrétaire fédéral paysan
- Secrétaire fédéral des Jeunesses Populaires Françaises
- Délégué fédéral à la presse et à la propagande
- Délégué fédéral aux questions culturelles
- Délégué fédéral aux prisonniers de guerre
- Délégué fédéral à l'information
- Délégué(e) au Service social
- Responsable fédéral des Cercles Populaires Français
- Responsable fédéral du Service d'Ordre / Commissaire départemental aux Gardes Françaises
- Responsable fédéral des Amis du Cri du Peuple (zone nord) ou des Amis de l'Emancipation Nationale (zone sud)
- Chef du Groupe d'Action pour la Justice Sociale

➤ Le Rassemblement National Populaire (février 1941 à août 1944)

Créé en février 1941 par Marcel Déat, homme politique de gauche de premier plan dans les années 1920 et 1930. Ce parti regroupait bon nombre de personnalités et de membres issus de la gauche pacifiste et du néo-socialisme. Son idéologie étant une synthèse entre le socialisme originel et le fascisme.

Le RNP n'est à l'origine présent qu'en zone nord. Il ne s'implante en zone sud qu'au début de l'année 1943, après l'arrivée des allemands en zone sud. Arrivé tardivement, il ne va donc avoir le temps de

s'installer que dans les capitales régionales (Marseille, Lyon, Toulouse, etc), et sera en général totalement inexistant dans les départements ruraux. Cet échec en zone sud sera dû à l'hostilité de Vichy envers le RNP (il est interdit en zone sud par le gouvernement, jusque fin 1942), à la concurrence des autres partis et de la Milice, et à un terrain peu propice : indifférence de la masse, zones rurales profondes, absence de militants.

Le RNP voit ses effectifs chuter drastiquement entre la mi-1943 et le printemps 1944. Les tièdes se retirent, pendant que les décidés se durcissent, et rejoignent souvent la Milice Française, notamment en zone nord, où bon nombre de miliciens seront issus du RNP.

Au début de la période (1941-1942), le responsable départemental du RNP est habituellement désigné sous la fonction de « délégué départemental », voire plus rarement « secrétaire départemental ». Pour la fin de la période (1943-1944), les responsables départementaux se désignent le plus souvent sous le titre de « chef départemental ». C'est donc ce dernier que nous utilisons par commodité.

Le RNP aurait recruté au moins 15 000 membres durant la période, dont 2000 à 3000 JNP<sup>5</sup>.

Les membres sont justiciables de la Chambre civique ou de la Cour de justice, selon les actions reprochées.

➤ Le Francisme (août 1933 à août 1944)

Formé en 1933 par Marcel Bucard, héros de la guerre 14-18 et militant fasciste de premier plan. Le Francisme sera le seul et unique mouvement français à se déclarer fasciste (au sens orthodoxe du terme) durant toutes les années 1930 ! Interdit en 1936 par le Front Populaire (avec les ligues d'extrême-droite), il décline, et ne renaît que début 1941.

Le Francisme, qui est le plus ancien des trois partis principaux, est implanté dans la plupart des départements de zone nord, et une majorité de ceux de zone sud. Il semble avoir été inexistant en Afrique du nord ou dans l'Empire.

Il s'agit du parti qui compte en général le moins de militants au niveau départemental, mais il se rattrape par son activisme. C'est notamment vrai dans les départements ruraux. En zone sud, le Francisme est souvent implanté de manière groupusculaire en dehors des grandes agglomérations et des capitales régionales. En 1941-1942, l'activité franciste est largement tolérée par les autorités vichystes, contrairement au RNP. Ce qui permet au Francisme de fonder des sections locales et de s'implanter. Le parti devait cette tolérance de l'Etat Français à deux faits :

- l'existence de sections et militants du Francisme dès l'avant-guerre, prêts à reprendre du service. A l'inverse, le RNP est créé début 1941, et part de rien du tout...

- l'allégeance « sentimentale » de Bucard au maréchal Pétain, qui le connaît depuis 1917. Ce dernier apprécie le parcours de son « protégé », contrairement à Marcel Déat, dont il se méfie à cause de ses critiques acerbes envers le régime.

Le responsable départemental du Francisme est en général désigné sous la fonction de « délégué départemental », même si le titre de « chef départemental » apparaît parfois, y compris dans la correspondance interne du parti. Les sections locales sont désignées sous le vocable de « Centre de Diffusion Franciste », abrégé C.D.F.

Au moins 6000 personnes ont adhéré au Francisme durant la période. Les membres sont justiciables de la Chambre civique ou de la Cour de justice, selon les actions reprochées.

➤ Le Mouvement Social Révolutionnaire (1940 à 1942)

Fondé fin 1940 par Eugène Deloncle, ancien chef de la « Cagoule » (beaucoup de membres du MSR seront issus de cette nébuleuse). Il sera surtout présent en zone nord. D'inspiration fasciste et nationaliste (jouant même parfois un double jeu subtil et dangereux), le MSR participa à la fondation de la LVF à l'été 1941, et se joint au RNP, malgré les différences idéologiques. Le MSR devient moribond à partir de la seconde moitié de 1942, et disparaît progressivement (il ne compte sans doute pas plus de quelques milliers de membres). Deloncle est assassiné par des agents français de la « Gestapo » en 1944.

---

5 Source : « Ces Franciliens qui ont choisi Hitler ».

- Les Amis de la LVF / LVF civile (1941 à 1944)

Après la création de la LVF militaire, à l'été 1941, le comité directeur décide d'organiser le mouvement civil de la LVF. Après des débuts chaotiques, l'organisation régionale et départementale se met en place début 1942, avec des délégués régionaux et des secrétaires départementaux, et parfois des délégués d'arrondissements. La LVF ouvre des bureaux dans la plupart des villes moyennes et grandes de France, mais peu de volontaires se présentent. Elle reçoit aussi des cotisations de soutiens de membres adhérents, qui sont souvent déjà adhérents d'un parti. Bien que n'étant pas un parti à proprement parler, la LVF en possède certaines caractéristiques, et organise réunions et conférences à un rythme soutenu. La LVF civile est à la fois un organisme patronné par l'Etat Français et par les mouvements collaborationnistes divers. Elle prend la dénomination de « Légion Tricolore » de juin à décembre 1942, puis redevient LVF. La LVF civile patronna largement l'installation de la Milice en zone nord en 1944, dont seront issus bon nombre de dirigeants locaux.
  
- Auxiliaires français du Sipo-SD (1942 à 1944)

De 1942 à 1944, le SD (souvent dénommé sous le vocable fourre-tout de « Gestapo ») recruta quantité d'agents français et d'informateurs. Ces hommes étaient avant tout motivés par l'appât du gain et des motivations opportunistes, même s'il ne faut pas négliger qu'il y avait aussi des « politiques » parmi eux. Dans bon nombre de villes les auxiliaires français étaient groupés en équipes, et opéraient en relative indépendance de leurs maîtres allemands. Bon nombre d'auteurs parlent (sans citer aucune source, même vaguement fiable) de 30 000 auxiliaires de la police allemande en France ! Ce chiffre me paraît largement exagéré, sauf si on compte bien sûr les informateurs occasionnels. Mais à titre d'exemple, on ne compte que quelques dizaines d'auxiliaires appointés du SD en Haute-Garonne... Les membres sont justiciables de la Cour de justice, et auront souvent les peines les plus sévères prononcées par les tribunaux.
  
- Les volontaires français en uniforme allemand (juillet 1941 à mai 1945)

Déjà largement présentés dans ma trilogie qui leur fut consacrée, je n'y reviens pas. Rappelons juste de mémoire les principales unités : LVF, Phalange africaine, Sturmbrigade Frankreich, 33<sup>ème</sup> division SS « Charlemagne », NSKK, Schützkommandos de l'Organisation Todt, etc. Au total, ce sont plus de 14 000 français qui serviront dans ces formations (dont une partie non négligeable fut aussi membre d'une organisation déjà citée ci-dessus). Les français en uniforme allemand sont justiciables des Cours de justice.

# SOMMAIRE

## **BIOGRAPHIES**

Aimé ARIÈS  
Charles ASSIE  
Gilbert AUQUE  
Louis AUSSENAC  
Auguste AZÉMAR  
René BACCHIALONI  
Marius BACHELET  
Bertrand De BAGLION  
Georges BARDOULAT  
Gaston BEC  
Georges BÉNAZECH  
Gabriel BÉZIAT  
Albert BLANC  
Pierre BONHOMME  
Pierre BORIES  
André BOUISSET  
Victor De BOURMONT  
Henri BRUNE  
Raymond CAMPMAS  
Joseph CAPOULADE  
André CARRERA  
Jacques CARTONNET  
André CAZAUX  
Albert CHABBERT  
Yves CHRISTIAN  
Charles CLAUSSE  
Jean COLLOMB  
Félicien COSTES  
Jean-Marie DEDIEU  
François Du LAC  
Raymond DUCROS  
Michel DUFETRELLE  
Georges DULHOSTE  
Jean FAURÉ  
Maurice FOUCAULT  
Albert FOURASTIE  
Roger FRANC  
Frank GALIBERT  
Jean GERLIÉ  
Alexis GRANGE  
Gino GRAZZIA  
Jules GRIMALD  
Georges GUITTARD  
Gérard HER  
André HONORAT  
Charles HORNUS  
André JAMME  
Charles JARLAN  
André LAGARDE  
Roger LANGER  
Joseph LAPORTE  
André De LARIVIÈRE

Raymond LAVAUD  
Henri LIBMANN  
Marie De MALAFOSSE  
Louis MAS  
Georges MIQUEL  
Jean NANIN  
Charles De NOBLET d'ANGLURE  
Pierre PAILLÉ  
Joseph PARAILLOUX  
Maurice PITON  
Georges PUJOL  
Jean RASCOL  
Ladislav RAUX  
Arcady REMNEFF  
Georges REY  
Jean ROLLET  
Gérard ROUQUETTE  
Jean ROUS  
Julien SAINT-JEAN  
Robert SAMER  
Gaston « Tony » SANGLIER  
Henri SERIEYS  
Henri SERRANT  
Jean SERRES  
Georges SIGUIER  
Jean SOLEILHAVOUP  
Jean-Louis TERRAL  
Ferdinand TONON  
Pierre TOURNIÉ  
Pierre TRILHE  
Bernard VERGEZ  
Jean VÉRONICE  
Achille VIADIEU  
André VIGUIER  
Henri VINCHE  
André VOUILLAUME

## **DOCUMENTATION & ANNEXES**

- Loi du 30 janvier 1943 relative à la Milice Française
- Règlement sur l'organisation des Services d'Ordre Légionnaires SOL (14 pages)
- Règlement général sur l'organisation de la Milice Française (18 pages)
- Les 21 points du S.O.L (les bases du programme politique milicien)
- Chant des Cohortes (le chant du S.O.L. et de la Milice)
- Combats numéro 2

## **BIBLIOGRAPHIE & SOURCES**

# Aimé ARIÈS

*SK-Mann*



Aimé Ariès est né le 5 avril 1924 à Cazaril-Tambourès (département de la Haute-Garonne). Ariès quitte l'école à l'âge de douze ans, pour devenir garçon de ferme. Il travaille pour un agriculteur de Croix Daurade de mai à octobre 1940. Le 21 janvier 1941, lors d'un banal contrôle d'identité à Montréjeau, il est trouvé en possession d'un revolver et de 2000 francs en liquide. Ne pouvant les justifier (il les aurait volé à sa tante), il est mis en état d'arrestation. Accusé de vol et d'incendie volontaire<sup>6</sup>, il est acquitté au bout de quatre mois de prison.

Il est ensuite placé à l'Accueil Toulousain, jusqu'à ses dix huit révolus, en avril 1942. Il s'engage ensuite dans le 24<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, à Agen. Il n'y reste qu'un seul mois, puis retourne habiter chez sa mère jusqu'en juin 1942, puis part travailler à Pau. Fin 1942, il se porte volontaire pour le travail en Allemagne. Après quelques mois comme ajusteur dans une usine d'aviation de Berlin, il est rapatrié en France, car trop malade des poumons. Il tente d'entrer dans un groupe de résistants de Montréjeau, mais n'est pas le bienvenu à cause de son jeune âge.

Ariès décide alors de s'engager dans la LVF, le 15 juin 1943<sup>7</sup>. Mais il est libéré le 9 juillet suivant, car reconnu inapte au service. Il s'engage immédiatement comme *Schützkommando* de l'Organisation Todt<sup>8</sup>. Travaille comme magasinier au chantier de Watten, durant sept mois. Tente de s'engager à nouveau dans la LVF, à la caserne de Versailles, le 25 mars 1944, et est placé en état d'arrestation<sup>9</sup>. Incarcéré cinquante-six jours à la prison de Calais. Libéré, il retourne à son chantier de l'OT, mais déserte deux jours après, et gagne Paris.

Arrêté dans une rafle à Paris, et ne pouvant justifier de sa situation, il est envoyé à la prison du Cherche-Midi durant deux mois, puis transféré à Fresnes, où il reste jusqu'à la Libération. Hospitalisé à l'hôpital Brousset à Paris, il retourne à Toulouse en octobre 1944, où il est arrêté.

Condamné à deux ans de prison et l'indignité nationale le 13 décembre 1944 par la Cour de justice de Haute-Garonne.

6 Il aurait incendié l'écurie de son patron, en décembre 1940.

7 Il avait hésité entre la LVF et la Milice...

8 Il est certain qu'il est passé par le camp de La Celle-Saint-Cloud, où il connut le SK-Obertruppführer Mariage.

9 Car il était recherché pour vol et incendie volontaire.

Selon une autre source, il fut arrêté sur décision des Allemands, pour avoir donné du charbon à des civils.

## Charles ASSIE

*Secrétaire fédéral-administratif, Secrétaire fédéral du PPF / Membre du SOL (Tarn)*

Charles Alexis Émilien Assie est né le 19 octobre 1909 à Carmaux (département du Tarn). Mobilisé du 26 août 1939 au 26 juillet 1940, à la compagnie télégraphique du 28<sup>ème</sup> régiment du Génie. Comptable aux Assurances sociales, adhère à la LFC, qu'il quitte pour entrer au SOL. Démissionne de ce mouvement en novembre 1942.

Membre du PPF depuis juillet 1941, dont il est secrétaire fédéral-administratif pour le Tarn. Il devient secrétaire fédéral en janvier 1943. Démissionne du parti en juillet 1943<sup>10</sup>. Il sera à nouveau sollicité (par l'inspecteur PPF Jarlan) en avril 1944, pour retirer sa démission, mais Assie refuse de revenir.

Arrêté à la Libération et interné au camp de Saint-Sulpice. Condamné à quinze ans de dégradation nationale le 10 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn.

---

<sup>10</sup> Il expliquera avoir démissionné car pensant que la Collaboration était devenue impossible. De plus, il avait plusieurs membres de sa famille qui faisaient partie de réseaux résistants.

# Gilbert AUQUÉ

*Inspecteur politique et social de l'Organisation Todt (Düsseldorf - Allemagne)  
Membre du SOL (Tarn)*

Gilbert Lucien Henri Français Auqué est né le 29 mars 1915 à Saint-Juery (département du Tarn). Travaille comme ajusteur aux usines de Saut-du-Tarn, de 1928 à 1942. Il avait effectué son service militaire au 15<sup>ème</sup> bataillon d'ouvriers, à Clermont-Ferrand. Rappelé en service en mars 1939, il est envoyé à Valence (16<sup>ème</sup> régiment d'artillerie) puis à Embrun (14<sup>ème</sup> bataillon d'ouvriers d'artillerie), où il reste jusqu'à l'Armistice. Démobilisé le 26 juillet 1940.

Adhère à la LFC en avril 1941, et devient vite vice-président de la section de Saint-Juery<sup>11</sup>. Adhère au SOL en mai 1942 (il sera automatiquement versé sur les listes de la Milice en 1943). Il se porte volontaire pour le travail en Allemagne le 10 novembre 1942, et est envoyé à Berlin, comme manœuvre dans une usine de fabrication de postes TSF. Il y reste jusqu'au 1er novembre 1944, date où il est choisi par ses camarades pour devenir « homme de confiance » auprès de la direction du commissariat général à l'Action sociale<sup>12</sup>.

Nommé inspecteur politique et social de l'Organisation Todt pour la région de Dusseldorf. Son travail consistant à visiter les malades et blessés de la région. Il était vêtu d'un uniforme (kaki, avec écusson tricolore surmonté du coq gaulois). A l'arrivée des américains, le 17 avril 1945, il se met à leur service afin d'organiser le rapatriement des travailleurs.

Rentré en France par train le 2 mai 1945<sup>13</sup>, il est arrêté à la gare de Jeumont. Interrogé, puis interné à la caserne Van Damme de Lille le 10 mai. On lui demande d'établir des rapports sur l'activité de certains français en Allemagne. Libéré, il rentre à Saint-Juery le 6 juin. Il quitte son village pour Toulouse le 16 juin, afin d'y trouver du travail. Il est arrêté par la police peu après, alors qu'il se trouvait à son hôtel (place Riquet).

Interné au camp de Noé le 7 juillet 1945, il en est libéré par arrêté préfectoral le 8 novembre de la même année. Il est ensuite secrétaire de l'assistante sociale de la Croix Rouge du camp de Noé.

---

11 Il adhéra aux Jeunesses Socialistes en 1935, dont il fut le secrétaire à Saint-Juery.

12 Organisme dépendant du Gouvernement français en exil de Sigmarigen. Dirigé par Bruneton.

13 Condamné par contumace à l'indignité nationale à vie par la Chambre civique du Tarn, le 23 avril 1945.

# Louis AUSSENAC

*Chef régional de la Milice Française (Poitiers)  
Membre du SOL, Membre de la Milice Française (Tarn)*

Louis Jean Marie Ernest Aussenac est né le 14 juillet 1900 à Rieux-Minervois (département de l'Aude). Capitaine (puis commandant) de corvette. Rapatrié de Dakar en 1941, il s'installe à Montfa, dans le Tarn, où il fut un membre peu influent de la Milice<sup>14</sup>.

Quitte le Tarn pour devenir chef régional de la Milice Française de Poitiers, entrant en fonction le 16 mars 1944<sup>15</sup>. Il commande la colonne milicienne qui part de Poitiers direction l'est de la France, en août 1944. Il rejoint l'ORIF<sup>16</sup>, et quitte donc sans doute la Milice.

Jugé par contumace le 28 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn, et condamné à l'indignité nationale à vie. Jugé le 10 octobre 1946, par la Cour de justice de Poitiers, et condamné à vingt ans de travaux forcés, l'indignité nationale à vie et à la confiscation de ses biens<sup>17</sup>.

---

14 Tout comme sa femme Georgette (née Mégret).

15 Sa zone comprend les départements de la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée. Le siège de la Milice de Poitiers se trouve au 13 place d'Armes.

16 Organisation Révolutionnaire Intérieure Française. Un groupuscule de collaborateurs formé en Allemagne, et qui ne reconnaissait que Léon Degrelle comme leader !

17 Commué à dix ans le 26 juin 1948, par décret du président de la République. Puis commué à un an le 12 juillet 1949. Le 15 avril 1957, remise de la dégradation nationale.

## Auguste AZÉMAR

*Président départemental du Groupe Collaboration (Tarn)*

Auguste Azémar est né le 19 septembre 1891. Médecin salarié par la Société des Mines. Vice-président communal de la LFC de Carmaux dès sa création.

Président départemental du Groupe Collaboration du Tarn à partir de février 1942<sup>18</sup>. Il aura une active propagande en faveur de ce mouvement, recrutant principalement dans le secteur de Mazamet et Graulhet, où il réside. Il démissionne le 10 janvier 1943, jugeant que la Collaboration est trop à sens unique<sup>19</sup>. Toutefois, il semble que cette démission n'ait été qu'une couverture<sup>20</sup>. Il était aussi sympathisant du PPF.

Jugé le 4 mai 1945 par la Cour de justice du Tarn, et condamné à huit mois de prison, 20 000 francs d'amende et l'indignité nationale à vie.

## René BACCHIALONI

*SK-Mann*

René Joseph Bacchialoni est né le 6 avril 1925 à Nice (département des Alpes-Maritimes). Boulanger de métier, habitant à Touille (Haute-Garonne) depuis mars 1944, il se porte volontaire pour la Waffen-SS à Toulouse le 29 mars 1944<sup>21</sup>. Envoyé à Paris, il fut déclaré inapte<sup>22</sup>, et à défaut signe un engagement dans l'OT.

Envoyé à Bordeaux, à l'école Jean Jaurès (où il retrouve d'autres Français), comme membre des *Schutzkommandos*. Son travail étant essentiellement de garder les docks<sup>23</sup>. Le 2 août 1944, menacé de prison par ses supérieurs allemands (car il avait projeté de s'évader), il prend la fuite.

Arrêté le 29 août 1944 par la gendarmerie de Saint-Gaudens. Jugé le 3 octobre 1944 par la Cour de justice de Haute-Garonne, et condamné à huit ans de réclusion, dix ans d'indignité nationale et d'interdiction de séjour. Transféré de la prison de Toulouse à la Centrale d'Eysses le 4 janvier 1945.

---

18 Il avait adhéré à titre individuel à ce mouvement fin décembre 1941, en émettant les réserves suivantes (écrites en tête de son bulletin d'adhésion) :

- égalité absolue des droits
- pas de tentative de nazification
- comportement normal des Allemands à l'égard des Français.

19 Dans sa lettre de confirmation de démission au commissaire de police de Carmaux, il écrit : « Je reprochais le mépris de la personnalité humaine en général et de la personnalité française en particulier ».

20 Le 27 mai 1943, Azémar écrit à Roux (secrétaire départemental de la LVF) pour lui dire :

« Il faut donc, au moins en apparence, que je reste neutre, dans tout ce que ce mot contient de lâcheté et de jemen-fichisme. Tu sais que ce n'est pas mon cas et que j'ai pris parti selon la formule du Maréchal », il ajoute aussi la « nécessité de rester dans l'ombre, au moins pour le moment. »

On peut conclure que l'attitude du docteur Azémar est plus qu'ambigüe. Car à la même période il signait des certificats de complaisance à des salariés pour les empêcher de partir au STO. Il a aussi mis à disposition du maquis sa propriété de campagne (servant de refuge aux familles de maquisards), et a fourni vivres et matériel aux maquisards.

21 Un de ses camarades PPF de Nice (qu'il avait quitté avec sa mère, car les vieux quartiers de la ville durent être évacués à ce moment là) lui avait vanté les mérites de cette formation.

22 A son interrogatoire, Bacchialoni déclara qu'il ne fut pas accepté simplement car il venait de Nice (raison raciale donc ?)...

23 Bacchialoni disait toucher 2700 francs par mois. Il était vêtu d'un uniforme bleu et d'un képi à croix gammée. Il disait avoir pour supérieur français un certain sous-officier Donat.

# Marius BACHELET

*Selbstschutz-Gegreiter  
Membre du Francisme (Seine)*



Marius Camille Bachelet est né le 29 mars 1915 à Château-Thierry (département de l'Aisne). Engagé volontaire au RAMC de Reims en 1934, réformé quelques mois après pour épilepsie. Appelé pour le service militaire en 1935, il est réformé pour la même raison. Capturé le 16 mai 1940, et envoyé en Stalag, il sera rapatrié sanitaire pour maladie nerveuse en décembre 1940. Passe par le centre de démobilisation d'Avignon, qu'il quitte en mars 1941, et s'installe à Paris. Il reprend son ancien travail d'employé d'assurances, à la compagnie « Soleil » (44 rue Châteaudun).

Membre du Francisme (section parisienne)<sup>24</sup> depuis mai 1943. En juillet 1943 il travaille dans une usine de pièces détachées automobiles. Il s'engage dans la *Selbstschutzpolizei* le 19 janvier 1944. Il suit son instruction au camp de Taverny. Le 28 avril, à l'issue du stage, il est envoyé à Toulouse (en compagnie de onze autres hommes et deux sous-officiers français), affecté au service de garde du SD, rue Maignac<sup>25</sup>. Ils étaient logés à l'hôtel Family, avec les Français du SD. Outre la garde, ils devaient assurer la protection des membres allemands et français du SD, les accompagnant parfois en opération<sup>26</sup>. Toutefois, l'entrée des locaux à proprement parler leur était interdite, seule l'équipe civile du SD étant autorisée à y entrer.

Arrêté par les FFI le 19 août 1944<sup>27</sup>, au siège du SD (rue Maignac), où il était en train d'embarquer du matériel fraîchement abandonné par les Allemands (deux postes de TSF et deux machines à écrire). Condamné à mort par la Cour de justice de Haute-Garonne le 13 février 1945. Il se pourvoit en cassation, et la peine est commuée en vingt ans de travaux forcés, le 19 mars 1945. Plusieurs personnes témoigneront en sa faveur<sup>28</sup>. Détenu à la prison Saint-Michel de Toulouse, il est transféré à la maison centrale d'Eysses le 16 avril 1945.

---

24 Il fut aussi membre de l'Action Française.

25 Dans son interrogatoire, Bachelet précise qu'il percevait l'équivalent de la paye d'un caporal allemand. On suppose donc qu'il avait ce grade.

26 Bachelet participa à l'opération au château de l'Arsène (commune de Thil), propriété du comte d'Orgeix, qui coûta la vie à ce dernier, et dont la propriété fut ensuite entièrement pillée puis détruite par les explosifs.

Toutefois, il semble que Bachelet ait plus tard regretté cet engagement. Il fut un jour rossé par les Allemands, car deux Juifs avait échappé à sa surveillance, un jour qu'il était de garde à la caserne Compans (en juin 1944). Il pris huit jours de prison, et fut menacé d'être fusillé si jamais une telle chose devait se reproduire.

27 Il avait tenté de désertre le 18 août. Immédiatement arrêté et enfermé dans une pièce du local de la rue Maignac par les Allemands, il fut libéré par ceux-ci le lendemain matin.

28 Il avait notamment caché un prisonnier de guerre évadé et n'ayant nulle part où aller (Bachelet l'avait connu en captivité) durant près de trois mois, dans sa propre chambre.

De plus, plusieurs anciens prisonniers de la « Gestapo » affirmeront que Bachelet était humain avec eux, et leur faisait parfois passer des vivres ou des colis venant de la famille, alors que cela était en théorie interdit.

## Bertrand De BAGLION

*Franc-Garde bénévole (Tarn)*



Bertrand Jacques Yves Marie Robert De Baglion est né le 25 juin 1910 à Angers (département du Maine-et-Loire). Il grandit à Mayenne, dans une famille issue de la noblesse du Maine (marquis De Baglion De La Dufferie). Devient ingénieur agricole après deux ans d'études dans le Morbihan. Exempté de service militaire pour faiblesse générale. Il travaille à Paris, comme comptable chez un marchand de vins en gros. Ne reste que trois mois à cet emploi, sa mère l'envoie à Cannes se reposer. Réformé numéro 2 en 1939, sa femme le quitte sans prévenir en 1941. Il travaille alors à Castres, comme surveillant-chef aux Chantiers ruraux. Licencié en 1942, il devient alors éleveur de volailles.

Arrivé à Aussac en novembre 1943, sans profession définie (se disait agriculteur), convoqué par le STO le 8 avril 1944, il s'engage immédiatement comme Franc-Garde bénévole (sur conseil du chef Feron) pour y échapper. La condition étant qu'il rejoigne la Franc-Garde permanente de Toulouse. Ne désirant surtout pas porter les armes, il demande un certificat médical au docteur Azémar, qui lui prescrit du repos. Il ne répond pas non plus à l'appel de mobilisation de juin 1944.

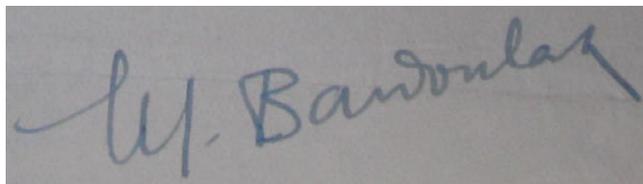
Le 21 août 1944, il écrit une lettre demandant à rejoindre une unité milicienne, afin d'échapper aux FTP, mais il est arrêté le soir même (dans les WC d'un voisin !) et cette lettre saisie est portée à charge.

Condamné à l'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn le 20 décembre 1944. Le docteur de la Cour concluant à une responsabilité très limitée, le jugeant instable, ne pensant qu'à lui, émotif, irrégulier dans ses désirs, de faible volonté... Décédé le 28 mai 2000 à Challans (Vendée).

## **Georges BARDOULAT**

*Chef de trentaine du SOL (Réalmont – Tarn)*

Georges Bardoulat est né le 28 janvier 1912 à Peyzac (département de la Dordogne). Vétérinaire de métier, chef de trentaine du SOL du canton de Réalmont<sup>29</sup>. Démissionne le 4 novembre 1942<sup>30</sup>. Condamné à sept ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn le 24 janvier 1945.



## **Gaston BEC**

*Chef de trentaine du SOL (Albi – Tarn)*

Gaston Bec est né le 9 octobre 1893 à Albi (département du Tarn). Mobilisé de septembre 1913 à août 1919, dans la marine de guerre.

Serrurier, chef de trentaine du SOL à Albi, de mars à mai 1942, date où il donne sa démission, car en désaccord avec la politique de collaboration. Il aurait abattu deux Allemands le 22 août 1944 à Albi, durant le retrait des troupes. Jugé par la Chambre civique du Tarn le 13 décembre 1944, et acquitté.

## **Georges BÉNAZECH**

*Chef-adjoint du 3<sup>ème</sup> Service du SOL (Tarn)*

Georges Bénazech est né le 25 novembre 1891 à Castres (département du Tarn). Vétéran de 14-18 et de 39-40, décoré et blessé. Négociant en tissus, membre de la LFC, il adhère au SOL dès la première réunion. Il fit partie du bureau départemental, aidant le chef Bories dans l'organisation des conférences de formation politique. On en déduit que Bénazech fut chef-adjoint du 3<sup>ème</sup> Service<sup>31</sup>.

Démissionne en décembre 1942, suite à des désaccords. Il dut réitérer deux fois sa démission pour avoir une réponse, qu'il reçoit enfin en mars 1943. Jugé le 20 décembre 1944 par la Chambre civique du Tarn, et réhabilité.

---

29 Compta au moins 27 membres.

30 Quelques mois plus tôt, il avait envoyé une lettre à son chef d'Albi, confiant ses craintes et ses doutes :

« Je constate que le Régime fait les mêmes sottises que la Restauration. Il ne ménage pas ses amis, et épargne ses ennemis. Résultat : ses amis se découragent et ses ennemis s'enhardissent. S'il persévère, il est vaincu d'avance. Or, je vous le dis sans fard, je ne veux pas être parmi les vaincus, par fidélité stupide envers un régime qui ne se défend pas lui-même. S'il veut se suicider, il se suicidera tout seul. Seulement, il faut que les responsables le sachent, c'est le rôle des chefs de leur faire savoir. C'est pourquoi je prend la liberté de vous le dire franchement. »

31 Supposition, Bénazech ne cite pas sa fonction exacte dans son interrogatoire. Quand au chef Bories, il cite simplement Bénazech parmi les « chefs de Service » au sens large (Lavaud et Galibert sont inclus dedans, malgré qu'ils n'étaient pas à proprement parler chefs de Service !), sans précision...

# Gabriel BÉZIAT

*Chef de Centre-adjoint du SOL (Centre Sud, Castres – Tarn)*

Gabriel Adrien Béziat est né le 8 novembre 1894 à Castres (département du Tarn). Mobilisé le 18 décembre 1914, au 173<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, il finit la guerre décoré de la *Légion d'honneur* et de la *Croix de guerre* avec deux citations.

Employé de banque à Castres. Chef de secteur à la LFC à Castres, il adhère au SOL dès sa création, comme chef de Centre-adjoint à Castres (Centre Sud). Il ne fit pas partie de la Milice, car étant en désaccord sur certains points, mais il resta en bonne amitié avec certains membres. Condamné à sept ans de dégradation nationale le 3 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn.

## Albert BLANC

*Délégué départemental aux questions ouvrières de la Milice Française, Franc-Garde permanent (Tarn)*

*Chef départemental de la JFOM (Tarn)*

*Chef de main du SOL (Tarn)*



Albert Blanc est né le 22 février 1905 à Albi (département du Tarn). Contre-maître à l'usine de la Viscose depuis 1932, il fut avant-guerre membre de l'Action Française. Il adhère à la LFC puis au SOL (chef de main), sur demande du général Foucault. Il passe à la Milice, où il semble avoir assuré des fonctions de garçon de bureau. Il fut aussi chef départemental de la Jeunesse de France et d'Ooutre-Mer du Tarn<sup>32</sup>.

Nommé délégué départemental aux questions ouvrières en septembre 1943, par le chef Gerlié. Il suit un stage à l'école des cadres d'Uriage, du 11 au 19 septembre, dans l'optique de se former sur son nouveau poste. Son but sera d'organiser des réunions syndicales et des distributions de tracts, et se tient en contact avec les responsables sociaux<sup>33</sup>.

Mobilisé dans la Franc-Garde permanente du Tarn en juin 1944<sup>34</sup>. Il était plus particulièrement chargé des fonctions de magasinier, ainsi que du couchage et de l'entretien des locaux<sup>35</sup>. Gagne Toulouse avec la troupe le 18 août 1944. Prend place dans le convoi milicien-allemand jusqu'à Nîmes, où l'aviation américaine les bombarde. Blanc profite de la confusion pour s'échapper.

Après un long périple sans encombres majeures, il arrive dans le Tarn le 1er septembre 1944. Il se constitue prisonnier aux FFI d'Albi, dans l'espoir de s'y engager. Mis aux arrêts, et placé en isolement à l'asile du Bon Sauveur, à Albi, jusqu'au 20 octobre 1944. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, l'indignité

---

32 Ce mouvement ne semble pas avoir beaucoup recruté dans le Tarn...

33 L'inspecteur du travail, le délégué départemental à l'information sociale...

34 Ne désirant pas être mobilisé, à cause de sa situation de famille (7 enfants !), il rendra visite au chef régional De Perricot. Mais rien n'y fit.

35 Les soldes tardant à être versées, plusieurs miliciens (dont Blanc, Meunier, Desplats, Valette) pensèrent un temps à se mettre en contact avec les FFI ! Blanc n'avait pas la confiance des chefs (Gerlié, De Pous, etc), et on lui demandait souvent de partir quand certaines directives étaient lues dans une réunion.

nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice du Tarn, le 19 décembre 1944. La peine est commuée en dix ans de travaux forcés le 1er mars 1945, et en cinq ans de travaux forcés en août 1946. Il était alors interné au camp de Saint-Sulpice.



## **Pierre BONHOMME**

*Légionnaire / Soldat (LVF / KMWP)*

*Membre du PPF / Délégué d'arrondissement de la LVF (Mazamet – Tarn)*

Pierre Joseph Louis Bonhomme est né le 2 avril 1902 à Mazamet (département du Tarn). Engagé dans la LVF le 26 septembre 1941 (matricule 2742), comme simple légionnaire. Démobilisé à Versailles le 20 février 1942, il regagne Mazamet, où il ouvre un bureau de recrutement pour la LVF. Devant le peu de succès de l'entreprise, le bureau ferme quelques mois plus tard. Membre du PPF, il suivait une correspondance avec certains dirigeants.

Il s'engagea dans l'armée d'armistice peu avant sa dissolution. Rejoint la *KriegsmarineWerft-Polizei*, à La Rochelle, le 19 juillet 1943. Se replie avec les troupes allemandes à la Libération. Il échappa de peu à la mort lors d'une attaque du maquis à Uchon (Saône-et-Loire).

Condamné à mort et à la confiscation de ses biens par contumace par la Cour de justice du Tarn le 12 avril 1945.

# Pierre BORIES

*Chef du 3<sup>ème</sup> Service du SOL (Tarn)*

Pierre Bories est né le 1er mars 1898 à Martiel (Aveyron). Mobilisé en mai 1917, au 116<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde, réformé en décembre de la même année. De conviction royaliste et nationaliste (il était l'un des principaux chefs de l'Action Française du Tarn, et connaissait Charles Maurras)<sup>36</sup>, il fera de nombreuses tournées de conférences dans le Midi de la France, entre 1924 et 1939<sup>37</sup>. Il exerçait le métier d'avocat à Castres. Mobilisé en 1939 au service postal de l'armée.

S'inscrit au SOL dès ses débuts<sup>38</sup>, sur demande de son ami Lavaud, afin d'organiser des conférences de formation politique, et est donc nommé chef du 3<sup>ème</sup> Service. Fortement inquiet à propos de l'orientation collaborationniste du SOL<sup>39</sup>, et de la fracture survenue avec la LFC, il démissionne le 23 février 1943, au moment de la création de la Milice. Il déconseille également à tous ses amis SOL de suivre le mouvement milicien<sup>40</sup>.

Arrêté le 20 septembre 1944 et incarcéré plusieurs mois. Jugé le 9 mai 1945 par la Chambre civique du Tarn, et condamné à cinq ans d'indignité nationale<sup>41</sup>. Il lui sera surtout reproché d'avoir menacé une femme tenant des propos gaullistes (en août 1943 en Isère)<sup>42</sup>.

---

36 Ce dernier déclara (en privé) à Bories et d'autres convives, en 1942 : « L'Allemagne reste l'ennemi numéro 1 ».

37 Il s'élevait notamment contre les trop nombreuses concessions à l'Allemagne, à son réarmement, etc.

38 Il clama à son procès n'avoir été que stagiaire SOL, n'ayant pas prêté serment. Façon pratique de se dédouaner un peu.

39 Bories resta longtemps convaincu du double jeu du Maréchal et de la politique de Collaboration, censée faire gagner du temps à la France.

40 Selon Bories, il y avait 600 SOL dans le Tarn en janvier 1943. Seuls 150 d'entre eux iront à la Milice.

41 Il s'élèvera contre le fait que les SOL soient frappés d'indignité nationale, et pas la LFC, alors que le SOL n'était qu'une composante de la LFC.

42 Elle avait traité Pétain de « vieux gâteux » et Laval de « canaille intelligente ». Bories envoya un rapport au préfet de l'Isère, qui fit convoquer la dame aux RG de Grenoble, où elle eut seulement droit à un sermon de prudence...

## Lettre de démission de Bories à Gerlié, 23 février 1943, Castres

« Chef,

Il m'était désagréable de vous écrire cette lettre à cause du malentendu qu'elle était susceptible de provoquer. Qu'il soit bien certain pourtant qu'elle n'a aucun rapport avec les querelles de personnes qui ont pu se produire au SOL dans le Tarn, ni avec la formation de clans qui a pu en résulter. Elle est dictée par des raisons tout autres.

Quand mon ami Lavaud a pris la tête dans le département du SOL alors en formation, il m'a demandé comme un service personnel de le seconder en dirigeant dans son bureau départemental le service de la formation politique. J'ai d'abord refusé parce que mes occupations ne me permettent guère de disposer d'assez de temps pour faire ailleurs un travail sérieux ; puis j'ai fini par me laisser convaincre, pensant par là, en ma qualité de légionnaire, pouvoir rendre service, selon mes aptitudes et dans ma spécialité, dans une organisation qui me paraissait devoir réunir et utiliser l'élite de la Légion pour une propagande légionnaire. J'ai travaillé autant que ma profession m'en a laissé le temps, donnant des conférences, faisant des cours, dictant des plans et schémas.

Maintenant, tout est changé. Le SOL est dissous, Lavaud est parti, les divers services de Castres sont supprimés, une Milice nouvelle est formée, mais détachée de la Légion et placée sous les ordres directs du chef du Gouvernement et non plus du chef de l'Etat.

Ce n'est donc pas une démission que je donne, puisque l'organisation à laquelle j'avais voulu adhérer n'existe plus ; mais je suis bien obligé de constater que la Milice ne correspond plus aux caractéristiques en considération desquelles j'avais donné mon adhésion au SOL. D'autre part, le poste pour lequel cette adhésion m'avait été demandée n'existe plus à Castres. Il est bien évident que si les choses ne s'étaient présentées comme elles se présentent aujourd'hui, je n'aurais pas donné, quand je l'ai fait, mon adhésion au SOL, réservant mon activité pour la propagande de la Légion dont je faisais et fait toujours partie. Je vous demande donc de bien vouloir ne pas reporter à la Milice mon adhésion au SOL.

Croyez bien que je ne suis en aucun désaccord avec les buts poursuivis par la Milice, qui me paraît correspondre à une nécessité, et dont je tiens à me dire l'ami : mais, puisqu'il faut maintenant choisir, ne pouvant donner des conférences à la fois pour la Légion et pour la Milice, vous trouverez, j'en suis sûr, tout naturel que je reste à la Légion.

Veillez croire, Chef, à l'assurance de mes sentiments très amicalement dévoués. »

# André BOUISSET

*Sergent-chef / Unterfeldwebel*

André Jean Armand Bouisset est né le 27 juillet 1915 à Castres (département du Tarn). Capitaine de gendarmerie à Castres. Engagé dans la LVF comme sergent-chef à la fin de l'année 1941<sup>43</sup>. Après un court séjour en Pologne, il est renvoyé comme indésirable, sans doute vers mars 1942. Il avait été accusé d'avoir voulu passer en Russie.

Arrêté par les FFI le 8 septembre 1944, relâché en janvier 1945. Condamné à cinq ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn, le 30 mai 1945.

---

43 Bouisset était sergent-chef aviateur, et semble avoir eu comme désir de s'engager dans la branche « aviation » de la LVF, restée à l'état de projet, afin de passer en Angleterre à la première occasion.

## Victor De BOURMONT

*Waffen-Hauptsturmführer der SS*

*Chef régional de la Milice Française (Lyon)*

*Chef de Cohorte de la Franc-Garde permanente*

*Chef régional-adjoint de la Milice Française (Toulouse) / Chef départemental (intérim) de la Milice Française (Tarn-et-Garonne)*



### Promotions :

Sous-lieutenant : 1929

Capitaine : 25.12.1938

Chef de Cohorte de la Franc-Garde permanente

Waffen-Hauptsturmführer der SS : novembre 1944

Victor De Ghaisnes De Bourmont est né le 5 mai 1907 à Pontivy (département du Morbihan). Il est l'arrière petit-fils de l'illustre comte Louis Auguste Victor De Ghaisnes De Bourmont<sup>44</sup>. Il entre à l'école militaire de Saint-Cyr en 1927, dont il sortira sous-lieutenant deux ans après. Nommé capitaine le 25 décembre 1938, il sert au sein d'un régiment de tirailleurs tunisiens.

Fait prisonnier en juin 1940, De Bourmont est volontaire un an plus tard pour combattre en Syrie contre les troupes gaullistes. Relâché par les Allemands peu après, il entre dans l'armée d'armistice, puis à la Milice Française, étant plus attiré par le côté paramilitaire que politique de l'organisation. Monarchiste légitimiste, De Bourmont est fort apprécié de ses hommes.

Nommé chef régional-adjoint de la Milice Française de Toulouse, probablement fin mai 1943, après avoir participé au troisième stage organisé à Uriage<sup>45</sup>. Garde ce poste jusqu'en mai 1944<sup>46</sup>. Il fut également chef départemental par intérim du Tarn-et-Garonne, à partir du 18 octobre 1943. Chargé de réorganiser et d'épurer la Milice locale. Il ne reste que très peu de temps à ce poste, cédant sa place à Pissard à la mi-novembre 1943.

Il participa aux opérations de Haute-Savoie durant l'hiver 1944, dirigeant une unité de Francs-Gardes lors des opérations contre le maquis du plateau des Glières. Il a sous ses ordres les chefs Montgour et Perrin. Muté en Limousin en mai 1944, où il dirige l'un des cinq groupes des forces du Maintien de l'ordre, en l'occurrence le groupe E, qui est composé d'une cohorte de Francs-Gardes et d'une compagnie de GMR. De Bourmont est remplacé à ce poste, en juin 1944, par le lieutenant Géromini. Il est nommé chef régional de la Milice de Lyon courant juin 1944, poste qu'il garde jusqu'à la Libération.

---

44 Maréchal de France, meneur de troupes lors des guerres napoléoniennes (notamment à Ligny en 1815). Il devint le ministre de la guerre de Charles X, et reste célèbre pour avoir commandé l'expédition de conquête de l'Algérie pour la France en 1830, avant de tomber en disgrâce peu après.

45 Le document le plus ancien mentionnant De Bourmont comme chef régional-adjoint date de juin 1943.

46 Le document le plus tardif mentionnant De Bourmont comme chef régional-adjoint est un rapport concernant les obsèques du chef Julien Saint-Jean, le 22 avril 1944.

Versé à la Waffen-SS avec les autres miliciens, en novembre 1944, avec le grade d'Hauptsturmführer<sup>47</sup>, il est nommé commandeur du *Waffen-Grenadier-Regiment der SS 57* en décembre 1944, suite du départ de Gamory-Dubourdeau. Préférant être appelé « mon capitaine » plutôt que par son grade SS, il ne s'entend guère avec son adjoint Christian Martrès, SS « jusqu'à la moelle »<sup>48</sup> !

Lors de la retraite de la division vers Belgard, le général Krukenberg confie à De Bourmont le commandement du régiment de réserve. De Bourmont est porté disparu au matin du 5 mars 1945, lors de l'éclatement du régiment de réserve au sud de Körlin et de Belgard<sup>49</sup>. La Cour de justice du Rhône le condamnera à mort par contumace en 1946<sup>50</sup>.



---

47 Contrairement à De Vaugelas, Raybaud et Boudet-Gheusi, De Bourmont n'est pas promu au grade supérieur avant la montée au front de la division, ce qui l'aurait quelque peu contrarié (source : Jean Mabire).

48 Dixit Robert Forbes.

49 Certaines colonnes du régiment furent surprises et durement accrochées par des unités blindées soviétiques, à l'aube, après dispersion du brouillard. D'après un rapport de la 1<sup>ère</sup> Brigade blindée de la Garde daté du 3 mars 1945 « le commandant en chef du 57<sup>e</sup> régiment de la brigade SS « Charlemagne » a été fait prisonnier ». Cette information est erronée, aucun combat n'ayant eu lieu dans la zone de Körlin avant la nuit du 3 au 4 mars et aucun officier de la « Charlemagne » ayant été capturé.

50 Sa femme Marie-Blanche (née Duprat De Mézailles), réfugiée à Rome en 1946, ne supporta pas la mort de son mari, et se défenestra, laissant trois filles et un garçon orphelins.

# Henri BRUNE

*Chef départemental des JNP (Haute-Garonne)*

*Chef de trentaine-adjoint du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Toulouse - Haute-Garonne)*



Henri Marius Georges Brune est né le 10 août 1921 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Encore lycéen, il adhère au PSF en 1937. Etudiant à la faculté de sciences de Toulouse, il adhère au SOL en mars 1942, puis à la Milice (matricule 340)<sup>51</sup>, avec le rang de chef de trentaine-adjoint.

Appelé aux Chantiers de jeunesse (à Argentat) en juillet 1943, il hésite à rejoindre les réfractaires. Devant le chagrin et la crainte de sa mère, il renonce. Il quitte les Chantiers sans autorisation le 30 août 1943, apprenant que les jeunes gens de sa classe vont être appelés au STO. En situation irrégulière, il fait la connaissance du capitaine Viadieu, qui inscrit Brune au RNP en septembre 1943. Embauché comme manœuvre spécialisé à la Poudrerie nationale de Toulouse-Braqueville en mars 1944, il abandonne son emploi pour se consacrer à nouveau à ses études.

Nommé chef départemental des Jeunesses Nationales Populaires de Haute-Garonne en mars 1944. Arrêté le 3 juin 1944 par la « Gestapo » (par l'agent Carrera), et incarcéré à la prison Saint-Michel. Accusé d'être un complice de Viadieu (qui s'était avéré être un agent double, et qui fut tué par le SD le 2 juin), il est battu et malmené<sup>52</sup>. Libéré le 19 août 1944 par les FFI, il est arrêté par le groupe Cafarelli, puis relâché. Il entre au service de Police Judiciaire du lieutenant Prunet, qu'il avait cotoyé durant sa détention à la prison Saint-Michel. Arrêté une seconde fois, par erreur, le 31 août, par les services spéciaux de l'Armée (on le prenait pour un homme de la brigade Marty), suite à une dénonciation calomnieuse.

Jugé le 30 janvier 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est acquitté et relevé de l'indignité nationale<sup>53</sup>.

---

51 Il fréquentait notamment le chef Mas (du 2<sup>ème</sup> Service, tué en septembre 1943), ce qui lui sera reproché à son procès.

52 Toutefois, une lettre émanant du bureau central du RNP montre que Brune n'était pas de connivence avec Viadieu, car il dénonçait la manière qu'avait ce dernier de jeter l'argent par les fenêtres. Brune perdra 18 kilos durant sa détention. Il échappa de peu à la déportation, qui était prévue pour le 21 août 1944...

53 Plusieurs anciens camarades de cellule attesteront de sa bonne camaraderie en prison. Il faisait passer (via l'aide de sa mère) vivres et messages clandestins à ses co-détenus. Il eut aussi le témoignage à décharge de plusieurs personnes, dont un ami juif, prisonnier évadé et coiffeur de son état. Ce dernier certifia que Brune l'avait aidé du mieux qu'il pouvait, le prévenant d'éventuelles arrestations. Brune était contre les arrestations de Juifs, et se disait contre le gouvernement de Vichy.

## **Raymond CAMPMAS**

*Chef de trentaine-adjoint du SOL (Carmaux – Tarn)*

Raymond Alexis Henri Campmas est né le 6 avril 1919 à Carmaux (département du Tarn). Incorporé d'octobre 1938 à février 1941, dans l'escadre de l'air de Toulouse. Chef de trentaine-adjoint du SOL à Carmaux. Démissionne fin août 1942.

Adhère à un groupe de résistance en avril 1944, où il fut peu actif en raison du manque d'armes. Condamné à cinq ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn le 13 février 1945.

## **Joseph CAPOULADE**

*Membre du GAJS du PPF (Haute-Garonne)*

Joseph Capoulade est né le 13 août 1888 à Murs-de-Barrez (département de l'Aveyron). Engagé volontaire en octobre 1906, au 139<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, à Aurillac. Il prend sa retraite militaire en 1929, comme adjudant. Il a fait quatorze campagnes et est titulaire de nombreuses décorations<sup>54</sup>. Il travaille comme expéditionnaire à la préfecture du Cantal depuis 1936, il quitte cet emploi en janvier 1941 pour suivre sa maîtresse à Toulouse, après une violente dispute avec sa femme. Il avait adhéré à la LFC en 1941, dans l'espoir d'avoir un poste permanent.

Employé successivement à la Maison François, au Service de la démographie (licencié début 1942 pour cause de suppression de personnel) puis gérant d'un garage de vélo (sous les arcades du Capitole, jusqu'en novembre 1942). Tombé malade, il se retire à Saint-Jean. Se sentant mieux, il devient auxiliaire SNCF en juillet 1943. Il s'engage dans le GAJS (Groupe d'Action pour la Justice Sociale) local fin avril 1944<sup>55</sup>, et est envoyé huit jours en stage à la caserne Mortier, à Paris. Revenu à Toulouse, et affecté comme planton dans divers endroits (office de placement, service des permissionnaires, etc), dont la commission allemande à la main d'oeuvre à partir du 15 juillet 1944<sup>56</sup>.

Peu après la Libération, il s'engage au Corps franc colonial, vers le 25 août 1944. Il exerce la fonction de secrétaire du colonel Prioux, jusqu'à son arrestation le 8 septembre par les FFI, au 2 boulevard d'Arcole. Interné à la prison Saint-Michel. Jugé le 14 février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne et condamné à un an de prison et la dégradation nationale à vie.

---

54 Médaille Militaire, Croix de guerre, Médaille du Maroc, Médaille interalliée, Médaille commémorative et Médaille des blessés.

55 Malin, il prétendra avoir été requis comme travailleur par les allemands, ces derniers l'ayant menacé de l'envoyer travailler en Allemagne.

56 Situé au « Crystal ». Ce service était chargé du contrôle des entreprises et d'envoyer les ouvriers en excédent au STO. Capoulade travaillait entre 8 et 12h, et 14 et 18h30. Il lui était toutefois interdit de pénétrer dans les locaux. Il touchait 3100 francs, plus une prime de 500 francs pour sa compagne. Peu avant la fuite des Allemands, les salaires d'août et septembre 1944 leur seront versés.

# André CARRERA

*Agent du SD*

*Franc-Garde permanent (Haute-Garonne)*

André Carrera est né le 11 mai 1926 à Balma (département de la Haute-Garonne). Agriculteur à Balma, il entre dans la Franc-Garde en novembre 1943. Il participe aux débuts des opérations de Haute-Savoie, mais est rapatrié fin janvier 1944 car malade. Il entre alors dans l'équipe des auxiliaires français de la « Gestapo », fin avril 1944, dirigée par le chef Raux. Il semble avoir été très proche du RNP toulousain, qu'il fréquentait souvent.

Sentant le vent tourné, le 8 août 1944, les auxiliaires français de la « Gestapo » font évader le résistant « Rolland » de la prison Saint-Michel, et les conduisent au maquis de Pujol-de-Bosc, en compagnie des autres gestapistes (Raux, Dedieu, Milher, etc). Ils resteront environ trois semaines avec le maquis, dans l'attente éventuelle de passer en Espagne, mais sont mis aux arrêts par les FFI, le 25 août.

Condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse le 8 septembre 1944, et fusillé le 13 septembre, à la caserne Compans-Cafarelli.

## Jacques CARTONNET

*Chef du Service jeunesse et sports de la Milice Française (Secrétariat Général)  
Délégué départemental aux sports de la Milice Française (Haute-Garonne)*



Jacques Ulysse Joseph Cartonnet est né le 13 octobre 1911 à Boulogne-sur-Mer (département du Pas-de-Calais). Membre de l'équipe de France aux Jeux Olympiques d'été de Los Angeles en 1932, dans la catégorie 200 mètres brasse<sup>57</sup>, où il est éliminé en demi-finale<sup>58</sup>. Champion de France du 200 mètre brasse plusieurs années de suite (1931, 1932, 1935, 1936, 1937 et 1939) et détenteur du record du monde de natation messieurs du 200 mètre brasse à deux reprises<sup>59</sup>. Il créa un club dont il était l'unique nageur, le Cartonnet Swimming Club, ce qui lui permettait de toucher des enveloppes, à travers sa mère qui officiait comme dirigeante<sup>60</sup>.

En 1939 et 1940 il se trouvait à l'école d'aviation de Montauban. Adhère à la Milice en avril 1943,

---

57 Il prétendait n'avoir jamais fait le moindre sport avant l'âge de 17 ans, et même avoir horreur de l'eau jusqu'à cet âge !

58 Il aurait disparu pendant des jours avec une star d'Hollywood, qu'il avait séduite lors d'une visite des studios.

59 2 minutes 42 secondes et 6 dixièmes du 4 mai 1935 au 28 mars 1935.

2 minutes 39 secondes et 6 dixièmes du 4 mai 1935 au 28 mars 1936.

60 Louis Vincent, nageur devenu grand reporter au Figaro, expliquera à propos de Cartonnet :

« Il s'était lié un peu, et ça lui a nui, avec Balcke et Sietas, les nageurs allemands. A-t-il fraternisé avec eux ? En tout cas, il s'est compromis avec les Allemands. Il avait besoin d'argent, aimait la grande vie et ne rien foutre. Il était beau, avait du succès. Il était assez marginal, même dans le milieu de la natation. Il a signé au SCUF, au CNP, mais c'était un individualiste. Il n'avait pas l'esprit collectif. Il voulait briller, mais nager 2'39'' au 200 mètres brasse dans l'ancien style, cela lui était trop difficile. A part ça, je n'avais jamais vu une glisse aussi extraordinaire. Il mesurait 1,80m, était doté d'une flottabilité énorme. Il s'entraînait à Champerret, parce que c'était la piscine la plus rapide. Il était toujours avec sa mère, ainsi quand il a battu le record du monde à Levallois, dont le club était dirigé depuis 1929, par mon père, Léon, qui avait été champion de France militaire des 800-1500 mètres et ailier de rugby. Cette mère aimait son garçon, qui, lui, avait des tendances, aimait les garçons. Ça ne l'empêchait pas d'être intelligent. Pendant que Jacques nageait, à Champerret, sa mère, qui était dirigeante, parlait au bar avec Poussard, boulanger du coin et plongeur.

Avec Bibal, à Turin, on a recherché Jacques Cartonnet, parce qu'il avait fini en Italie. On ne l'a jamais revu. Bibal, un ancien nageur du CNP, estimait que Cartonnet en était la vedette. J'ai évoqué Cartonnet avec un petit neveu de Nakache, devenu préfet et rencontré en Afrique. Il avait fait des choses horribles, il a été des nageurs qui se sont embarqués dans la collaboration. A-t-il dénoncé Nakache ? Je ne le crois pas. »

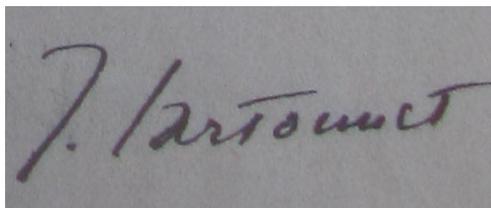
Concernant la dénonciation d'Alfred Nakache et sa famille (en décembre 1943), célèbre nageur de l'époque et rival de Cartonnet (il reviendra de déportation, et une piscine porte aujourd'hui son nom à Toulouse), rien ne certifie à 100% que Cartonnet le dénonça par jalousie, même si plusieurs témoins à décharge penseront le contraire à son procès.

comme délégué départemental aux sports de Haute-Garonne<sup>61</sup>. Il était propriétaire d'une usine de colle à Toulouse. Effectua le troisième stage organisé à Uriage. Il reçoit des menaces de mort le 28 août 1943, notamment à cause des relations étroites avec les autorités allemandes<sup>62</sup>.

Il quitte Toulouse pour Vichy début octobre 1943, car nommé chef du Service jeunesse et sports<sup>63</sup> de la Milice, dépendant du Secrétariat Général. Toutefois, il semble qu'il continue de résider à Toulouse par intermittence<sup>64</sup>. Il s'installe à Neuilly-sur-Seine en avril 1944, et s'installe au 3 rue de l'école de Mars, mais occupe toujours le même poste. Il prend la fuite à la Libération (avec sa femme, milicienne également), et prendra ses quartiers à Sigmarigen, où il fut sans doute nommé secrétaire d'Etat aux Sports dans la commission gouvernementale en exil.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne le 19 mars 1945. Arrêté par les autorités françaises en Italie en 1946, il réussit à s'enfuir en sautant de l'avion militaire qui le transportait de Rome à Paris, le 4 avril 1946<sup>65</sup>. Arrêté par la police italienne à Foligno début novembre 1947, et emprisonné à Rome, il est interné dans le camp pour étrangers indésirables de Fraschette en février 1948.

Pour une raison inconnue (à nouveau évadé ?), il ne semble pas avoir été rapatrié en France. Il s'était caché dans un monastère, en Italie, pays où il décéda en 1967.



---

61 Selon son ancien garde du corps, resté quinze jours à son service durant l'été 1943 (Jean Peres, passé ensuite au Service de sécurité à Vichy, puis ré-intégré dans la police à Toulouse en 1944, au service de l'Intendant Marty), Cartonnet était « très bien avec la Gestapo », disait qu'il n'avait pas peur de se faire tuer, et que si les événements se tournaient contre lui, il pourrait aller en Allemagne, où il était sûr de trouver aide et protection.

Cartonnet fut accusé à son procès d'avoir brisé des vitres de commerçants juifs ou opposants politiques à Toulouse, le 11 décembre 1942 (magasins « Etam », « Marie-Claire », « Faure » et « Gaspary »). Il fut arrêté et laissé en liberté provisoire.

Aimant mener la grande vie et souvent en besoin d'argent, il fut accusé d'avoir détourné 38 000 francs collectés par une réunion sportive de son club de natation pour l'aide aux prisonniers de guerre, ainsi que d'un vol commis à Forges avec d'autres miliciens. Il fut d'ailleurs interné un mois au camp de Noé pour cela.

62 Un fascicule émis par le groupe « Libération » avec un cercueil dessiné avec l'inscription « A notre regretté gestapiste Cartonnet » !

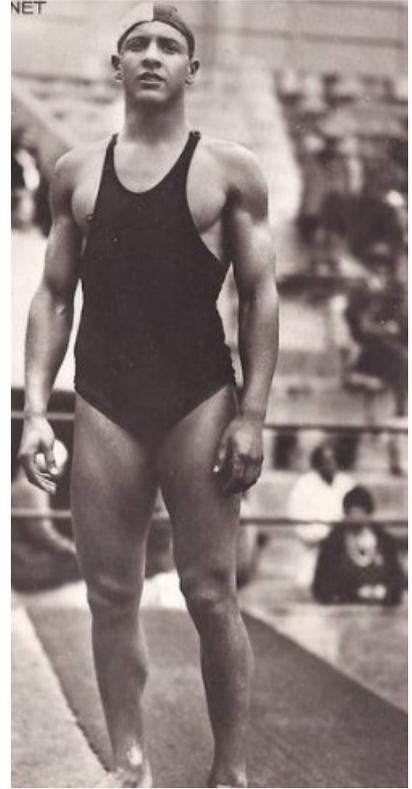
63 Dans un autre document ce Service est nommé « Service sports et formation physique ».

64 Source : interrogatoire de sa jeune amie Christiane Maffre, qui disait lui servir d'agent de liaison sur Toulouse en mars et mai 1944.

Cette dernière déclara dans son interrogatoire que Cartonnet lui avait confié avoir tué trois juifs à son domicile, afin de voler leur argent.

65 Voici ce qu'écrivit Saint-Paulien à son propos :

« Arrêté à Rome en 1945, Cartonnet, menottes aux poignets, sauta de l'avion qui devait le conduire à Paris et dont les moteurs tournaient déjà. Il traversa l'aérodrome à la course et bondit dans un tramway, toujours avec les menottes que le receveur fit semblant de ne pas voir. Cartonnet ne possédait plus ni papier d'identité ni argent. Plusieurs voyageurs s'offrirent à payer sa place. A l'époque, en France, le receveur eût fait stopper le tramway afin de le livrer à la police, et dans la voiture, de courageux citoyens n'eussent pas manqué de lui prêter main forte. »



# André CAZAUX

*Légionnaire / Soldat  
Membre du PPF (Haute-Garonne)*

André Cazaux est né le 21 décembre 1922 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Il est lycéen à Toulouse quand la guerre éclate. Il tente de s'engager en 1940, mais son père s'y oppose. Après un passage aux Compagnons de France, il fait son service aux Chantiers de jeunesse, du 1<sup>er</sup> juillet 1942 au 28 février 1943. Libéré, et afin de ne pas partir pour le STO, il tente de s'engager dans les Gardes-Voies, mais il échoue.

En avril 1943, il se porte malgré tout volontaire pour le STO, pour ne pas passer pour un embusqué dans son village (Martres-de-Rivière). Alors qu'il se trouve en instance de départ pour Vienne, à Paris, il apprend que les Allemands cherchent des chauffeurs de tracteurs. Il part donc travailler quelques mois à Hambourg. En août 1943, suite au grand bombardement de Hambourg, il bénéficie d'une permission en France. Il adhéra brièvement au PPF à cette période<sup>66</sup>.

Afin de ne pas repartir, et par anti-communisme, il signe un engagement à la LVF à Toulouse, et est envoyé au Centre d'instruction des cadres de Montargis, comme élève aspirant. Sur place, il se dira déçu par ses camarades, qu'il décrit comme des idéologues ou des personnes surtout intéressées par l'argent. En novembre 1943, il est nommé chargé de mission, ayant pour but de faire de la propagande pour la LVF dans la région de Toulouse, notamment dans les Chantiers de jeunesse. Il est vêtu d'un uniforme français (modèle 1941)<sup>67</sup>, et muni d'une autorisation de port d'arme. Il percevait 2200 francs par mois. Face à l'hostilité des chefs des Chantiers de jeunesse<sup>68</sup>, sa mission tournera court. Il rentre à Montargis le 3 janvier 1944, afin de faire son rapport, et apprend qu'il sera bientôt envoyé pour le front de l'est. Il obtient une permission de quinze jours, et se fait oublier chez ses parents, à Martres-de-Rivière. Son engagement est résilié pour absence irrégulière le 30 janvier 1944.

Entendant le discours de De Gaulle, promettant la clémence à tous ceux qui rentreraient dans la Résistance, il prend contact avec des résistants locaux. Rejoint le maquis d'Encausse le 18 août 1944, mais est arrêté deux jours après.

Condamné à deux ans de prison, 5000 francs d'amende et dix ans d'indignité nationale par la Cour de justice de Haute-Garonne, le 19 décembre 1944. Il est décédé le 15 mars 1977 à Martres-de-Rivière.

---

66 Il expliqua n'avoir pas renouvelé son adhésion, car il avait compris le caractère « anti-français » du parti.

A noter que Cazaux était royaliste de cœur.

67 Il ne portera jamais l'uniforme allemand.

68 Ils désiraient voir des ordres de mission venant de Vichy !

## Albert CHABBERT

*Chef départemental de la Légion Française des Combattants (Tarn)*



Albert Chabbert est né le 17 décembre 1894 à Castres (département du Tarn). Vétéran de 14-18 et de la campagne de 1940<sup>69</sup>, au grade de capitaine d'artillerie. Décoré de la *Médaille militaire* et de la *Croix de guerre*. Représentant de métier.

Chef départemental de la Légion Française des Combattants du Tarn de janvier 1942 à août 1944. Après un soutien au SOL à son lancement, il lui sera d'une hostilité à peine voilée, demandant à ses légionnaires de choisir entre la LFC et le SOL. La rupture sera définitivement consommée à la création de la Milice.

---

69 Au 15<sup>ème</sup> R.I et à l'état-major de la 7<sup>ème</sup> Armée.

# Yves CHRISTIAEN

*Secrétaire départemental de la Milice Française & Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente (Tarn)  
Chef de trentaine de la Franc-Garde bénévole (Gaillac - Tarn)*

Yves Christiaen est né le 22 février 1912 à Noyers-Saint-Martin (département de l'Oise). Après des études à l'école supérieure d'Agriculture de Ploërmel, il dirige des piscicultures, en Auvergne et en Normandie<sup>70</sup>. Mobilisé en 1939-1940 comme maréchal-des-logis observateur au 21<sup>ème</sup> A.L divisionnaire. Après l'armistice de juin 1940, il est régisseur d'une grande exploitation rurale près de Saint-Gaudens. Il part habiter un temps à Nice<sup>71</sup>.

Installé à Gaillac en avril 1943, il travaille comme directeur technique de l'usine « Sana ». Membre du SOL depuis les débuts. Nommé chef cantonal de la Milice de Gaillac fin 1943, après le départ du chef Vedrenne. Il n'hésitait pas à faire pression sur les employés de son usine, afin qu'ils adhèrent à la Milice<sup>72</sup>. Il suit un stage d'instruction militaire de six jours, près de Tarbes, à la Pentecôte 1944.

Devient secrétaire départemental de la Milice du Tarn courant juin 1944, succédant à Feron. Il est incorporé dans la Franc-Garde permanente, comme secrétaire administratif, ayant rang de chef de trentaine. Démissionne de la Milice le 31 juillet 1944<sup>73</sup>, et arrêté par les FFI le 17 août suivant.

Condamné à mort et à la confiscation de ses biens par la Cour de justice du Tarn le 5 décembre 1944. La peine est commuée en vingt ans de travaux forcés le 28 décembre 1944. Des années après sa libération, il se consacre à sa grande passion : l'astrologie ! En 1954 il est diplômé de l'école d'astrologie de Carthage, dirigée par Rolt-Wheeler<sup>74</sup>. En 1956 il crée une revue « Vie et Cosmos », s'inscrit à l'Ordre des Astrologues qui vient de se créer. Il part s'installer à Paris pour tenter de vivre de sa passion, mais devient assez vite désillusionné<sup>75</sup>.

---

70 Il aurait ainsi contribué à rempoissonner les lacs et rivières du Massif Central ! Il écrit un traité sur la maladie des poissons en 1937, et réussit une parthénogénèse d'oeuf de truite.

Par ses relations, il eut alors l'occasion de rencontrer Jean Mermoz.

71 Parce qu'il y a là-bas un dénommé Rolt-Wheeler, Irlandais d'origine, docteur en philosophie, ésotériste et astrologue, auteur de nombreux ouvrages. « Ça a été mon école, ma seule école, dit Yves Christiaen, il m'a tout appris ». Tout appris de la Kabbale, du tarot et du montage des thèmes à la seconde d'arc près ...mais rien sur sa propre date de naissance ! Yves éprouve une admiration révérencieuse pour ce personnage secret, exigeant et paternel à la fois. Rolt Wheeler est un maître, ou plus exactement, un gourou au sens étymologique: ne lui a-t-il pas dit, lors de leur première rencontre, « je vous attendais » !

72 Il est décrit comme tel dans un rapport de son instruction judiciaire :

« Connus comme un des chefs miliciens les plus actifs de la région tarnaise. Il semble avoir agi par idéalisme, sans préoccupation d'intérêts personnels. Il a subi entièrement l'influence des chefs de la Milice, des discours d'Henriot. Au cours de son activité il a manifesté des sentiments patriotiques ; il paraît exalté et capable des plus beaux sentiments, mais aussi capable pour la réalisation du but qu'il s'était assigné de la plus grande énergie, et d'être impitoyable.

A sa décharge on doit noter :

-il a averti la résistance des entreprises de la Gestapo contre divers membres de la résistance, notamment l'abbé de Villeneuve, l'aumônier du maquis, la famille de Solage, le chef du maquis Fauvel.

Aux dernières heures, il semble avoir eu des doutes sur l'oeuvre accomplie par la Résistance et a adressé au chef départemental de la Milice, une lettre de démission protestant contre la façon dont l'oeuvre était menée par la Milice. Cependant il semble que sa protestation venait davantage de l'insuccès de la politique de la Milice que du regret de voir cette politique se manifester contre la Résistance française. [...] La condamnation qui a frappé Christiaen a surtout voulu frapper le chef milicien tarnais.

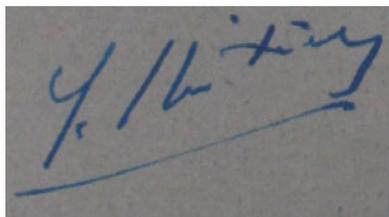
Humainement, l'attitude de Christiaen était empreinte de pur idéalisme, de par ailleurs condamnable. Il me paraît qu'une mesure de grâce serait justifiée à ce jour, cependant il faut compte de son rôle de chef milicien, du fait que plusieurs de ses camarades sous ses ordres ont subi ou risquent de subir le châtimeut suprême. »

73 Il tenta peu avant cela de rejoindre un réseau de Résistance, via une connaissance, qui lui demanda comme « garantie » de démissionner de la Milice. Christiaen le fit immédiatement, malgré les risques de se faire fusiller.

74 Cette année là il fit la connaissance de Juscelino Kubitschek, qui faisait alors ses études de médecine. Il deviendra président du Brésil de 1956 à 1961, et fut à l'origine de la création de la ville de Brasilia (en 1960).

75 « Ce fut la douche froide, explique-t-il. A Nice j'étais quelqu'un de connu et respecté, la bonne société m'avait admis, c'est ainsi que je fréquentais Jacques Médecin, par exemple, mais à Paris le milieu astrologique m'accueillit

Il entre en 1962 dans l'industrie pharmaceutique, et devient vite directeur de l'information médicale<sup>76</sup>. Il continue toutefois d'écrire des livres dans le domaine de l'astrologie<sup>77</sup>. Vivant reclus avec son épouse après sa retraite, il continua toutefois d'être une sommité très influente dans son domaine<sup>78</sup>, vivant dans un appartement rempli à ras bord de livres et d'instruments d'astrologie. Il est décédé en février 2002<sup>79</sup>.



---

comme un manant ». Et surtout Paris lui offrit le spectacle désolant des déchirements entre astrologues : « J'étais trop naïf pour sortir les couteaux. Malgré tout, je croyais encore à la communauté astrologique. Mais je fus atrocement déçu. je ne voyais autour de moi que bagarres épistolaires, procès, épisodes judiciaires. je me suis tenu en dehors de tout cela. Je continuai à faire mon astrologie à moi. Et puis un jour vint l'écoeurement définitif : J'ai fermé mon bureau d'astrologue du jour au lendemain, confiant à un ami tous mes documents ».

76 Selon certaines sources, il contribua à la mise au point de la pilule contraceptive.

77 « La mutation du monde », ouvrage dans lequel il montre que les civilisations ont successivement pris naissance dans des lieux parcourant la planète d'Est en Ouest ; il en déduit que le prochain pôle de civilisation sera Brasilia. Dans un de ses derniers titres, « L'ascendant seul n'est pas l'horoscope », il défend l'usage du point Lever et du point Est comme significateurs complémentaires de l'ascendant, selon la sphère cosmographique prise comme référence.

Son oeuvre la plus retentissante fut « Les Maisons égales en astrologie », publié en 1984. Avec tout le poids de sa formation scientifique et de ses connaissances cosmologiques, il y défendait l'idée - et la pratique - d'un découpage des Maisons en 12 secteurs de 30°, l'ascendant se trouvant au milieu de la Maison 1. Il avait appelé ce système la « domification antique », parce qu'elle était pratiquée par Ptolémée.

78 Il confiera à un de ses disciples, Robert Jourda (dont une partie des informations de cette biographie est issue de son article « Yves Christian ou l'impétueuse sagesse », 1996, disponible sur internet) :

« On ne peut pas exposer une idée sans se faire tirer dessus à la mitrailleuse ».

« L'astrologie m'a montré la futilité des choses, mais elle m'a fait prendre conscience de cette autre "trinité" que sont la Foi, l'Espérance et la Charité. L'importance de l'Amour : aussi petit que je sois, le Cosmos a besoin de moi, et moi Poissons je dois aider les autres. Je me suis toujours senti une "mission". Sans l'astrologie, je n'aurais poursuivi que mon plaisir : piloter, naviguer, croquer la vie... »

« Péguy a trouvé cette formule saisissante : « Ce qui m'étonne, dit Dieu, c'est l'Espérance ». L'Espérance, c'est ce que l'astrologie m'a apporté par-dessus tout ».

79 Extrait tiré du site fr.viadeo.com, d'une dame l'ayant connu :

« Mais c'était aussi un homme d'une grande humanité, qui s'est beaucoup donné pour la défense d'une astrologie rationnelle et éthique, et qui a subi à cause de ça beaucoup de méchanceté de la part de ses confrères. Beaucoup me croient une de ses élèves, ce n'est pas le cas - et je ne suis pas toujours d'accord avec lui - mais il a été un des rares astrologues avec qui j'ai pu avoir de vrais et profonds échanges non seulement sur le plan technique, mais aussi et surtout sur le plan humain. »

## Lettre de démission de Christiaen au chef Gerlié, 31 juillet 1944

« Chef,

Depuis fort longtemps déjà je me proposais de vous écrire cette lettre. Les circonstances seules m'en ont empêché.

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner. Cette décision je l'ai prise en toute liberté d'esprit et après mûres réflexions.

Depuis mon retour de Tarbes j'étais déjà fortement ébranlé dans mes opinions, non pas politiques, certes, car mes idées ne changent pas, mais sur le plan National.

J'avais en effet constaté que seules ou presque les forces de la Milice participaient à toutes les opérations. Nous avions presque le pouvoir, cela n'a pas empêché la carence totale du gouvernement sur le plan intérieur.

J'avais eu l'occasion, courant mai, d'exposer mes craintes à Philippe Henriot. Celui-ci m'avait répondu partager entièrement mes points de vue.

J'estime donc, en conscience, que ce n'est pas moi, mais la Milice qui a démissionné de sa primitive ligne de conduite. Nous n'avons en effet réussi qu'à dresser des Français les uns contre les autres, et il serait encore plus fou de vouloir, dans des gestes de gloire, vouloir faire massacrer les autres bons Français.

Ma France en aura trop besoin pour se refaire après la lutte. Le chef De Perricot avait bien compris cela puisqu'il recommandait la prudence en tout. Je ne pouvais, intérieurement, être d'accord avec De Pous, qui n'hésiterait pas à faire tuer ses hommes bêtement, et qui semble vouloir disposer de leur vie, au gré de sa fantaisie militaire. Ceci, mis à part, n'enlève en rien l'estime que j'avais pour lui.

J'ai toujours essayé, le temps que je suis resté auprès de vous, de faire le devoir que l'on me demandait. Il n'y a donc aucune peur de ma part.

Tout semble se désorganiser. Les transports sont arrêtés. Mon usine ne peut restée livrée à elle-même. Comme elle travaille pour le Ravitaillement Général, j'estime de mon devoir de rester à sa tête pour le bien de tous.

Voyez-vous Chef, j'ai été profondément peiné de voir que nous semblions abandonnés à nous-mêmes, après la mort de Philippe Henriot. Pas un mot d'encouragement ni d'espoir à notre égard. Le gouvernement semblait nous avoir réunis pour nous laisser tomber.

Nous attendions tous que des actes viennent sanctionner notre politique. Rien n'a été fait. Combien de mes camarades ont fait et font le même raisonnement que moi.

Je me retire donc de la lutte active.

La France me trouvera toujours présent lorsqu'elle aura besoin de tous ses fils.

Veillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

## Charles CLAUSSE

*SS-Frw. Schütze (SS-Werber / Inspecteur régional de la Waffen-SS à Toulouse)*  
*Membre du RNP / Chef départemental des Jeunes de l'Europe Nouvelle (Haute-Garonne)*  
*Adjudant / Feldwebel (LVF)*

### Promotions :

Adjudant / Feldwebel  
SS-Frw. Schütze<sup>80</sup>

Charles Albert Émile Clausse est né le 15 décembre 1911 à Cintrey (département de la Haute-Saône). Militant du RNP engagé à la LVF, il servit au I<sup>er</sup> bataillon, au grade d'adjudant.

Devient chef départemental des Jeunes de l'Europe Nouvelle de Haute-Garonne en mars 1943<sup>81</sup>. Il devient en septembre 1943 inspecteur régional de la Waffen-SS (*SS-Werber*)<sup>82</sup> pour la région de Toulouse. Il est enlevé en pleine rue (en uniforme) le 11 décembre 1943 par des hommes du réseau Morhange, et assassiné peu après.

Néanmoins condamné par contumace le 10 novembre 1947 par le tribunal militaire de Paris.

---

80 Il est possible qu'il ait été sous-officier, ou officier. Les éléments manquants à son sujet.

81 Clausse aurait démissionné à l'automne 1943, soi disant à cause de lettres de menaces. Après sa démission, les JEN n'ont plus guère d'activité et se fondent dans le Groupe Collaboration.

82 Demande d'extrait de casier judiciaire datée du 31 août 1943.

## Jean COLLOMB

*Intendant régional du Maintien de l'ordre (Vichy)*  
*Directeur des Services politiques & Chef départemental-adjoint de la Milice Française / Chef de*  
*centaine de la Franc-Garde permanente (Haute-Garonne)*  
*Chef départemental-adjoint de la Légion Française des Combattants (Haute-Garonne)*  
*Secrétaire fédéral du PPF, Inspecteur régional du PPF (Haute-Garonne)*

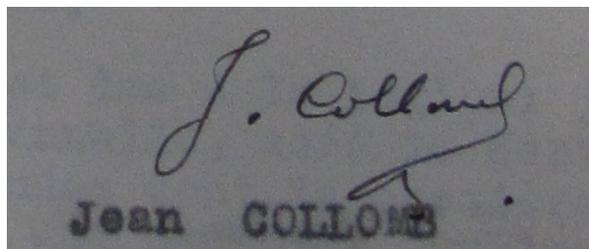
Jean Albert Collomb<sup>83</sup> est né le 18 septembre 1908 à Abriès (département des Hautes-Alpes). Avocat à la Cour d'appel de Toulouse et secrétaire fédéral du PPF de Haute-Garonne avant-guerre. Appelé sous les drapeaux en septembre 1939, il laisse sa place à Jean-Eugène Charité.

Il devient inspecteur régional du PPF à Toulouse en août 1940, après sa démobilisation. Il quitte le parti à la fin de l'année 1940, car appelé au poste de chef départemental-adjoint de la Légion Française des Combattants de Haute-Garonne<sup>84</sup>. Il sera en guerre larvée avec Alban Delrieu (chef départemental de la LFC)<sup>85</sup>, et est donc poussé à la démission à l'automne 1942.

Devient directeur des services politiques de la Milice Française de Haute-Garonne, puis chef départemental-adjoint<sup>86</sup>. Il bénéficie de presque autant d'influence que Souverain et Frossard au sein de la Milice<sup>87</sup>. On l'accuse d'ailleurs d'être le véritable chef, laissant à Frossard la partie administrative du travail<sup>88</sup>. Il s'occupe notamment de lutter contre le marché noir et les malfaiteurs<sup>89</sup>. Collomb prend la tête de dix-sept miliciens du département pour les opérations de Haute-Savoie. Il avait rang de chef de centaine de la Franc-Garde permanente.

Il quitte Toulouse le soir du 16 avril 1944 pour être nommé Intendant régional du Maintien de l'ordre à Vichy. Il se distingue par des positions extrémistes<sup>90</sup>. Il semble qu'il ait cédé son poste à Jean De Vaugelas courant juin 1944. Fuit en Allemagne en août 1944. Il dirige (avec l'aide de Robert Bonnichon) l'école d'espionnage politique et de renseignements à Wald (OT1), dépendant de l'Organisation Technique. Il se trouve à Sigmarigen à la fin de la guerre.

Réfugié au Portugal après-guerre, il rentre en France en 1953. Condamné à cinq ans de travaux forcés à Paris le 15 mars 1954. Il est libéré quelques semaines plus tard pour raisons de santé.



83 Son nom est parfois écrit « Colomb » par erreur.

84 Il aurait quitter le PPF car en conflit avec les militants, qui l'accusait d'incapacité.

85 Delrieu était un élément jugé peu actif de la LFC, et probablement encore attaché au régime républicain.

Collomb avait pourtant défendu Delrieu au début, quand celui-ci fut accusé d'être un ancien franc-maçon.

86 Il n'est jamais mentionné sous un autre titre dans les divers rapports le concernant...

Une note des RG (9 juillet 1943) cite Collomb comme « chef-adjoint ». Une autre note, issue de la Résistance et saisie par la police en 1943, le donne « chef adjoint départemental de la Milice » et Grivel « chef adjoint des Franc-Gardes ».

Grivel, dans un interrogatoire de son procès en Cour de justice, dit aussi que c'est Collomb qui occupa le poste de chef départemental adjoint, et non pas lui-même (sic ! Bon nombre de documents internes de la Milice prouvent le contraire). On peut en déduire que Collomb succéda à Grivel.

87 Delperrié De Bayac, dans son « Histoire de la Milice », écrit qu'il fut chef régional de la Milice de Toulouse. Il s'agit d'une erreur.

88 Il était aussi en conflit larvé avec Maurice Souverain, et désirait prendre sa place de chef régional.

89 Preuve de son importance, trois individus se présentèrent à son immeuble, en août 1943, avec l'intention de l'éliminer. Ils ne trouvèrent personne, et conseillèrent à la concierge de « fermer sa bouche sur leur visite »...

90 Avec des menaces telles que : « Pour un milicien tué, il y aura vingt Juifs exécutés » (août 1943) ou « Pour un milicien tué, dix communistes seront abattus » (octobre 1943).

## Lettre de Jean Collomb à Alban Delrieu (chef départemental de la LFC), 3 octobre 1942

« Depuis avril 1942 vous avez voulu reprendre en main toutes les activités de la Légion avec une jalousie exclusive. D'accord et personne ne pouvait se plaindre d'un renforcement d'autorité si vous étiez capable de l'exercer. Je savais plus que quiconque que vous n'aviez pas les qualités personnelles du Chef tel qu'il faut le concevoir et que vous étiez dans l'impossibilité d'exercer vraiment l'autorité nécessaire au commandement : j'entends une autorité mise au service de la lutte contre les anciens politiciens, les juifs et les frans-maçons en particulier.

Je m'étais donné corps et âme à la Légion : j'avais dès le début, sur mon initiative personnelle, créé le Service des Prisonniers, les Commissions d'Etudes, dont la première, la Commission Agricole, avait, avec mon ami Gauthier, vu le jour en 1941 bien avant que l'initiative en vienne de la Direction Nationale.

Plus tard j'ai mis sur pied les Services Civiques, les Commissions d'Etudes Techniques, le Comité Civique lui-même, j'ai donné le départ aux Jeunes de la Légion, au S.O.L. Départemental ; j'ai renforcé les Services par le choix de responsables compétents, actifs et sûrs pour la Révolution Nationale : je pourrais vous citer des dizaines de noms... Ca n'a pas toujours été sans mal tellement vous êtes resté l'homme de secte et d'ancien régime.

Ce travail chaque fois vous n'avez pu que l'approuver car mon seul souci était de donner à la Légion le dynamisme qui lui manquait et l'activité civique dont elle a tant besoin, je l'ai fait toujours contre votre inertie... Inertie qui n'est pas le fait de votre caractère ou de votre tempérament, mais celui d'une volonté délibérée.

J'ai enfin créé les Groupes Légionnaires d'Entreprises... Tout seul, j'ai prospecté usine par usine et dès le début de 1941 j'avais près de trente groupes d'usines réunissant de trois mille à trois mille cinq cent ouvriers. Je les ai réunis à mon gré, selon les nécessités du moment, dans le plus pur esprit légionnaire, pour les encourager, leur donner des consignes ou les pousser à l'action...

Depuis avril 1942 plus rien ne marche de ces activités spécialisées que vous disiez reprendre en main... et je suis prêt à en apporter la preuve ; mais ce qui est plus grave, c'est que voulant suspendre mon activité passée, sans motif valable, alors que vous ne faites rien, vous annulez par télégramme une réunion des Groupes d'Entreprises dont j'avais pris l'initiative comme je l'avais toujours fait pendant deux ans.

Le motif avoué : la discipline.

La vraie raison : éliminer tout ce qui ne vous permet pas de faire votre mauvaise besogne : endormir doucement les anciens combattants, les ramener sur le terrain social, les empêcher de jouer leur rôle de véritable acteur de la Révolution Nationale, leur refaire le coup de 1919... que vous avez si bien réussi antan et qui nous a menés là où vous savez.

Il faut donc en finir.

Par souci de la discipline j'ai patienté longtemps. Je vous ai même soutenu jusqu'en septembre 1941 ; je vous ai soutenu alors dans l'intérêt de la Légion et qu'il ne fallait pas que votre départ se produise sur un scandale dans une région aussi difficile que celle de la Haute-Garonne. Je l'ai fait aussi, parce que, effectivement, ce qui mettait à l'abri de toute tentative de déviation de la ligne que nous traçait le Maréchal ; j'espérais aussi que vous sauriez comprendre que votre départ s'imposait pour laisser la place à un combattant de 14 plus qualifié que vous.

Mais lorsqu'une mesure de grâce exceptionnelle, dont vous avez été le bénéficiaire, est venue renforcer votre position, vous avez alors montré quel personnage vous étiez... Vous avez et dès octobre 1941 voulu être le seul maître, celui qui lentement va ruiner l'édifice qui commençait à grandir. J'ai lutté contre vous, seul à seul, dans l'ombre pour éviter le scandale. La lutte a été dure... vous êtes très fort... J'ai tenu.

Mais sous couvert de contrôle et de discipline vous voulez de plus en plus m'imposer vos conceptions et vos manières de faire destinées à stériliser l'action légionnaire.

Je ne puis l'accepter car je sais ce que cela veut dire. Vous tuez tout ce que vous touchez : vous enlevez la foi, l'énergie, l'action. Vous ramenez tout à la paperasserie, à l'immobilité. J'ai essayé d'avoir quelques contacts avec vous. Quelle imprudence ! On ne peut rien contre votre inertie.

Il y a les rapports sur votre action direz-vous ! Je les connais. Je vous ai vu les faire... Vous savez aussi bien que moi que leur présentation est habile et parfaite certes et ne tend qu'à masquer la pauvreté des résultats : que l'on fasse une enquête sérieuse et l'on verra la faiblesse d'une activité qui n'a pour but que de vous mettre en vedette en soignant votre publicité.

D'ailleurs, vous avez le génie d'endormir, toujours aimable et souriant, affable et accueillant ; de promettre pour ne jamais tenir... disons le mot si grave pour ceux qui en comprennent l'outrage : de Mentir.

Vous avez menti quand début 1941 devant la menace d'une révocation de la Légion et de votre

fonction publique vous promettiez sur l'honneur de faire une déclaration publique en termes précis et dans un lieu précis, déclaration que vous n'avez jamais voulu faire.

Vous avez menti : quand après la lettre du Maréchal vous maintenant en place, vous preniez l'engagement sur l'honneur de quitter votre poste si le cas Delrieu continuait à nuire à la Légion... Vous n'êtes pas parti... Et pourtant...

Vous avez menti à tous les combattants en affirmant en juin 1942 que la demande de départ du poste que vous occupiez était le résultat d'une campagne faite injustement contre vous. Qui a demandé votre départ ? Monsieur Lachal lui-même... Pourquoi ? C'est ce que vous n'osez pas dire... Et pour cause. Nous le savons, ça suffit.

Vous mentez quand on vous demande de faire quelque chose, d'agir... de pousser la Légion. Vous promettez avec la volonté de ne pas tenir. Votre ancienne formation est restée intacte, vous avez l'art de dissimuler, de tromper... Vous jouez admirablement un rôle qui est exercé par ailleurs avec une telle énergie, une telle somme de travail, une telle exclusion de tout ce qui n'est pas ce travail qu'une conclusion s'impose : quels sont ceux qui dans l'ombre vous maintiennent ou vous utilisent. Car vous pouviez partir... pour l'honneur de la Légion... en douceur et sans bruit... sans aucun scandale pour vous.

Votre ami Péricard, vice-président national de la Légion, est venu faire une enquête sur votre situation morale ici. Il a conclu à votre départ.

Une fois de plus vous n'avez pas voulu partir. Vous vous êtes maintenu envers et contre tous alors que vous saviez, qu'en ayant trouvé dans la Haute-Garonne des hommes dignes, propres, ayant des titres militaires et un passé sans tâches, organisateurs et aux qualités de chef capable de tenir ce poste d'une manière digne de la Légion.

Pour permettre à nos chefs de liquider cette question de commandement, j'ai donné ma démission à la date du 3 mars 1942. Mais notre chef régional M. De Lassus l'a refusée.

Je me vois donc contraint d'agir car il arrive un moment où la discipline peut conduire à la trahison et je ne veux pas laisser croire à nos camarades combattants et volontaires que je partage votre responsabilité.

Je ne peux accepter une autorité qui n'existe que de nom. La Légion de Haute-Garonne a tout pour devenir puissante. Vous en avez fait un organisme purement administratif. Votre départ seul pourra lui rendre la vie intense qui lui manque. Allez-vous en !

J'ai eu pitié de la victime de la guerre que vous êtes. J'ai cru qu'il fallait vous tendre la perche pour un départ qui aurait laissé intact l'honneur de la Légion. A ce jour c'est votre présence qui la déshonore et qui lui nuit.

J'ai toujours servi le Maréchal, mon pays et la Légion... Je serais ravi de servir dans le rang : demandez donc ma révocation, ce sera mon plus beau titre de gloire surtout auprès de mes camarades prisonniers quand ils rentreront : je n'aurais pas trahi.

Vous savez ce qu'il vous reste à faire : Osez, je sais que vous en aurez le cynisme. Pour moi, je n'ai qu'un souci, la France, celle d'aujourd'hui et demain, celle du Maréchal et de sa révolution nationale ; la lutte contre les ennemis qui ont fait tant de mal à la France d'hier : la Démocratie, les Juifs et les Franc-Maçons, ceux qui vous doivent tant.

Croyez, monsieur, à mon mépris né d'une expérience de deux ans.

Jean COLLOMB,  
Chef départemental-adjoint »

## Félicien COSTES

*Chef de trentaine-adjoint du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Toulouse - Haute-Garonne)*



Félicien Costes est né le 27 septembre 1905 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Membre du Parti Communiste dès 1936, dont il fut l'un des éléments les plus actifs à Toulouse. Il aurait été convoyeur de vivres pour les troupes républicaines, durant la guerre d'Espagne, et délégué du PC au camp de réfugiés espagnols à Prats-de-Mollo, en février 1939. Il change de bord politique après la défaite de 1940.

Exerçant le métier de bonnetier à Toulouse, il adhère au SOL le 15 août 1942, comme chef de trentaine-adjoint. Bien que militant ardent, il est dégradé simple Franc-Garde et est un peu mis à l'écart<sup>91</sup>. Il est alors assez souvent vu en compagnie d'Allemands. Grièvement blessé par balle le 15 août 1943, dans le quartier des Sept Deniers, à Toulouse. Il décède peu après à l'hôpital, d'une congestion pulmonaire.

---

91 D'après Patrice Pannebiau dans son mémoire « Être milicien en Haute-Garonne », il fut chef-adjoint du 2<sup>ème</sup> Service. Ce poste était plutôt occupé par Louis Mas...

## Milice française

Une fois de plus la Milice française est frappée.

Une fois de plus le geste de l'assassin porte la marque de la mafia qui veut semer le trouble et la peur dans ses rangs. Comme pour de Gassowski et Bouysson à Marseille, comme pour notre jeune camarade Burgat à Grenoble, c'est un tueur qui a prémédité son coup et qui l'a froidement exécuté.

Il est facile de reconnaître la méthode communiste.

Tous les Français doivent ouvrir les yeux sur ce crime. Pour les hommes de Moscou le but est toujours le même : semer la terreur, obliger par la peur les gens à prendre position en faveur des événements qui doivent amener la grande révolution communiste.

Contre eux, la Milice a dressé son barrage, le barrage de la fidélité, du courage et du sacrifice. Et quels que soient les efforts des ennemis de notre pays, le barrage reste et restera dressé.

Le franc-garde Costes, ancien communiste, magnifique militant de la Révolution nationale, a payé de sa vie cette fidélité et ce courage. Blessé à mort il a quand même réussi à tirer sur son agresseur et à le blesser, et dans la longue journée de son agonie, en pleine connaissance, il n'a cessé d'appeler ses camarades miliciens et franc-gardes pour leur dire qu'il faisait le sacrifice de sa vie à la Révolution nationale.

Sentant la mort venir, il a fait appeler un prêtre et c'est dans la sérénité du devoir accompli qu'il est mort.

Nos énergies ne peuvent que se retremper devant le cercueil de notre camarade tombé au champ d'honneur de la Révolution nationale et l'indignation que provoquent des actes de terrorisme aussi inqualifiables que ceux qui ont fait de Costes une victime, resserre nos rangs, redouble nos énergies et amène à nous tous ceux qui pensent français.

Cette mort glorieuse est un modèle de plus, des plus solides et des plus beaux, à l'édifice révolutionnaire que tant de bons Français veulent construire et que la Milice travaille courageusement et inlassablement à édifier.

Ce crime a provoqué une telle indignation que nous avons eu la surprise de recevoir plusieurs demandes d'adhésions marquantes d'hommes clairvoyants qui entendent ainsi s'opposer avec nous à l'action sourde et rampante des ennemis de la patrie.

Il est extrêmement réconfortant de constater que l'opinion des hommes énergiques de France ne reste pas passive devant de tels crimes. Ils savent ces hommes, que chez nous sont groupées des volontés déterminées qui entendent que la Révolution nationale pour laquelle Costes a donné sa vie se fasse, et si ces volontés sont orientées vers

une révolution sans guerre civile, sans attentats et sans assassinats, dans l'ordre et la discipline voulus par le Maréchal, elles sont sans illusions sur le danger communiste et ne sont pas disposées à faire figure de dupes, à jouer les martyrs. Que messieurs les communistes et



Le franc-garde F. COSTES

leurs alliés le sachent : nos morts seront vengés et le nettoyage se fera.

Mais, aujourd'hui, nous avons assez à faire de pleurer l'un des nôtres et d'entourer sa dépouille mortelle de l'hommage viril que savent rendre des camarades de lutte à celui qui est tombé sous les balles d'un assassin.

Nous entourons sa femme et ses deux enfants de notre affection et du réconfort de notre sollicitude.

Il est dans notre action des heures douloureuses qui trempent nos caractères et affermissent les décisions. Nous vivons une de ces heures où la méditation de nos franc-gardes et de nos miliciens libère la conscience du doute qui pourrait assaillir ceux qui s'amoliraient dans la quiétude.

Nous avons dressé dans une des salles de notre permanence une chapelle ardente où le cercueil de notre camarade est entouré d'une garde figée dans un garde à vous impeccable et ce cadre silencieux et émouvant est bien fait pour donner à nos méditations la volonté sacrée de poursuivre jusqu'au triomphe l'idéal pour lequel nous nous sommes généreusement groupés.

Aujourd'hui nous faisons à Costes des funérailles dignes de notre mouvement.

La levée du corps aura lieu à 9 h. 30 très précises au siège de la Milice, 11, rue Alexandre-Fourtanier.

Le cortège se rendra à l'église des Sept-Dentiers où aura lieu la messe, à 10 h. 30 et ensuite au cimetière de Saint-Cyprien où aura lieu l'inhumation.

La Milice.

Article consacré à l'assassinat de Costes.

# Jean-Marie DEDIEU

*Agent du SD*

*Franc-Garde permanent (Haute-Garonne, Ariège)*

*Chef de Groupe Franc Motorisé de la Franc-Garde bénévole (Toulouse - Haute-Garonne)*

Jean-Marie Dedieu est né le 28 juin 1905 à Carbonne (département de la Haute-Garonne). Appelé pour son service militaire en 1925, et sert au 23<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de campagne. Soudeur à la TCRT (Transports en Commun de la Région Toulousaine), à Toulouse. Mobilisé en septembre 1939, au 117<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de Toulouse. Blessé le 29 septembre 1939, à Mont-sur-Meurthe, en manoeuvrant des fourgons. Après sept mois d'hôpital, il regagne son régiment. Démobilisé le 11 novembre 1940.

Chef d'un Groupe Franc Motorisé du SOL puis de la Franc-Garde à Toulouse<sup>92</sup>. Engagé dans la Franc-Garde permanente le 28 novembre 1943. Muté à la Franc-Garde permanente de Foix en janvier 1944. Volontaire pour les opérations de Haute-Savoie, où il reste jusqu'en avril 1944. Il touche alors 1800 francs par mois. Il démissionne le 27 mai 1944, puis entre au service du SD dès le lendemain, avec le salaire de 4000 francs par mois.

Participe à la tuerie de la forêt de Bouconne, le 4 juin 1944. Dedieu était connu pour torturer les prisonniers durant les interrogatoires<sup>93</sup>. Il participa aussi à l'opération contre le château de Villemur, début juillet 1944, qui fut plastiqué. Sentant le vent tourner, le 8 août 1944, les auxiliaires français de la « Gestapo » font évader le résistant « Rolland » de la prison Saint-Michel, et le conduisent au maquis de Pujol-de-Bosc, en compagnie des autres gestapistes (Raux, Pujol, Carrera, etc). Sur demande de ses nouveaux « amis » maquisards, Dedieu doit abattre son comparse gestapiste Milher, soupçonné de préparer un mauvais coup contre le maquis. Il abat Milher à bout portant, et le déleste de 150 000 francs. Ils resteront environ trois semaines avec le maquis, dans l'attente illusoire de passer en Espagne, mais sont mis aux arrêts par les FFI, le 25 août.

Condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse le 8 septembre 1944, en compagnie de Pujol et Carrera, et fusillé le 13 septembre, à la caserne Compans-Cafarelli.

---

92 Cité à ce poste en novembre 1942 et février 1943. On suppose ce grade à peu près équivalent à un chef de trentaine, car ils étaient munis d'une arme de poing personnelle.

93 Parmi ses actions reprochées :

-le 18 juin 1944, alors qu'il prenait le tram, il croisa le fils de sa femme de ménage avec deux autres jeunes gens. L'un d'eux rétorqua « Je m'en fous qu'il soit de la Gestapo, il n'a qu'à dire quelque chose et je le descends ». Dedieu invite les jeunes gens à descendre à l'arrêt de l'allée Saint-Michel, et les amène au siège situé au 8 de cette rue. Après interrogatoire, il apprend que les jeunes gens (en possession de faux papiers) ont rendez-vous avec un chef maquisard de Saint-Gaudens, quartier Saint-Michel. Ce dernier est arrêté, ainsi que quatre autres personnes dans un café du boulevard Gambetta. Au total, les huit personnes seront amenées à la forêt de Bouconne, et abattues le soir même.

-Avoir participé à une opération contre une villa de la Roseraie, vers le 15 juillet 1944, où huit personnes furent trouvées dans la cave, et fusillées.

-A Rabastens, il a assisté à l'enlèvement d'un chef maquisard et de deux espagnols (venus faire un échange de prisonniers). Ils sont fusillés dans une ferme près de Toulouse, et la ferme est incendiée.

-26 juillet 1944 : expédition contre le château du comte d'Orgeix, avec toute l'équipe des auxiliaires français. Bilan : un mort (le comte), le château est pillé et plastiqué.

## **François Du LAC**

*Chef de trentaine du SOL (Puylaurens – Tarn)*

François Du Lac est né le 16 avril 1891 à Sauveterre (département du Tarn). Mobilisé d'août 1914 à août 1920, il finit lieutenant d'artillerie, titulaire de la *Croix de guerre* avec deux citations, et de la *Légion d'honneur*. Maire de Saint-Sernin-les-Lavaur depuis 1923, il sera aussi mobilisé comme capitaine en 1939-1940.

Adhère à la LFC dès sa formation, chef cantonal du SOL de Puylaurens (chef de trentaine), son activité fut réduite, et il n'organisa même pas une réunion. Démissionnaire avant la création de la Milice. Jugé le 10 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est réhabilité<sup>94</sup>.

## **Raymond DUCROS**

*Chef de trentaine du SOL (Saint-Paul-Cap-de-Joux – Tarn)*

Raymond Ducros est né le 4 juin 1907 à Laboulbène (département du Tarn). Chef de district au Ravitaillement général du canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux, dont il sera aussi chef cantonal du SOL (avec sans doute le grade de chef de trentaine). Il démissionne avant la fin de l'année 1942, comprenant les véritables buts du SOL, entraînant avec lui les quelques adhérents qu'il avait recruté<sup>95</sup>.

Jugé le 29 mai 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est acquitté.

---

94 Il aurait favorisé le recrutement du maquis et hébergé des maquisards dans sa ferme (1944) et caché des réserves de munitions et de gasoil dans son exploitation pour la soustraire aux allemands novembre 1942).

95 Moins de 10 d'après Ducros.

## Michel DUFETRELLE

*Agent du SD*

Michel Albert Dufetrelle est né le 11 mars 1919 à Amiens (département de la Somme). Sous-officier de carrière jusqu'en novembre 1942, il travaillait à la base de Toulouse-Francal. Condamné à deux ans de prison en mai 1943 pour vol et trafic de cartes d'alimentation. Sa peine est ramenée à cinq mois, sur intervention de l'abbé Sorel. A sa libération, il entre comme monteur électricien aux usines Dewoitine à Toulouse. Il reste cinq mois dans cet emploi, puis est congédié, car la direction venait d'apprendre sa condamnation. Il travaille ensuite un mois pour un expert comptable, mais est renvoyé pour les mêmes raisons. Il semble avoir été proche du RNP toulousain.

Se retrouvant sans ressources, il entre donc le 10 avril 1944 comme agent spécial de l'intendant du Maintien de l'ordre (il assurait le service du courrier entre l'intendant de police, la Milice et la police allemande). Il quitte ses fonctions vers le 20 mai, suite à une suppression d'emplois. Apprenant par le chef gestapiste Raux que le SD recrute des chauffeurs mécaniciens NSKK, il s'y engage. Il prend son service début juin 1944, en qualité d'agent de renseignements et chauffeur mécanicien, appointé 5000 francs par mois<sup>96</sup>. Parmi ses actions, on cite plusieurs arrestations de résistants, un pillage d'un appartement juif, des arrestations de passeurs près des Pyrénées, ainsi qu'un séjour de repérage de lieux de parachutage à Gramat, qui permit de découvrir d'importantes quantités d'armes. Il dit avoir démissionné vers le 22 juillet 1944, dégoûté des trafics régnant au sein du SD...

Arrêté à la Libération, et écroué à la prison Saint-Michel de Toulouse. Jugé en novembre 1944 par la Cour de justice de Haute-Garonne.

---

96 Selon Dufetrelle durant son interrogatoire, il porta seulement la « casquette » de chauffeur mécanicien de la NSKK, détaché au SD, et pas agent de renseignements. Pourtant, les nombreuses activités et arrestations faites par Dufetrelle prouvent le contraire...

## Georges DULHOSTE

*Chef de centaine-adjoint de la Franc-Garde bénévole (Toulouse – Haute-Garonne)*

Georges Richard Romain Dulhoste est né le 8 août 1897 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Engagé volontaire en 1914. Décoré de la *Croix de guerre* avec une citation. Il s'engage à nouveau volontairement en 1939. Réformé pour une lésion tuberculeuse au rein, suite à une chute.

Il exerce le métier de photographe à Toulouse. Entre dans la Milice en mai 1943<sup>97</sup>. Nommé chef de centaine-adjoint du colonel Cazenave (client puis ami de Dulhoste) en janvier 1944. Le colonel était chargé de la Défense Passive. Il résidait rue de la Colombette. Dulhoste envoie une lettre de démission (avec des insultes) au chef Pincemin en mai 1944, se disant écoeuré des agissements de la Milice. Pincemin arrête Dulhoste, et le fait enfermer cinq jours. Libéré, Dulhoste est menacé de fusillade s'il persiste dans sa « mauvaise volonté ». Il semble avoir ensuite rompu avec la Milice<sup>98</sup>.

Arrêté par les FFI le 22 août 1944, amené à l'école des Minimes, puis à la prison Saint-Michel, et enfin au camp de Noé. Condamné à deux ans de prison et l'indignité nationale à vie par la Cour de justice de Haute-Garonne, le 3 janvier 1945. Libéré de prison le 6 octobre 1945.

---

97 Il clamera à son procès être entré dans la Milice afin de profiter des « plats à emporter » fournis par celle-ci ! Tuberculeux, il semble que c'est sa femme qui subvenait à ses besoins depuis de longues années.

98 Même si un Franc-Garde interrogé dira à son interrogatoire que Dulhoste lui conseilla d'obéir à l'ordre de mobilisation de Darnand, en juin 1944. Dulhoste lui-même se serait rendu à la villa des Rosiers, qui servait de base à la Franc-Garde...

# Jean FAURÉ

## *Légionnaire / Soldat*

Jean François Casimir Joseph Fauré est né le 23 avril 1923 à Surgères (département de la Charente-Inférieure). Cultivateur à Gaillac. S'engage dans le 43<sup>ème</sup> RIC à Bizerte, le 1<sup>er</sup> août 1941. Après six mois de classe, il est intégré à la musique du régiment, comme joueur de clarinette. En septembre 1942, lassé d'une vie monotone, et sur les conseils de son chef de régiment (le lieutenant-colonel Perinelli), il s'engage dans la Légion Tricolore (matricule 789).

Envoyé à Guéret, il est volontaire pour la LVF (matricule 9014) à la dissolution de la Légion Tricolore. Envoyé à Versailles, puis au camp de Kruszyna, où il reste deux mois. Rejoint son unité (I<sup>er</sup> bataillon) au front le 31 janvier 1943, à Borisov. Muté à l'état-major régimentaire de la LVF à une date inconnue.

Il déserte en mai 1944<sup>99</sup>, avec deux camarades, allant de la Pologne à Paris par divers moyens. Il arrive finalement à Gaillac le 20 juillet 1944<sup>100</sup>. Il travaille ensuite pour un marbrier, quand il est arrêté à son domicile le 20 août 1944. Interné au camp de Brens, il demandera à « racheter sa faute », afin de s'engager dans l'armée, si possible dans le Corps expéditionnaire pour l'Indochine.

Jugé le 11 mai 1945 par la Cour de justice du Tarn, et condamné à deux ans de prison, 1000 francs d'amende et l'indignité nationale à vie.

---

99 Il avait pensé désertier une première fois en octobre 1943, lors d'une permission, mais il avait eu peur des représailles contre sa famille.

100 Parait-il après avoir entendu le général De Gaulle à la radio appelant les membres de la LVF à se racheter en désertant et en combattant les allemands...

# Maurice FOUCAULT

*Chef de Centre du SOL (Centre Nord, Albi - Tarn)*



## Promotions :

Sergent : 1907

Lieutenant de réserve

Capitaine : mai 1915

Chef de Bataillon : 04.10.1918

Lieutenant-colonel : 26.06.1936

Colonel : 25.10.1939

Général de brigade : 20.08.1941

Chef de Centre du SOL

Maurice Victor Alphonse Foucault est né le 21 janvier 1886 à Pontgouin (département de l'Eure-et-Loir). Commence sa carrière comme instituteur, mais s'engage le 6 octobre 1906, au 101<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et y fut nommé sergent. Renvoyé dans la disponibilité, le 19 septembre 1908, il réintégra l'enseignement primaire, et devint officier de réserve.

Mobilisé en août 1914, comme lieutenant de réserve au 301<sup>ème</sup> régiment d'infanterie. En décembre 1915, il fut affecté à l'intérieur au centre d'Instruction de Sillé-le-Guillaume (Sarthe). Conséquence des intempéries subies dans les tranchées, il dut être hospitalisé, puis mis au repos pour sa convalescence. Passé au 267<sup>ème</sup> R.I., le capitaine Foucault se distingua avec sa compagnie aux offensives de Verdun (août-septembre 1917), puis fut versé au 278<sup>ème</sup> R.I. à la dissolution du 267<sup>ème</sup> (septembre 1917). En 1918, il fut titularisé capitaine d'active, avec effet rétroactif au 20 septembre 1915, devient capitaine adjudant major du V/287<sup>ème</sup> R.I., et s'illustra particulièrement à Castel (Somme), en mai, et lors de la prise de Belloy (Oise), le 11 juin. En septembre 1918, à l'attaque du Bois-du-Chapitre, il fit cent prisonniers, prit un canon, sept lance-bombes et plusieurs mitrailleuses. Commandant depuis juin le VI/287<sup>ème</sup> R.I., il fut promu chef de bataillon le 4 octobre 1918.

Sort du conflit *Chevalier de la Légion d'honneur*<sup>101</sup> (décernée sur le champ de bataille le 28 novembre 1915), *Croix de guerre avec quatre palmes et une étoile de vermeil et deux étoiles de bronze* (soit sept citations, dont quatre à l'ordre de l'armée)<sup>102</sup>. Après la guerre, le Commandant Foucault fut mis à la

---

101 Mais aussi : Médaille commémorative, Médaille Interalliée et Croix du Combattant vinrent encore récompenser ses mérites. Il portait personnellement la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire, ayant pris part aux combats du 287<sup>e</sup> R.I. qui avait motivé l'attribution de cette prestigieuse décoration à ce régiment.

102 Après la dissolution du 301<sup>ème</sup> RI, décimé, il reçut le commandement de la 14<sup>ème</sup> compagnie du 317<sup>ème</sup> R.I (juin 1915), et participa avec cette unité à l'offensive de Champagne. Il s'illustra de nouveau, comme le prouve les termes de cette citation :

« Au front depuis le début de la campagne, a toujours fait preuve d'un remarquable sang-froid et d'une rare

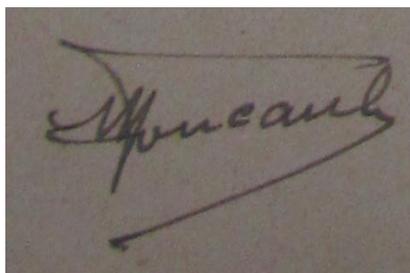
disposition du Grand Quartier Général et affecté au 72<sup>ème</sup> R.I. à Amiens, le 6 mars 1919.

Affecté, sur sa demande, au 502<sup>ème</sup> régiment de chars à Béziers, en 1921, puis muté au 551<sup>ème</sup> régiment de chars à Châlons en 1923, il eut en 1928, le commandement du parc de la 3<sup>ème</sup> brigade de chars. Nommé *Officier de la Légion d'Honneur*, il fut affecté en juin 1932 à l'École d'application de l'infanterie et des chars, et en décembre 1935, au Centre d'instruction des chars de combat.

Il commanda ensuite l'entrepôt de réserve de Gien (23 mars 1938), et fut promu colonel, le 25 octobre 1939, avec une affectation au parc des engins blindés n° 101, dépendant directement de l'inspection des chars de combat<sup>103</sup>. Commande l'école des chars de Fleurance (Gers) en juillet-août 1940. L'école étant dissoute le 1<sup>er</sup> septembre, il est muté à Albi, comme commandeur du 51<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, où il laissera un bon souvenir à ses hommes, pour certains futurs FFI. Mis à la retraite d'office par l'amiral Darlan le 1<sup>er</sup> janvier 1942.

Contacté par le chef LFC Chabbert, qui lui demande de l'aider à mettre sur pied le SOL. Foucault accepte, voyant dans l'élaboration de ce nouveau mouvement un potentiel vivier de suppléants à l'armée d'armistice, devant éventuellement un jour reprendre la lutte contre les Allemands. Chef du Centre Nord du SOL, il organise de très nombreuses conférences, couvrant notamment le secteur Nord du département<sup>104</sup>. Il finit toutefois par se faire mal voir de Vichy (Darnand le détestait) et des chefs SOL locaux (Souverain, Lemaire, etc), et se retire en décembre 1942<sup>105</sup>.

Arrêté à Albi le 11 septembre 1944, et interné au camp de Saint-Sulpice le 14 novembre suivant. Retiré à Pontgouin après sa libération. Jugé le 1<sup>er</sup> avril 1945 par la Chambre civique du Tarn, et acquitté. De retour à Pontgouin, son village natal, l'estime de la population le fit élire, en 1947, au Conseil Municipal, dont il ne tarda pas à devenir le conseiller le plus écouté. Tenailé par un mal implacable, il fut admis au Val-de-Grâce à Paris, où il devait décéder prématurément le 10 février 1948. Sa dépouille fut ramenée à Pontgouin pour y être inhumée au cimetière local. La municipalité prit, en 1953, une délibération pour attribuer son nom à une nouvelle rue, située entre les écoles et le stand de tir, qui fut inaugurée officiellement le 31 décembre 1961<sup>106</sup>.



---

énergie. Le 29 septembre 1915, a pris, après la mise hors de combat de son Chef de Bataillon, le commandement du bataillon, l'a maintenu sous un bombardement continu de plusieurs jours et de plusieurs nuits dans une position avancée et l'a porté à l'assaut des tranchées ennemies donnant à tous le plus bel exemple de courage et d'intrépidité. A contribué par son intelligente initiative à l'organisation de la position conquise permettant de conserver le terrain occupé ».

103 Promu lieutenant-colonel au 511<sup>ème</sup> régiment de chars à Verdun (25 juin 1936), une lettre ministérielle le félicite pour la réalisation et l'aménagement d'un matériel automobile spécial. En effet, ancien fantassin, Maurice Foucault n'oubliait pas ses anciens compagnons d'armes et prévoyait le transport des troupes au plus près de la zone de combat. Le souvenir des marches d'approche, longues parfois de 50 kilomètres, le hantait toujours.

A son grand honneur, il fut le seul colonel mécanicien de l'armée française, tâche captivante et qui le passionnait profondément. Ses fonctions le mirent souvent en relation avec le colonel de Gaulle, qui élaborait alors des théories audacieuses sur la formation des grandes unités blindées.

104 A son procès, le général Foucault expliqua n'avoir jamais été un membre officiel du SOL, car désirant garder son indépendance...

105 C'est alors que commença son combat dans l'ombre, en liaison avec le Général Delestraint (1879-1945), héros de la Résistance, avant l'arrestation de ce dernier, et l'occupation de la zone sud par les forces de l'Axe. Il réussit personnellement à capturer un agent de renseignement allemand et à le livrer à la 16<sup>ème</sup> région militaire qui ne cacha pas la valeur de la prise opérée. Mais dénoncé aux Allemands qui cherchaient à se venger de la perte d'un important collaborateur, il lui fallut disparaître... Sa contribution active à la Résistance ne cessa pourtant jamais complètement, et il parvint à aider un nombre incalculable de jeunes gens menacés par le Service du Travail Obligatoire.

106 Source : fiche biographique du site perche-gouet.net, ainsi que le dossier Chambre civique (Tarn) de Foucault.

## **Albert FOURASTIÉ**

*Légionnaire / Soldat*

Albert Fourastié est né le 3 mai 1923 à Lens (département du Pas-de-Calais). Electricien à Lautrec. Après sa libération des Chantiers de jeunesse, le 15 mai 1944, il décide de s'engager dans la Franc-Garde à Toulouse. Il signe finalement un engagement dans la LVF fin mai 1944, et est dirigé au Centre d'Instruction des Cadres de Montargis, où il reste jusqu'en août 1944.

Il est déclaré inapte, en septembre 1944, et envoyé dans un camp de travailleurs, à Sarrebruck, puis dans un camp de représailles en décembre 1944<sup>107</sup>. Libéré par les Américains en mars 1945. Rapatrié à Lautrec, il est arrêté quelques heures après son arrivée par la gendarmerie, le 5 avril 1945.

Jugé le 3 mai 1945 par la Cour de justice du Tarn, il est acquitté, car déclaré irresponsable<sup>108</sup>. Interné à l'asile du Bon-Sauveur sur décision du préfet.

## **Roger FRANC**

*Chef du 4<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Savoie)*

*Chef de centaine-adjoint du SOL & la Franc-Garde bénévole (Muret – Haute-Garonne)*

Roger Albert Franc<sup>109</sup> est né le 24 février 1921 à Muret (département de la Haute-Garonne). Chef du SOL puis de la Milice de Muret, avec le grade de chef de centaine-adjoint. Il travaillait à la distillerie de cette ville, et avait été auparavant chef des Scouts de France de Muret. Effectue le quatrième stage organisé à Uriage.

Devient chef du 4<sup>ème</sup> Service de la Milice de Haute-Savoie en octobre 1943, remplaçant Maurice Bertheux. Il est assassiné le 21 novembre 1943, en même temps que le chef Jacquemin.

---

107 En décembre 1944, le groupe de travailleurs auquel il appartenait aurait tenté de rejoindre les troupes américaines.

108 Le docteur le déclara atteint de déficience mentale, avec l'âge mental d'un enfant de 10 ans.

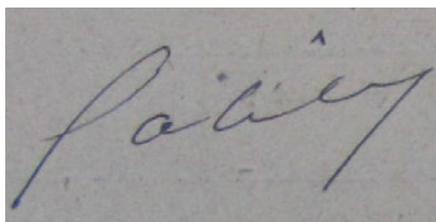
109 Fils de Robert Franc, chef régional de la Milice à Bordeaux, en 1944.

## Frank GALIBERT

*Chef départemental-adjoint du SOL (Tarn)*

Frank Marie Galibert est né le 2 mars 1894 à Castres (département du Tarn). Sous-officier ayant participé à la guerre 14-18. Représentant de commerce à Castres, trésorier de la LFC, il est désigné par le chef Chabbert pour devenir chef départemental-adjoint du SOL du Tarn. Démissionne en novembre 1942, après l'arrivée des Allemands en zone sud.

Jugé le 20 décembre 1944 par la Chambre civique du Tarn, et réhabilité<sup>110</sup>.

A photograph of a handwritten signature in blue ink on a light-colored background. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Galibert'.

---

110 Sur la foi d'un témoignage d'un jeune du maquis, qui disait que Galibert conseillait aux jeunes gens de rejoindre le maquis pour échapper au STO.

## Jean GERLIÉ

*Chef départemental de la Milice Française (Tarn)  
Chef de Cohorte du SOL (Lavaur - Tarn)*



Jean Marie Valentin Gerlié<sup>111</sup> est né le 27 janvier 1899 à Auriac (département de de la Haute-Garonne). Engagé volontaire en 1918, il gagna la *Croix de guerre*. Mobilisé le 2 septembre 1939 au 32<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie coloniale, à Agen, avec le grade de maréchal-des-logis de réserve. Envoyé avec son unité dans le secteur de Sarreguemines, il est atteint de rhumatismes, et est évacué du front vers le 25 mai 1940, et hospitalisé à Agen. Quitte l'hôpital peu après l'Armistice, et se fait démobiliser à Toulouse, quartier Compans, le 12 juillet 1940.

Rentré dans sa propriété de Bannières, dans le Tarn, il exploite ses terres, aidé de deux ouvriers. Il adhère début 1941 à la LFC (section de Belcastel), comme simple membre. Quelques semaines après, le chef de la LFC de Lavaur (Bonnafous) lui propose le poste de chef de la section LFC de Belcastel<sup>112</sup>.

Il adhère au SOL en mars 1942, dont il est nommé chef de Cohorte pour le secteur de l'arrondissement de Lavaur. Il effectue un stage de quinze jours à l'école nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, en octobre 1942<sup>113</sup>. Nommé chef départemental de la Milice Française du Tarn début février 1943<sup>114</sup>. Il resta à ce poste jusqu'en août 1944<sup>115</sup>. Il quitte Castres en voiture, seul, le 16 août au soir, laissant au chef De Pous les préparatifs du départ. Il arrive à Toulouse, devant prendre des ordres de l'échelon régional<sup>116</sup>. Quitte Toulouse avec la colonne de la Milice, le 19 août. Après un long périple dans le sud-est et la vallée du Rhône, il quitte la colonne milicienne vers Pont-Saint-Esprit, le 22 août, après avoir appris que la Milice devait se replier en Allemagne !

Traverse le Rhône en bateau, il reste quinze jours à l'hôtel à Suze-la-Rousse, puis une semaine à Orange. Il se présente à un bureau FFI d'Avignon, sous sa vraie identité (!) afin d'obtenir un laissez-passer. Il voyage en train jusqu'à Toulouse, où il arrive le 14 septembre, et marche trente-deux kilomètres de nuit jusqu'à son domicile de Bannières ! Arrêté par la police (sur dénonciation) au domicile de sa mère (où il

---

111 Parfois nommé « Gerlier », il s'agit d'une erreur.

112 Environ 150 adhérents.

113 Formation dirigée par l'amiral Ven. Cette promotion d'élève SOL eut lieu entre deux promotions d'élèves commissaires de police.

114 Ce qui étonna certaines de ses connaissances, qui le savaient peu germanophile. Selon plusieurs témoignages, Gerlié avait accepté ce poste par besoin d'argent, car habitué à la vie facile et réputé grand noceur !

115 Il fut donc l'un des chefs départementaux SOL/Milice ayant eut la plus longue longévité ! On peut noter qu'il déclara n'avoir presque pas ordonné d'actions de police, et qu'il interdisait le contact de ses hommes avec les autorités allemandes, allant jusqu'à afficher une note publique sur les murs de Castres et Albi.

116 Il y retrouva une partie de ses miliciens, amalgamés aux miliciens locaux, à l'école Sainte-Barbe.

vivait caché) à Bannières, le 14 décembre 1944.

Condamné à mort et à la confiscation des biens le 26 avril 1945 par la Cour de justice du Tarn<sup>117</sup>. Sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité le 5 juin 1946. Interné à la maison d'arrêt d'Albi, puis à celle d'Eysses après le 5 juin.



---

117 Lui seront reprochés notamment d'avoir organisé et mobilisé la Franc-Garde, ainsi que plusieurs réquisitions arbitraires de véhicules et des contrôles routiers menant à des arrestations de présumés maquisards.

Pour sa défense, il arguera avoir aidé quelques réfractaires du STO à se soustraire (il déclara à une dame, à qui il avait rendu service : « J'ai fait pour lui une chose que je n'aurais pas faite pour mon propre fils »), et n'avoir jamais dénoncé des réunions de résistants qui se tenaient chez le maire de Belcastel ou le sous-préfet de Castres, qui s'était confié à Gerlié. Ou bien encore l'activité résistante du commissaire divisionnaire Gamel. Ces faits sont notamment confirmés par le témoignage du résistant Roger Esparbie, membre du groupe du commandant Morange.

Un autre résistant interrogé déclara à Gerlié, en juin 1944, qu'il serait fatalement amené, par ses fonctions, à user des armes contre les patriotes. Gerlié lui rétorqua : « Moi je ne tirerai jamais sur des français. » Il s'indignait quand dans une discussion, on assimilait l'action de la Milice à celle des allemands.

## Alexis GRANGE

*Chef de Groupe Franc Motorisé du SOL (Centre Nord , Albi - Tarn)*

Alexis Claude Marie Grange est né le 18 juin 1896 à Cervons (département de Haute-Savoie). Mobilisé d'avril 1915 à septembre 1919<sup>118</sup>, il détenait le grade de lieutenant d'infanterie. Décoré *Chevalier de la Légion d'honneur* et de la *Croix de guerre* avec trois citations.

Contrôleur du Ravitaillement à Albi, il s'inscrit à la LFC début 1941, comme visiteur au Service social (aides aux familles de prisonniers). Inscrit au SOL en octobre 1942, il dirige le Groupe motorisé d'Albi (comprenait sept personnes), assurant la liaison des sections du Centre Nord.

Signe un engagement (comme lieutenant) pour la Phalange Africaine le 31 décembre 1942<sup>119</sup>, mais il n'est jamais parti. Démissionne du SOL vers le 10 janvier 1943, et exerce ensuite le métier de courtier. Jugé le 13 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn, et acquitté.

---

118 Il servit dans les Régiments d'Infanterie numérotés suivants : 23, 327, 133 et 39.

119 Il avait démissionné peu avant de son poste au Ravitaillement général, car il avait détourné quelques cartes d'alimentation.

# Gino GRAZZIA

## *Agent du SD*

Gino Grazzia est né le 15 février 1922 à Bologne, en Italie. Ses parents émigrent en France en 1924<sup>120</sup>. Mécanicien-ajusteur de métier. Part comme travailleur volontaire à Berlin (usine AEG) le 27 juillet 1941. Il travailla pour la police allemande depuis mai 1942 au moins (date où les autorités allemandes de Berlin lui délivrent un passeport de nationalité iranienne). Il s'inscrit à la section locale du Fascio (antenne du Parti fasciste pour les italiens résidant à l'étranger), et réussira à s'y faire embaucher comme employé le 1er novembre 1943. Il rentre en permission à Paris le 13 janvier 1944. Les bureaux du Fascio berlinois ayant été détruits durant un bombardement, il se retrouve sans emploi.

Présenté à Rigatti (secrétaire du Fascio de Toulouse), il est embauché comme interprète de ce dernier<sup>121</sup>. Grazzia rejoint donc Toulouse le 11 mars 1944. S'engage dans le SD de Toulouse le 1<sup>er</sup> juillet 1944<sup>122</sup>, suite à une violente altercation avec un Allemand<sup>123</sup>. Le jour même il se rend à Buzet (Tarn), se faisant passer pour un réfractaire. Grâce à diverses confidences, il parvient à faire arrêter bon nombre de personnes. Le 6 juillet 1944, un détachement de la division « Das Reich » investit le village, arrête quatorze personnes (dont le maire), qui seront fusillées le jour même<sup>124</sup>. Il participa à d'autres opérations, qui lui seront reprochées à son procès<sup>125</sup>. Son jeune frère Guido le suivait souvent dans ses déplacements<sup>126</sup>.

Blessé le 5 août 1944, alors qu'il se trouvait en opération avec la Feldgendarmerie, près d'Albi. Hospitalisé à Albi, puis à Castres lors du repli allemand. Il y est arrêté par les FFI. Condamné à mort par la Cour de justice de Haute-Garonne le 29 janvier 1945, son pourvoi en cassation est rejeté le 3 février.

---

120 Naturalisés français en 1938, ils reprennent leur nationalité italienne en 1942.

121 Rigatti lui confiera qu'il avait été communiste autrefois. Parmi les tâches dont s'occupait Rigatti : l'encadrement de la main d'oeuvre italienne.

122 A noter qu'il était spécifié qu'il devait servir en uniforme.

123 Alors qu'il se trouvait dans un train à Montauban, Grazzia surprit un officier allemand en train d'insulter les Italiens. La discussion s'envenima. Arrêté par des employés de chemins de fer, et amené au bureau de police allemande de la gare Matabiau, il est menacé du tribunal militaire. L'officier lui offre alors la possibilité de l'éviter en s'engageant dans les forces allemandes.

124 A noter que le 17 août 1944, 54 prisonniers de la prison Saint-Michel de Toulouse furent amenés à Buzet, et fusillés. Leurs corps seront brûlés devant la ferme de Lanfournet.

125 Expédition contre le château de Born (commune de Villemur), un échange de prisonniers ayant mal tourné à Rabastens, repérage puis attaque du maquis de Rieumes les 12 et 17 juillet 1944, attaque du maquis de Calmont le 16 juillet 1944, attaque et pillage du château du comte d'Orgeix, opérations contre le maquis de Carmaux...

126 Guido Grazzia arrive de Paris à Toulouse le 12 juillet 1944, grâce à son frère qui le « pistonna » au SD.

## Jules GRIMALD

*Chef du 1<sup>er</sup> Service de la Milice Française / Chef de Cohorte de la Franc-Garde bénévole (Albi – Tarn)*

*Chef de Cohorte-adjoint du SOL (Albi - Tarn)*

### Promotions :

Chef de trentaine du SOL

Chef de Cohorte-adjoint du SOL

Chef de Cohorte de la Franc-Garde bénévole

Jules Paul Grimald<sup>127</sup> est né le 23 février 1893 à Béziers (département de l'Hérault). Engagé volontaire de la guerre 14-18<sup>128</sup>, deux fois blessé, décoré de la *Croix de guerre* et de la *Médaille militaire*<sup>129</sup>. Il exerçait le métier d'industriel à Albi. Après la défaite de juin 1940<sup>130</sup>, il pense partir en Afrique du nord avec un ami, mais leurs projets n'aboutissent pas. Adhère à la LFC, puis au SOL, où il gravit les échelons, de simple membre, puis chef de trentaine à chef de Cohorte-adjoint d'Albi. Passe chef de Cohorte, probablement en février 1943, remplaçant Lemaire.

Nommé chef du 1<sup>er</sup> Service de la Milice en février 1943. Il effectua le second stage organisé à Uriage. Démissionne de son poste de chef et de milicien le 9 novembre 1943, dans une lettre à Gerlié<sup>131</sup>, puis confirme sa décision dans une lettre à Darnand du 13 décembre 1943.

Il fait brièvement le coup de feu (armé d'un pistolet et coiffé d'un casque de poilu !) contre la colonne allemande à Albi, le 22 août 1944. Jugé par la Chambre civique du Tarn le 13 mars 1945, et réhabilité.

---

127 Parfois dénommé « Grimal ». Il s'agit d'une erreur.

128 De juin 1915 à août 1919.

129 Voici le texte de la citation affiliée à cette décoration :

« Sous-officier merveilleux au combat. Blessé grièvement le 7 octobre 1918 devant Servan, en se portant, seul, à l'assaut d'une mitrailleuse ennemie qui arrêtait la progression de sa compagnie. »

A noter qu'il recevra au moins une autre citation (à l'ordre de l'armée) le 16 mai 1919.

130 Il fut brièvement mobilisé d'août à octobre 1939.

131 Selon un ami résistant de Grimald (qui ne se cachait d'ailleurs pas en sa présence, et qui l'incitait à se retirer), Grimald fut choqué de la collusion de la Milice avec la Waffen-SS.

Cet homme témoignera à décharge pour Grimald à son procès, expliquant que ce dernier s'est trompé de bonne foi, et qu'il a toujours refusé d'entreprendre des relations commerciales avec les Allemands, malgré les nombreuses sollicitations.

## Lettre de Grimald à Joseph Darnand, Albi, 13 décembre 1943

« Monsieur le Secrétaire Général,

SOL de la première heure, successivement SOL sans grade, chef de trentaine, chef de Cohorte-adjoint, chef de Cohorte et enfin chef du 1er Service de la Milice, j'ai toujours rempli mes fonctions avec dévouement, mais j'ai été amené à démissionner de votre mouvement pour les raisons que je vous indique ci-dessous et que j'estime qu'il est de mon devoir de soumettre à votre jugement. Je tiens à préciser que je n'accepterais de personne l'accusation de partir à pas feutrés et dans la crainte d'attentats terroristes quelconques. Je pars uniquement parce que je ne suis plus d'accord avec vous.

Un arbre se juge à ses fruits. Une politique se juge à ses résultats. Voyons donc les résultats de la vôtre.

Vous aviez constitué, au sein de la Légion, un instrument magnifique, bien encadré, bien organisé, doté d'effectifs importants et qui, avec elle, formait un ensemble complet et harmonieux. La Légion, gros de la troupe à effectifs impressionnants, le SOL mouvement dynamique et d'avant-garde, seraient arrivés à représenter une véritable puissance tout entière vouée à la cause de la Révolution Nationale.

Cette puissance en germe offusquait le Président Laval qui entendit bien reléguer Légion et SOL à un rôle purement représentatif. Il feignit, pendant de longues semaines, de les ignorer, mais devant leurs réactions, il fut obligé de s'intéresser à eux.

Son premier acte fut de diviser ce mouvement et il y réussit en vous proposant de créer la Milice, vous en confiant le commandement effectif sous son commandement nominal. Ce fut de votre part un premier tort, car la Légion, amputée de son mouvement d'avant-garde, ne fut plus qu'une organisation sans dynamisme réel, composée d'une masse d'adhérents sans volonté, disposés à se laisser conduire passivement et se contentant de manifester leur foi révolutionnaire par le paiement d'une cotisation annuelle. Seuls les services sociaux purent légitimer la conservation d'un organisme qui avait par ailleurs perdu toute influence politique. Actuellement, la Légion n'est plus qu'une association de bienfaisance à qui le Président Laval vient d'enlever les deux tiers de son allocation budgétaire.

Le SOL par contre, transformé en Milice, n'étant plus soutenu par la masse des légionnaires, ne constituait plus qu'une avant-garde isolée, sans soutien, et vouée à l'échec. Malgré une campagne active, secondée avec plus ou moins de bonne volonté par les pouvoirs publics, le recrutement de la Milice s'avéra comme un échec complet. L'opinion publique, mal disposée envers elle, trompée par une campagne de la Légion qui, dans certains départements, répandit le slogan suivant : « La Légion c'est le Maréchal, la Milice c'est Laval » ignore le nouveau mouvement. Beaucoup d'anciens SOL même, voyant que la Milice était sous les ordres du président Laval, refusèrent de se transformer en miliciens, ne voulant pas être sous les ordres d'un ministre qui, à tort ou à raison, passe pour être un vendu à l'Allemagne.

Votre Milice donc, n'ayant pas réussi à créer un mouvement d'opinion en sa faveur, crut pouvoir compter sur l'appui total de son chef nominal. Effectivement, celui-ci multiplia les promesses : il allait la doter d'un matériel important et complet, quarante mille camions seraient mis à sa disposition, ainsi que toutes les armes qui lui seraient nécessaires, les pouvoirs publics collaboreraient intimement avec elle, etc etc. En fait, si elle fut dotée de moyens de transports, ce ne fut qu'en quantité ridiculement insuffisants. Un petit nombre de ses membres reçut un permis de port d'armes, mais les heureux bénéficiaires furent obligés de se procurer eux-mêmes et par des moyens illégaux les armes qui leur étaient nécessaires. Quand à ses relations avec les pouvoirs publics, elles sont réduites à leur plus simple expression. Les préfets en sont encore à attendre une circulaire gouvernementale précisant leurs rapports avec les organisations miliciennes.

Vous étant rendu compte que le président Laval ne cherchait qu'à vous amuser, vous avez été amené, après avoir essayé de le faire changer de tactique, à donner votre démission. Ce geste s'est avéré inutile. Votre démission n'a pas été acceptée, les sentiments du président à votre égard ont encore empiré.

Vous vous êtes alors tourné vers les occupants, et pour vous dédouaner, vous leur avez offert votre collaboration effective et leur avez proposé de leur envoyer, comme engagés dans les Waffen-SS, plusieurs centaines de vos francs-gardes, dont plusieurs chefs, à commencer par vos collaborateurs immédiats, en attendant votre départ personnel. En échange, vous avez de ce côté également, reçu de nombreuses promesses. Vous alliez recevoir tous les moyens d'action nécessaires et notamment tout l'armement qui vous était indispensable pour mener votre combat. Hélas, il en a été des promesses allemandes comme des promesses auvergnates : elles n'ont reçu aucun commencement d'exécution ou si peu, et avec tellement de retard qu'il est presque inutile d'en parler. De rares départements ont bien reçu quelques armes, mais elles restent sous la garde des Allemands et ne sont distribuées qu'en quantités insuffisantes. Les munitions sont

encore plus rares. Vous me direz que ce sont les premières réalisations et que le solde de l'armement nécessaire va suivre incessamment. Demain, on rasera gratis. Demain, la Milice sera amplement armée. Aujourd'hui, elle ne l'est que très insuffisamment, mais elle a envoyé les meilleurs de ses éléments aux Waffen-SS où, malgré les promesses données, ils sont instruits à l'allemande et non à la française. La Milice a donc donné des gages, mais la contrepartie n'est pas venue et cependant personne ne croira que si les allemands avaient été de bonne foi, elle n'aurait pas été dotée depuis longtemps de tout l'armement indispensable.

Vous faites donc de la collaboration, mais à sens unique. Vous donnez beaucoup et vous ne recevez presque rien. Ce n'est pas ainsi que la grande majorité des français collaborationnistes entendent être traités. Ils reconnaissent leur situation de vaincus, mais ils ne veulent pas être considérés comme des mercenaires. Et, de renoncement en renoncement, vous en arrivez à ne plus agir en Français. Lorsqu'il s'est agi, au début, des engagements dans la LVF, il était entendu, et on insistait sur ce point, que les engagés combattaient sous l'uniforme français, avec des officiers français et sous les plis du drapeau français. Or, ils combattent sous l'uniforme allemand et sont commandés, au moins dans les grades supérieurs, par des officiers allemands<sup>132</sup>. Ils prêtent serment au Führer. C'est encore pire dans les Waffen-SS. Ils font partie intégrante de l'armée allemande, prêtent également serment au Führer et ne peuvent plus être considérés, quoiqu'on en dise, comme des soldats français. On les attire par des avantages et des soldes très importants, mais il est permis de se demander quels sont, à la plupart, leurs véritables sentiments.

N'aurait-on pas pu obtenir qu'ils combattissent en unités constituées, sous notre uniforme, et commandés par des hommes de chez nous ? Si on avait eu ce résultat, je vous garantis que vous auriez eu un plus grand nombre d'engagements car, eussent-ils dû être considérés, en cas de capture, comme des franc-tireurs et traités comme tels, ils auraient accepté ce risque pour avoir l'honneur de porter notre uniforme. Je regrette d'ailleurs de voir que, comme vous le dites dans votre discours de Nice, vous considérez cette question d'uniforme comme secondaire. Je ne la considère pas ainsi et j'estime qu'endosser la capote allemande et coiffer le casque allemand, c'est perdre une parcelle de ce qui, malgré nos deuils, fait notre fierté et notre honneur : être français.

Les critiques que je vous adresse ci-dessus suffiraient à justifier ma démission, et je l'aurais donnée depuis plusieurs semaines, si je n'avais été retenu par les amicales instances de mes camarades chefs de Services et par l'espoir que, malgré tout, la situation s'améliorerait et que vous pourriez être amené à reconsidérer votre attitude vis-à-vis des occupants.

Mais à ces critiques d'ordre général, s'en ajoutent d'ordre départemental. Nous n'avons pas été long, dans le département du Tarn à juger du peu de valeur du chef que l'on avait mis à notre tête. J'ai, pendant plusieurs semaines, patienté, dans l'espoir que ce chef finirait par comprendre l'importance de sa tâche et finisse par faire œuvre utile. Mais, hélas, il n'y eut aucun changement dans son comportement. J'ai été amené, petit à petit, à juger plus sévèrement ce monsieur jusqu'au jour où il a fait preuve, vis à vis de mes camarades et de moi-même, d'une désinvolture telle que je l'ai averti de ma démission prochaine ainsi que de mon intention de donner au chef régional les motifs de ma décision. J'insiste sur ce dernier point, car si j'ai exécuté ma menace, je tiens à préciser que je n'ai pas agi en traître et que M. Gerlié était parfaitement averti de mon intention de m'adresser en haut lieu. J'ai d'ailleurs, là dessus, des témoins de qualité.

J'ai donc remis au chef départemental ma démission de chef de Service, de franc-garde et de milicien, et en envoyant copie de cette lettre au chef régional, je lui ai donné toutes les explications nécessaires. Ces explications vous seront communiquées par Toulouse si vous le jugez nécessaire, mais je puis vous dire aujourd'hui qu'une médiocrité désolante, une apathie malade, une légèreté coupable et un « jemenfichisme » intégral sont les qualités qui distinguent notre chef départemental Gerlié. J'ajoute qu'il vous arrivera certainement dans le Tarn la mésaventure qui est arrivée dernièrement en Savoie : le cambriolage et le déménagement de tous les documents déposés au siège départemental qui est toujours sans surveillance aucune.

J'espérais que cette lettre aurait au moins le résultat de faire ouvrir une enquête sur les faits que j'alléguais, mais nous avons été bien déçus de voir que le résultat était complètement nul. Depuis le 10 novembre, aucune réaction n'est venue de Toulouse, et cette carence m'a donné à réfléchir.

Je me suis demandé si, à la région comme au département, les permanents faisaient preuve du même désintéressement que les bénévoles, s'ils n'avaient pas un peu trop pris une mentalité fonctionnaire, qui cherche avant tout à ne pas avoir d'histoires et s'ils n'étaient pas surtout intéressés par leur émergences de fin de mois. Par voie de généralisation, je me suis demandé s'il n'en était pas de même à Vichy et si les échos qui nous sont parvenus dans les départements : désordre dans les services, dépenses somptuaires, gaspillage des deniers publics, appointements mirifiques de certains dirigeants nationaux (je ne parle pas de vous

---

132 C'est faux, la LVF ne compte quasiment que des officiers français.

personnellement), etc, ne reposaient pas sur des faits certains. J'ai également considéré l'activité des bénévoles qui, au moins dans le département du Tarn, est bien supérieure à celle des permanents ; le fait que ces derniers qui, chez nous, ne sont que deux ratés de par leur déplacement ne subissent aucun préjudice, puisqu'ils sont appointés, alors que l'on trouve tout naturel d'envoyer un bénévole à Uriage pour suivre un stage d'une quinzaine de jours, et qu'on refuse de l'indemniser de quelque façon que ce soit du trouble qu'apporte dans ses affaires une absence prolongée, et je me suis demandé si, à Vichy, le qualificatif bénévole ne se transformait pas en substantif et ne se prononçait pas « poire ». J'ai considéré également que, si certains chefs étaient armés, les simples franc-gardes et les simples miliciens ne l'étaient pas et étaient destinés à se faire tuer gratuitement.

Et cela m'a amené à vous faire part de mes réflexions dans cette trop longue lettre. Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion à son sujet : ou bien elle ne sera pas mise sous vos yeux, car elle aura été retenue dans quelque service, et je crois que c'est le sort qui lui est réservé ; ou bien vous la lirez, et, la lisant, vous haussez les épaules en pensant de moi : en voici un qui ne comprend rien à la grande politique que je poursuis. Je vous répond d'avance qu'il est bien possible que je ne comprenne rien à votre politique, mais je sais qu'en France aucun homme d'Etat n'a jamais fait de grande politique en se mettant aux ordres de l'étranger. Si, néanmoins, connaissant le sort réservé à ma lettre, je n'hésite pas à vous l'envoyer, c'est parce qu'elle a le mérite, et à mes yeux il n'est pas mince, de soulager ma conscience.

Je termine en vous disant que je conserve toujours une grande admiration pour votre personne et pour votre glorieux passé militaire mais que, vous identifiant avec le mouvement que vous dirigez et que je n'approuve pas, je ne me considère plus comme lié à vous par mon serment et je vous renvoie mon brassard, signe de mon investiture.

En me retirant, j'affirme que je serais toujours à la disposition de tout parti vraiment national qui collaborera dans la dignité et dans l'honneur.

Veuillez croire, monsieur le Secrétaire général, avec mes regrets de vous quitter, à mes sentiments nationaux. »

### **Lettre réponse de Darnand à Grimald, 28 décembre 1943**

« Monsieur,

Contrairement aux convictions personnelles que vous exprimez dans votre lettre du 13 décembre, celle-ci m'a été communiquée dès mon retour de voyage et j'ai pris le soin de la lire intégralement.

De tous vos développements, je ne retiendrais qu'une chose essentielle : vous n'êtes pas d'accord avec nous, qu'il s'agisse du plan intérieur ou du plan extérieur, et puisque vous êtes un SOL de la première heure, je m'étonne que vous ayez autant tardé pour tirer d'une action prolongée au sein de notre mouvement les conclusions qui vous ont amené à démissionner.

Si, en dehors des questions de commandement dont je suis seul juge, vous n'approuviez pas notre mouvement et la ligne politique qu'il a suivie depuis sa création, il vous était loisible de nous quitter. Je constate que vous le faites au moment du combat, alors qu'il ne s'agit plus seulement d'affirmations verbales, mais de la mise en acte de notre programme révolutionnaire.

Le chef départemental de la Milice du Tarn a accepté votre démission. Je ne puis que confirmer sa décision.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées. »

### **Réponse de Grimald à Darnand, 3 janvier 1944**

« Monsieur le Secrétaire général,

La réponse que vous faites, par votre lettre du 28 décembre, à la mienne du 13, est bien celle que j'attendais. Ainsi donc, d'après vous, les miliciens sont tous des hommes courageux, mais dès qu'ils abandonnent votre mouvement, ce ne sont plus que des lâches. Vous me traitez ainsi, de même que ceux qui ont déjà démissionné et, par avance, ceux qui démissionneront encore.

Je me vois obligé, bien que je n'ai jamais fait parade de mes titres militaires, de vous dire que je suis engagé volontaire de 1914-18, tout comme vous, et de vous donner le libellé de la citation qui m'a valu la

Médaille militaire : « Sous-officier merveilleux au combat. Blessé grièvement le 7 octobre 1918 devant Servan, en se portant, seul, à l'assaut d'une mitrailleuse ennemie qui arrêtait la progression de sa compagnie. » Je m'excuse de faire ainsi état de cette citation, mais si je manque pour une fois de modestie, cela m'est imposé par votre accusation que, je n'ai pas besoin de vous le dire, je repousse avec le mépris qui lui est dû. Je souhaiterais néanmoins que vous cessiez, à l'avenir, de considérer que vous avez le monopole du courage et que, si certains vous quittent, c'est souvent pour des raisons assez nobles pour être respectées.

Contrairement à ce que vous dites, votre ligne politique ayant beaucoup évoluée depuis sa création, je ne pouvais rester dans un mouvement qui se met de plus en plus aux ordres des occupants et je vous aurais quitté depuis déjà longtemps si je n'avais été retenu par les amicales instances de mes camarades chefs de Service.

Je constate que vous ne répondez nullement aux critiques que je vous ai adressées. Il est, évidemment, plus facile d'injurier que de répondre, mais croyez-vous que, ce faisant, vous ayez fait preuve de courage ?

En tout cas, j'ai apporté des accusations des accusations auxquelles vous n'avez pu répondre et je vous dis par la présente ce que je pense sans m'intéresser à la situation que vous occupez actuellement ni à celle que vous pouvez être amené à occuper plus tard. Peut-être reconnaissez vous que je ne manque pas plus de courage moral que je n'ai manqué de courage militaire.

J'ai l'honneur de vous saluer. »

## Georges GUITTARD

*Chef de centaine du SOL (Carmaux – Tarn)*

Georges Guittard est né le 14 janvier 1906 à Arthès (département du Tarn). Mobilisé en 1939, affecté au 6<sup>ème</sup> BCL en Syrie. Démobilisé en février 1942, il regagne Carmaux. S'engage dans le SOL début mai 1942. Il fut chef de centaine de Carmaux de juillet 1942 au 15 octobre de la même année, date de sa démission<sup>133</sup>, entraînant avec lui une partie de la quarantaine de membres de la région. Ces démissions seraient dues au noyautage actif du SOL local par les militants du PPF.

Il fait ensuite de la résistance, en soustrayant aux Allemands autant de ravitaillement que possible, grâce à son poste de chef de district au Ravitaillement général. Il rejoint un groupe officiel le 15 avril 1944. Immobilisé par un accident de moto, il ne prend pas part aux accrochages de la Libération.

Engagé dans le 1<sup>er</sup> Régiment du Tarn à la Libération, comme adjudant-chef, où il sera entendu par la gendarmerie. A partir de décembre 1944, il servait comme sous-lieutenant au 51<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, comme chef de section de pionniers démineurs. Jugé le 17 février 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est acquitté.

---

133 D'après le PV d'interrogatoire de Guittard. D'autres sources donnent plutôt décembre 1942...

## Gérard HER

*Membre du GAJS / Franc-Garde permanent (Tarn)*  
*Membre du SOL / Membre de la Milice Française (Tarn)*

Gérard Her est né le 11 juin 1906 à Tourcoing (département du Nord). Travailleur volontaire à Berlin d'octobre 1942 à mars 1943. Il avait signé son contrat dans l'espoir de faire libérer un proche prisonnier. Membre du SOL depuis ses débuts, passé automatiquement à la Milice. Il démissionne de cette dernière en avril 1943, car elle refuse de le soustraire au STO. Il obtient un sursis au STO en octobre 1943, pour raisons de santé (anthrax à la cuisse).

Il démissionne de son travail d'employé de filature de tissus début avril 1944, pour entrer au PPF, comme membre du GAJS en création. Suit un stage d'une semaine à la caserne Mortier à Paris, du 1er au 8 mai 1944. Il se serait engagé dans cette formation pour éviter de devoir repartir en Allemagne.

Sa principale tâche sera de monter la garde à l'Office de Placement Allemand (OPA) d'Albi. Il touchait 4000 francs par mois. Il entre à la Milice en juin 1944, sur ordre du PPF. Il fera la garde du siège milicien durant trois semaines environ. Envoyé à Foix début août 1944, comme planton à l'OPA local, puis revient dans le Tarn.

Suit les troupes collabos et allemandes durant la débâcle d'août 1944. Il fausse compagnie à ses camarades à Bagnols (Gard), où il se cache quelques temps. Il se rend de lui-même à la police de Castres fin septembre 1944. Jugé et condamné par la Cour de justice du Tarn en novembre 1944.

## André HONORAT

*Légionnaire / Soldat*

André Albert Honorat est né le 16 septembre 1923 à Miramas (département des Bouches-du-Rhône). Il passe sa scolarité au collège Frédéric Mistral, à Arles, où il ne laisse que de bons souvenirs. Aide-chimiste à la poudrerie de Saint-Chamas.

Engagé dans la LVF le 8 juin 1943 comme légionnaire deuxième classe. Il reste deux mois à Versailles, et environ quatre mois au camp de Kruszyna. Il tente de désertre avec plusieurs camarades, après qu'on leur ait refusé une permission bien méritée. Repris, ils prennent quinze jours de cachot. Il est ensuite envoyé au front dans un wagon cellulaire, fin décembre 1943. Sert dans une unité de combat du 1<sup>er</sup> janvier à mars 1944.

Bénéficiant d'une permission, il décide de ne pas regagner son unité. Il se cache dans une localité de l'Aveyron. Contacté par des gendarmes affiliés à la Résistance vers le 15 mai 1944, pour rentrer dans le maquis<sup>134</sup>. Il refuse, arguant de son état de santé déficient, dû à son séjour sur le front de l'est. Il s'engage dans une unité FFI (1<sup>er</sup> Régiment du Tarn) le 9 septembre 1944.

Jugé le 17 mai 1945 par la Cour de justice du Tarn, et condamné à six mois de prison et cinq ans d'indignité nationale.

---

134 Les gendarmes voulaient récupérer l'arme qu'il possédait (de la LVF).

# Charles HORNUS

*Intendant régional du Maintien de l'ordre (Montpellier)*  
*Intendant régional-adjoint de police, Intendant régional de police (Toulouse)*

## Promotions :

Sous-lieutenant : octobre 1927

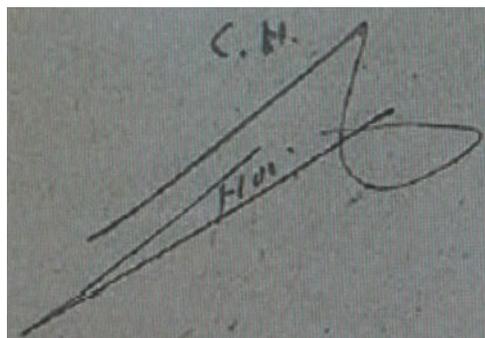
Lieutenant : octobre 1929

Capitaine : 25.12.1938

Charles Henri Hornus est né le 4 octobre 1906 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Engagé volontaire dans l'armée en 1925. Il fera campagne au Maroc de 1933 à 1935. Mobilisé d'août 1939 à novembre 1942, avec le grade de capitaine<sup>135</sup>. Il combattra comme volontaire en Syrie en 1941, amenant avec lui bon nombre de ses sous-officiers.

Nommé Intendant régional-adjoint de police à Toulouse, le 21 juin 1943, sur proposition de René Bousquet (Secrétaire général de la police). Suite à l'assassinat de l'intendant régional Roger Barthelet, il est promu Intendant régional de police le 22 octobre 1943. Nommé intendant régional du Maintien de l'ordre à Montpellier le 13 avril 1944<sup>136</sup>. Il ne fit pas partie de la Milice, même s'il fut sollicité à plusieurs reprises<sup>137</sup>.

Condamné à vingt ans de travaux forcés par la Cour martiale de Montpellier le 30 août 1944. Transféré à Toulouse peu après pour y être jugé, il est condamné à mort par la Cour de justice de Haute-Garonne le 2 décembre 1944, ainsi que l'indignité nationale à vie et la saisie de tous ses biens. La principale accusation retenue contre lui était la répression de la mutinerie d'Eysses (du 20 à 23 février 1944), où douze mutins furent finalement fusillés. Hornus est fusillé le 15 décembre 1944.



---

135 Il sert principalement dans l'état-major des 2<sup>ème</sup> puis 25<sup>ème</sup> Corps d'Armée. Puis à l'état-major militaire du département du Tarn-et-Garonne le 9 juillet 1940. Il passe ensuite au 159<sup>ème</sup> RIA, puis au 33<sup>ème</sup> bataillon de marche, puis le 61<sup>ème</sup> RA, et enfin à nouveau le 159<sup>ème</sup> RIA.

Il reçoit la *Croix de guerre* avec une citation à l'ordre du 25<sup>ème</sup> corps d'armée le 4 juillet 1940 :

« Officier d'état-major de premier plan, s'est acquitté de sa lourde tâche de chef d'un 4<sup>ème</sup> Bureau d'un C.A avec beaucoup d'allant et d'initiative au cours de la période du 7 au 24 juin 1940. A fait preuve de beaucoup de calme et de sang-froid au cours de liaisons effectuées auprès d'unités de ligne. »

136 Les allemands auraient demandé son départ de Toulouse...

137 Après le Débarquement, il prétendra avoir été « mobilisé » (du moins appelé) à l'état-major du général Juin (Hornus le connaissait), en Afrique du Nord, mais qu'en raison des circonstances, il n'avait pu rejoindre son poste...

## Relevé des notes du capitaine Hornus<sup>138</sup>

### **Année 1928**

« Termine sa première année de sous-lieutenant, aucun défaut, mais manque de vie, d'initiative et de mouvement.

Il se peut que ce soit timidité, mais il est temps que cette timidité disparaisse.

Constantine, le 20 octobre 1929,  
Le colonel Pichon, commandant le 7<sup>ème</sup> RTA »

### **Année 1933**

« Jeune officier d'une réelle valeur militaire, travailleur, intelligent, et possédant une instruction technique très complète qu'il perfectionne sans cesse.

Esprit curieux cherchant constamment des améliorations au matériel et à son emploi technique. Connait bien ses règlements et les appliquera avec calme et bon sens lorsqu'il sera en présence des réalités du champ de bataille. Possédant une culture générale très complète, prépare l'école de Guerre à échéance assez éloignée et doit être reçu. A obtenu un témoignage de satisfaction d'un ministre. Caractère un peu froid, mais très droit. Sentiments du devoir très accusés. En résumé excellent officier à tous points de vue.

Constantine, le 30 août 1934  
Le lieutenant-colonel Joeber, commandant le 7<sup>ème</sup> RTA. »

### **Année 1940**

« Officier d'une excellente éducation et d'une parfaite tenue, brillant, très instruit, chef du 4<sup>ème</sup> Bureau du 25<sup>ème</sup> CA, engagé dans le combat en retraite de la période du 7 au 26 juin, a fourni un effort remarquable pour assurer le ravitaillement et le fonctionnement des services des unités engagées. A réussi dans cette lourde tâche, intelligent, capable et zélé. Doit être poussé.

Le 6 juillet 1940,  
Le général Libaud, commandant le 25<sup>ème</sup> CA »

### **Année 1942**

« Valeur morale et conception du devoir très élevée, très travailleur, vigoureux, actif, bonne instruction et bonne formation militaire. Beaucoup de caractère, malheureusement trop absolu et perdant parfois contact avec le réel. Accepte d'ailleurs avec discipline les remarques et les conseils. Serait un brillant officier s'il avait plus le sens des nuances et du possible. A très bien commandé sa compagnie pendant les manœuvres de Savoie. A suivre et à guider.

Le colonel Thiebault, commandant le 169<sup>ème</sup> RIA. »

---

138 Nous n'avons pas retranscrit les notes de toutes les années, mais fait un choix. Les extraits reproduits ci-contre reflètent bien l'ensemble de la notation.

## André JAMME

*Secrétaire fédéral du PPF (Tarn)*



André Marie Albert Jamme est né le 16 mars 1898 à Chatou (département de Seine-et-Oise). Mobilisé d'avril 1917 à mai 1920, blessé (ypérite), décoré de la *Médaille des blessés* et de la *Médaille du combattant*. Notaire à Castres, au niveau politique, il ne commença à s'intéresser de près au militantisme qu'à partir de 1936<sup>139</sup>, attiré par la doctrine novatrice du PPF, nationale et sociale. Il y adhère en 1937, assistant à une poignée de réunions seulement (Toulouse, Paris et Mazamet) jusqu'en 1939.

Après sa démobilisation, en 1940, il est encore adhérent du parti. Sollicité début 1942 pour créer et diriger le bureau départemental du PPF du Tarn, nommé secrétaire fédéral du PPF du Tarn. Pris par ses obligations professionnelles, il montre peu d'activité, et démissionne en novembre 1942. Il ne s'occupe ensuite plus de politique, aidant parfois financièrement des connaissances affiliées à la Résistance, et en aidant des jeunes à échapper au STO.

Arrêté à la Libération, et interné au camp de Saint-Sulpice. Condamné à l'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn, le 3 janvier 1945, malgré les multiples témoignages en sa faveur, attestant de sa droiture morale et de sa philanthropie<sup>140</sup>.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored surface. The signature reads "André Jamme" in a cursive script. A horizontal line is drawn below the signature.

---

139 Avant cela, il fut un membre de l'éphémère Parti Républicain Syndicaliste de Georges Valois.

140 Militant sincère mais non sectaire, il aidait de ses conseils ses connaissances de la Résistance.

## Charles JARLAN

*Chef du Service de renseignements du PPF (Tarn) / Membre de la Milice Française*



Charles Jarlan est né le 16 mai 1913 à Albi (département du Tarn). Engagé volontaire en octobre 1932, il servira au 4<sup>ème</sup> régiment de Zouaves. Nommé caporal en avril 1933. Mobilisé d'août 1939 à juillet 1940, comme sergent au 4<sup>ème</sup> régiment de Zouaves. Décoré de la *Croix de guerre* avec une citation à l'ordre du régiment<sup>141</sup>.

Résidant à Tunis (depuis 1933 au moins), où il exerce le métier de comptable pour la Société Shell de Tunisie<sup>142</sup>, il est requis par le SOL en novembre 1942. Il est rapatrié par les autorités italiennes en mars 1943. Il part résider à Arthès, dans le Tarn. Il est nommé inspecteur du PPF, chef du service de renseignements du parti, dont il sera l'un des membres les plus actifs dans le département. Il était aussi membre de la Milice.

Fuit en Allemagne à la Libération. Condamné à mort par contumace et à la confiscation de ses biens par la Cour de justice du Tarn, le 26 avril 1945.



---

141 Qu'il ne reçoit que le 25 mai 1943 pour la première, et le 20 juin 1942 pour la citation :

« Sous-officier brave et plein d'allant qui par son courage et son mépris du danger a entraîné vigoureusement ses hommes à la contre-attaque de Blaru, atteignant rapidement l'objectif fixé. »

142 Il travailla pour cette compagnie du 15 septembre 1933 à novembre 1942 (où il fut requis par le SOL).

## André LAGARDE

*Franc-Garde permanent (Tarn)  
Chef de dizaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Puycavel - Tarn)*

André Joseph Louis Lagarde est né le 8 mars 1905 à Laboutarie (département du Tarn). Cultivateur à Puycavel. Membre du SOL puis de la Milice, comme chef de dizaine.

Répond à la convocation de mobilisation fin juin 1944<sup>143</sup>, et est incorporé à la Franc-Garde permanente, dont il fut un simple membre. Il déserte le 24 juillet 1944, car il refusait de participer plus longtemps à des opérations militaires contre des Français.

Il part se réfugier chez sa fiancée dans l'Aude, où il sera arrêté. Condamné à vingt ans de travaux forcés, l'indignité nationale et la confiscation de ses biens par la Cour de justice du Tarn le 21 novembre 1944<sup>144</sup>.

## Roger LANGER

*Chef de trentaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Sorrèze – Tarn)*

Roger Langer est né le 18 janvier 1899 à Saint-Aubin (Suisse). Agriculteur à Sorrèze, chef de trentaine du SOL puis de la Milice du canton de Sorrèze<sup>145</sup>. Il effectua le quatrième stage organisé à Uriage. Démissionne fin novembre 1943. Ses supérieurs lui demandent de partir en Haute-Savoie, mais il refuse. Démissionne définitivement le 10 juin 1944, refusant de répondre à l'appel de mobilisation<sup>146</sup>.

Condamné à dix ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn, le 6 mars 1945, malgré le fait qu'il n'ait porté tort à personne dans sa région, et même aidé des activités résistantes (caches d'armes).

---

143 Il n'a pas répondu au premier appel, mais au second rappel, qui menaçait les réfractaires d'arrestation.

144 Son frère aîné, Louis, était consul de France à Smyrne (Turquie) jusqu'en 1941. Il se mit à la disposition des gaullistes après le ralliement de la Syrie à De Gaulle. Son autre frère, Gabriel, était officier de marine, et cacha chez son frère André près de quatre vingt sac de dossiers militaires de la Marine, en novembre 1942 !

145 Recruta au moins six hommes durant la période SOL, et six autres aux débuts de la Milice.

146 Il expliquera plus tard : « A cette date, ayant constaté par des exemples vécus que les buts de l'armée secrète étaient les mêmes ou à peu près que ceux pour lesquels je faisais partie de la milice, c'est à dire pour le maintien de l'ordre sur le territoire français et lutte contre le communisme, j'ai donné ma démission au chef départemental. »

# Joseph LAPORTE

*Capitaine / Hauptmann  
Secrétaire départemental de la LVF (Tarn)*

*SK-Truppführer*

*Secrétaire départemental et chef du 5<sup>ème</sup> Service du SOL & de la Milice Française (Aveyron)  
Secrétaire départemental de la Légion Tricolore (Aveyron) / Membre du MSR*



## Promotions :

Caporal

Sergent : 20.10.1914

Sous-lieutenant : 27.03.1915

Lieutenant / Oberleutnant

Capitaine / Hauptmann : décembre 1941

SK-Truppführer

Joseph François Laporte est le 14 décembre 1892 à Montpellier (département de l'Hérault). Orphelin à l'âge de neuf ans. Il est incorporé le 1<sup>er</sup> octobre 1913 au 163<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie, à Nice. Blessé par balles à l'épaule gauche à Ypres, le 10 décembre 1914. Fait prisonnier en Argonne le 14 juillet 1915. Il parvient à s'évader et à rentrer en France dans un périple rocambolesque via la Pologne, Bohême, Autriche, Fuime, Corfou et l'Italie. Démobilisé le 16 août 1919 comme sous-lieutenant de réserve.

Démissionne de son grade d'officier de réserve en février 1920, pour se ré-engager comme sergent dans l'infanterie coloniale. Part en Afrique équatoriale, affecté à l'état-major du général commandant supérieur en qualité de secrétaire et greffier au conseil de guerre de Brazzaville. Sert ensuite au service prophylaxie de la maladie du sommeil, après un stage à l'Institut Pasteur. Il retrouve son grade de lieutenant, avec rappel d'ancienneté à compter du 24 octobre 1919. Il effectuera ensuite diverses missions comme chef du service cartographique de l'Oubangui, tournées de police en zone dissidente. Après onze de service en Afrique, il demande sa retraite<sup>147</sup>.

Non mobilisé en septembre 1939. Membre du MSR, engagé à la LVF en septembre 1941, il est lieutenant à la 8<sup>ème</sup> compagnie (sans doute comme chef de section), puis nommé chef de la 4<sup>ème</sup> compagnie à partir du 16 décembre 1941. Il est ensuite chef de la 2<sup>ème</sup> compagnie de mars au 20 mai 1942, date où il est libéré de son engagement, sans motif et contre sa volonté.

Il devient secrétaire départemental de la Légion Tricolore de l'Aveyron dès le 23 juillet 1942, mais démissionne de ce poste en octobre 1942, et devient secrétaire départemental et chef du 5<sup>ème</sup> Service du SOL de l'Aveyron à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1942, postes qu'il garde à la Milice. Il démissionne de la Milice le 13 avril 1943, mais reste en bons termes avec l'organisation<sup>148</sup>.

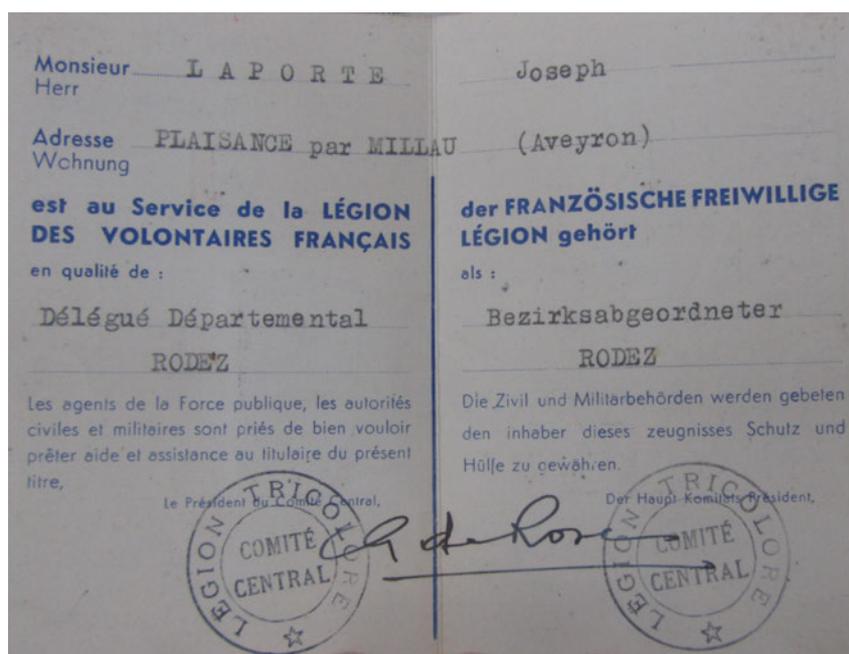
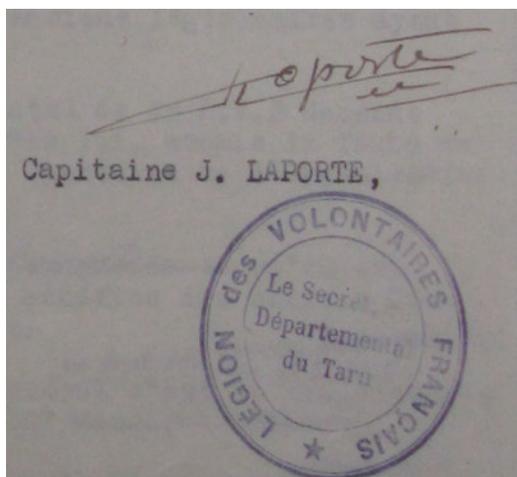
---

147 Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, Médaille coloniale, Chevalier de l'étoile noire du Bénin...

148 Il demandera par écrit un nouveau poste au sein de la Milice départementale, en novembre 1943. Mais Tapié de Celeyran lui répondra qu'il n'y a aucun poste à pourvoir, et que l'union départementale manquait de crédits (ce qui

Juste après sa démission, il entre à l'Organisation Todt, comme inspecteur social. Il fait une demande pour rejoindre à nouveau la LVF le 30 mai 1943, mais le colonel Puaud lui répond par la négative, à cause de son âge avancé. *SK-Truppführer* de l'Organisation Todt, il demande à entrer dans la Waffen-SS le 28 septembre 1943. Là encore, sa demande est refusée à cause de son âge<sup>149</sup>. Il est ensuite secrétaire départemental de la LVF du Tarn de janvier à août 1944<sup>150</sup>.

Il fuit avec sa fille dans le convoi allemand quittant la région, mais fausse compagnie à ce dernier au niveau de Castelnaudary. Ils regagnent Carcassonne à pied, et il tente de s'engager dans les FFI. Condamné à mort à Albi le 4 octobre 1944, il est fusillé le lendemain.



**Lettre de Jean Balestre, de l'Ersatzkommando der Frankreich, à Joseph Laporte (suite à la demande d'engagement de ce dernier dans la Waffen-SS), 21 septembre 1943, Paris**

est vrai, au 19 novembre 1943, seuls trois Services ont un responsable dans l'Aveyron : les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Services).

149 Réponse donnée par Jean Balestre, de l'Ersatzkommando der Frankreich, à Paris.

150 Il participa à une opération contre le maquis à Carmaux, en juillet 1944, avec trois Feldgendarmes, dont le lieutenant Skalsky, chef de la Feldgendarmérie d'Albi. Il tua ce dernier d'une balle, profitant d'une fusillade. Il le tua pour avoir profité de la « faiblesse » de sa fille, récemment libérée par le maquis, et qui était devenue sa maitresse en échange de la promesse de ne pas attaquer le maquis où elle avait été prisonnière.

« Cher camarade,

Nous enregistrons avec plaisir votre demande d'engagement dans la Waffen-SS. Malheureusement, bien que les termes de votre lettre témoignent une combativité toujours jeune, votre âge est un obstacle à votre désir de faire du service actif.

Cependant, nous pourrions éventuellement vous offrir une activité sur le front intérieur, qui pour être moins spectaculaire, n'en est pas moins très utile.

Au cas où cette solution vous sourirait, nous vous demandons de vouloir bien nous le faire savoir le plus tôt possible.

Nous vous donnerons alors des directives précises et des renseignements complémentaires concernant le travail que vous aurez à faire.

Heil Hitler !  
Jean Balestre »

**Réponse du SK-Truppführer Joseph Laporte à l'Ersatzkommando der Frankreich, 28 septembre 1943, Rouen**

« Cher camarade,

Je viens de recevoir votre lettre du 21 septembre et suis navré d'apprendre que mon âge est un obstacle à mon engagement dans la W-SS. J'aurais pourtant désiré ardemment reprendre du service actif et j'en suis physiquement capable.

Enfin ! Puisque me voici définitivement relégué à la galerie des Ancêtres je n'ai plus qu'à croupir dans un coin en attendant que d'autres plus jeunes nous sortent du borbier.

Vous me proposez de m'offrir éventuellement, sur le front intérieur, une activité. Je ne puis à priori décliner l'offre car j'envisage de quitter l'OT, l'activité que j'y déploie me paraît inutile et inopérante.

Je désirerais agir, ici ou ailleurs mais agir, tant qu'il n'est pas trop tard. Ce n'est pas une sinécure que je demande, ou un poste de tout repos faisant de moi un fonctionnaire ponctuel et assidu. Je désirerais au contraire un poste de combat où je puisse affronter moralement et matériellement le cas échéant ceux qui tentent de saboter - et qui sabotent en fait - journellement notre œuvre constructive dans le cadre de l'Europe Nouvelle.

Je vous demanderais donc, cher camarade, de m'indiquer dès qu'il vous sera possible de le faire, le rôle que vous auriez à me confier et soyez bien persuadé que je suis décidé et apte à remplir n'importe quelle mission, dans le sens de notre idéal, les risques ne comptant pas pour moi.

S'il était possible de tenir compte dans une certaine mesure de mes préférences personnelles les régions sud (Hérault, Aveyron, Tarn) que je connais très bien m'intéresseraient particulièrement.

Par la même occasion faites moi connaître les conditions matérielles qui seraient les miennes car, - personnellement cette question m'est indifférente -, la vie matérielle a des exigences que le plus bel idéal ne saurait satisfaire ; j'ai deux enfants, qui n'ont plus leur mère et je ne puis me désintéresser de leur sort.

Dans l'espoir qu'une prompte et agréable réponse viendra bientôt m'apporter la possibilité de servir encore je vous prie de croire à mon entier dévouement.

Heil Hitler ! »

## André De LARIVIÈRE

*Chef régional de la Milice Française (Paris)  
Chef du 2<sup>ème</sup> Service du SOL & de la Milice Française (Tarn)*



André Charles Octave Faure De Larivière<sup>151</sup> est né le 5 août 1898 à Sedan (département des Ardennes), dans une famille protestante. Participe à la guerre 1914-1918. Industriel briquetier à Castres.

Chef du 2<sup>ème</sup> Service du SOL puis de la Milice du Tarn<sup>152</sup>. Il avait été temporairement suspendu en décembre 1942<sup>153</sup>. Il avait inscrit à la Milice plusieurs membres de sa famille<sup>154</sup>.

Quitte le Tarn pour Toulouse en décembre 1943<sup>155</sup>, à un poste quelconque à l'échelon régional<sup>156</sup>. En 1944 il est nommé chef régional de la Milice Française à Paris. Décide de rester en France lors de la fuite de la Milice<sup>157</sup>. Dénoncé par la concierge de l'immeuble dans lequel il se cachait, le 25 août 1944, il est abattu par deux inconnus, et son corps est jeté sur le trottoir depuis le balcon du premier étage<sup>158</sup>.

Condamné à mort et à la confiscation des biens par contumace par la Cour de justice du Tarn, le 17 mai 1945.

---

151 Parfois écrit « De La Rivière », il s'agit d'une erreur.

152 Son activité consistait surtout à envoyer des rapports à l'échelon régional à Toulouse, ainsi qu'à débusquer des dépôts d'armes et de carburant clandestins.

153 En conflit avec Chabbert, le président de la LFC du Tarn, De Larivière exigeait plus d'indépendance pour le SOL. Le conflit mena à l'éviction de De Larivière, avec l'approbation de Maurice Souverain, inspecteur régional. Il était aussi en conflit avec le chef départemental Lavaud. Ce dernier fut piégé par De Larivière, dans une sombre histoire de petit trafic de tabac.

154 Alice (sa femme), France (sa mère) et Didier (sans doute son fils).

155 A noter qu'il fut condamné à cent francs d'amende par le tribunal de Castres, le 27 novembre 1943, pour atteinte au Crédit de l'Etat.

156 Source : Interrogatoire de Gerlié.

157 Peut-être pour continuer l'action clandestine de la Milice.

158 L'immeuble se trouve près du Trocadéro, au 1 rue Le Nôtre. De Larivière avait commis l'imprudence de se réfugier chez une amie milicienne.

Le corps de La Rivière restera dans la rue, à la portée des passants, durant plusieurs heures.

## Lettre de mobilisation générale envoyée aux Franc-Gardes bénévoles d'Ile-de-France, juin 1944

« Mon cher camarade,

Je mobilise à partir d'aujourd'hui la Franc-Garde de la Milice Française.

Ces paroles du Chef, tu les as entendues à la radio, tu les as lues dans la presse.

Elles reçoivent aujourd'hui leur application.

Tu as ton ordre de réquisition entre les mains, ordre contre lequel aucun patron, aucun employeur, aucune administration ne peut s'élever, sans risquer de graves sanctions.

De vastes locaux, que déjà un certain nombre de tes camarades ont rejoints, t'attendent. Tu es affecté à l'un d'entre eux.

L'équipement et l'armement que tu as si souvent et justement réclamés à tes chefs sont à ta disposition, ton ravitaillement est assuré et en ces jours incertains celui de ta famille est envisagé très sérieusement.

Le statut de Franc-Garde permanent prévoit pour toi l'indemnité, les garanties et les assurances des meilleurs serviteurs de l'Ordre.

Cela, c'est le travail de tes chefs, depuis qu'à été lancé l'ordre de mobilisation.

A toi, maintenant, de réaffirmer dans l'action tes sentiments français, ton courage et la valeur de ta signature.

L'exceptionnelle gravité des heures que nous vivons ne doit pas t'échapper.

Paris est calme certes, mais la bataille de Normandie coûte déjà au pays l'anéantissement d'une de ses plus riches et plus belles régions. La quiétude de la capitale ne doit pas te faire ignorer la recrudescence dans le sud de l'action des bandes terroristes aux seuls ordres de l'Anti-France.

Le rôle de la Milice Française de la région parisienne est de tout mettre en œuvre pour que l'Ile-de-France continue à vivre dans l'ordre et la discipline.

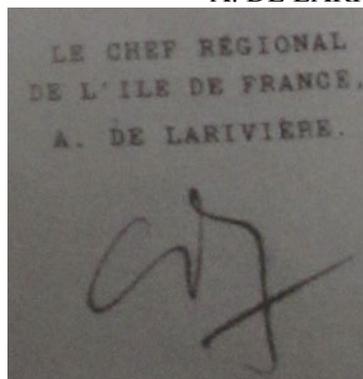
Notre région peut, elle aussi, être troublée par les bandes communistes. Elle constitue, en outre, un arrière-front des armées d'opération. Coûte que coûte, et dans l'intérêt supérieur de la France, toute agitation doit être proscrite, car elle entraînerait des répressions terribles. La sécurité ne peut être vraiment assurée que si tu vis groupé avec tes camarades.

Si tu dois être attaqué, il vaut mieux pouvoir te défendre avec tes amis, avec des moyens militaires, que seul, chez toi, sans armes, sans directive et sans liaison. Si l'on te sait mobilisé, ta famille risque beaucoup moins, car alors on n'aura pas à l'idée d'aller te prendre à ton domicile.

Si tu crains pour elle, la meilleure solution consiste à l'envoyer chez des amis sûrs, de préférence non-miliciens. Si les tiens sont directement menacés, des hôtels réquisitionnés sont prévus pour les recueillir. Si le calme et l'ordre permettent de te libérer rapidement de tes obligations de Franc-Garde, cette mobilisation n'aura pas été inutile. Elle aura permis l'encadrement, l'habillement, l'armement, l'entraînement militaire de nos meilleurs éléments, et de faire le compte exact de ceux qui mettent leur idéal révolutionnaire et milicien au dessus de tout. Les autres n'auront fait preuve que d'un courage verbal : un juste châtement leur rappellera que les lâches et les indécis n'ont point leur place dans nos rangs. Un seul ordre, une seule consigne, rejoins rapidement ton chef et tes camarades. Il serait trop tard de le faire quand le désordre sera arrivé.

Vive la France, Vive Darnand

Le Chef Régional de l'Ile-de-France  
A. DE LARIVIERE »



# Raymond LAVAUD

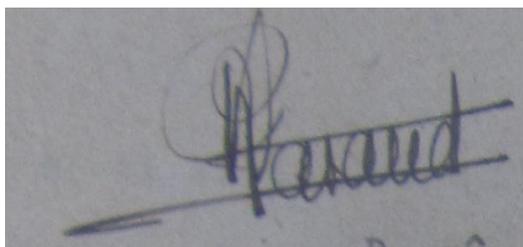
*Chef départemental du SOL (Tarn)*

Raymond Jean André Lavaud est né le 2 avril 1900 à Saint-Martial-de-Valette (département de la Dordogne). Minotier aux Salvages depuis 1930, où il est locataire d'une usine. Mobilisé en septembre 1939, comme lieutenant d'artillerie, chef de la quatrième batterie du 115<sup>ème</sup> RALH. Participe aux combats de Belgique et Dunkerque. Décoré de la *Croix de guerre*.

A sa démobilisation, il doit abandonner son usine de minoterie à son propriétaire, car ne parvenant pas à régler le bail du loyer<sup>159</sup>. Il songe un temps à rejoindre l'Angleterre, mais ses devoirs de famille l'en empêchent<sup>160</sup>. Adhère à la LFC dès sa création, comme chef-adjoint de secteur.

Chef départemental du SOL du Tarn dès mars 1942<sup>161</sup>. Démissionnaire en octobre 1942, il s'attirera ensuite l'animosité de la Milice<sup>162</sup>. Il tente alors de créer une entreprise de pantoufles de feutre, demandant l'autorisation de l'Etat, qui sera refusée par le préfet en octobre 1943. Il semble qu'il résidait à Nontron au moment de la Libération<sup>163</sup>.

Jugé par la Chambre civique du Tarn, le 17 avril 1945, il est réhabilité grâce à l'aide apportée à la Résistance. Il avait en effet contribué à camoufler des dépôts d'armes et de matériel, pour le compte de l'armée, de fin 1940 à fin 1942, avançant souvent lui-même de l'argent de sa poche, et réceptionnant lui-même la marchandise en gare de Castres<sup>164</sup>. Il avait aussi caché chez lui des chefs de la Résistance militaire, en novembre-décembre 1942<sup>165</sup>.



---

159 Lavaud avait laissé l'usine aux mains de son père, malade. L'entreprise était alors complètement désorganisée.

160 Il avait deux enfants à charge, abandonnés par leur mère.

161 Proposé par le chef LVF Chabbert, il fut le premier à occuper ce poste. Cité à ce poste dans les documents de nomination des chefs départementaux SOL (mars 1942) retrouvés aux archives nationales.

162 Source : interrogatoire de Lavaud en Chambre civique.

Des dissensions avaient eu lieu entre les chefs De Larivière et Siguier, rétrogradés au début du mois de décembre 1942, et qui avaient entrepris une campagne pour protester contre la manière dont était dirigé le SOL départemental. Ce qui provoqua la démission de Lavaud.

On peut noter aussi que Lavaud outrepassait les ordres du chef de la LFC, Chabbert. Ce dernier reprochait notamment aux SOL certaines actions (papillons posés sur les vitrines et devantures de magasins de la ville).

163 Un rapport indique que les Allemands avaient ruiné les propriétés de Lavaud en Dordogne, laissant 40 000 francs de dégâts.

164 Le chef d'escadron Arnaud (chef de Service de camouflage de matériel de l'Armée) déclarera au procès de Lavaud : « Il a conservé toute sa foi dans l'avenir de la France, et il serait souhaitable que tous les Français soient animés d'un aussi bel esprit. Je déclare hautement que le lieutenant Lavaud mérite d'être récompensé pour son action et son aide au service C.D.M. »

165 Le lieutenant-colonel Mollard et le commandant Arnaud, chefs de service de camouflage à l'état-major de l'armée.

# Henri LIBMANN

*Chef départemental de la Légion Française des Combattants (Tarn)*



Henri André Libmann est né le 25 février 1892 à Castres (département du Tarn). Orphelin il a été placé très jeune et fait des études à Castres. Mobilisé d'août 1914 (6<sup>ème</sup> BCA à Nice) à novembre 1918.

Boulangier à Castres, capitaine au 502<sup>ème</sup> régiment de chars de combat en 1939, il sert sous les ordres du colonel Foucault. Il sert ensuite comme chef de bataillon à la 4<sup>ème</sup> division blindée, sous les ordres du colonel De Gaulle.

Démobilisé le 1er août 1940, il était *Officier de la Légion d'honneur* et titulaire de sept citations. Chef départemental de la LFC du Tarn d'octobre 1940 à janvier 1942, date où il démissionne, car en désaccord avec l'orientation politique du Régime. Il garde toutefois ses fonctions d'adjoint au maire de Castres.

Interpellé le 22 novembre 1944, il est transféré à l'hôpital d'Albi le 2 décembre suivant. Jugé le 28 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn (pour avoir versé une seule et unique cotisation aux Amis de la LVF), et réhabilité. Décédé en août 1973 à Castres.



## **Marie De MALAFOSSE**

*Chef de la section féminine du Groupe Collaboration, Vice-présidente départementale du Groupe Collaboration (Haute-Garonne)*

Marie De Malafosse est née le 9 avril 1922 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Elle devient anti-communiste dès 1936, car vivant alors près du col du Perthus, et voyant opérer les bandes communistes dans la région. Adhère au Groupe Collaboration en novembre 1942, et devient quelques temps après chef de la section féminine du groupement. En mars 1944 elle est nommée vice-présidente du Groupe Collaboration de Haute-Garonne.

Jugée le 21 octobre 1944 par la Cour de justice de Haute-Garonne, et condamnée à quatre mois de prison. Elle fait partie des premières personnes passées devant cette juridiction.

# Louis MAS

*Chef-adjoint du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Garonne)*

Louis Antoine Mas était chef-adjoint du 2<sup>ème</sup> Service de Haute-Garonne. Il meurt assassiné par balle, et succombe à ses blessures le 6 septembre 1943<sup>166</sup>.

**Le milicien Mas succombe à ses blessures**

Le milicien Louis Mas, assailli à son domicile dans les circonstances que nous avons relatées, a succombé à ses blessures samedi matin, à la clinique du Château, où il avait été transporté.

Les obsèques auront lieu lundi matin, à 11 heures.

**UN COMMUNIQUÉ DE LA MILICE**

*La Milice nous communique avec prière d'insérer :*

La Milice est en deuil. Notre camarade Mas a succombé samedi soir à ses graves blessures.

Pendant dix jours, à le voir lutter contre le mal avec tant de calme, d'énergie, de volonté, nous avions espéré le voir reprendre auprès de nous le poste dangereux dont il était à la fois si fier et si digne, où il était bien à sa place, auquel il s'était entièrement voué.

Car il était de ceux qui sentent que l'on n'a rien donné tant que l'on n'a pas tout donné. Il avait sacrifié tout son temps, toute son ardeur, tous ses soins, toute sa foi à la Milice. Aujourd'hui, il a donné sa vie. A la Milice... A la France.

Mas est tombé sous les balles juives, tué par une de ces armes que parachutent ceux que trop d'imbéciles de chez nous appellent des « libérateurs ».

« Libérateurs », ceux qui ont armé le bras d'un de ces tueurs communistes (car le juif qui a tué était communiste) ? Allons donc !

« Libérateurs », ceux qui font abattre lâchement dans l'ombre les victimes désignés ? Quelle macabre plaisanterie !

Il faut pour ces sinistres besognes des tueurs qui n'ont pas de sang français dans les veines ou bien des rebuts de notre vieille civilisation chez lesquels tout sens humain a disparu. Car nous savons que l'étranger paye et qu'il paye très cher pour accomplir de tels forfaits.

Nous avons, dans notre douleur, l'amère consolation de constater l'unanime désapprobation du peuple de France devant de tels actes. Nous avons assez entendu, venant des couches profondes du pays, des mots d'indignation prononcés par des gens qui ne sont pourtant pas nos amis. C'est heureux pour la France.

Mas était le type parfait du Français d'origine modeste qui réunissait en lui les plus belles qualités de cœur, de bonté, de dévouement et de courage.

Il était de ceux que désignait aux légionnaires le Maréchal dimanche dernier, de ces hommes « qui payent de leur vie leur fidélité à la cause de la Révolution Nationale, de ceux qui, au service de l'ordre, sont lâchement abattus par des terroristes à la solde de l'étranger ».

Devant ces terroristes, que d'autres se terrent et prennent peur, que d'autres s'indignent parce qu'on ne fait rien et y trouvent prétexte à ne rien faire eux-mêmes et à vivre dans une attente confortable et dans une fausse sécurité.

Cette mort, si elle nous fait mal, si elle fait monter en nous l'indignation et la colère, ne nous abat pas. Bien au contraire elle nous confirme dans notre volonté de Révolution Nationale, elle affermit nos résolutions, elle nous rappelle que le chemin de la vérité n'est jamais un chemin facile, elle indique clairement où est l'action nationale, où est le rempart contre le désordre et l'anarchie, où est la France... et où l'étranger.

Pleurer cette mort, c'est l'occasion de vous inviter, patriotes, nationalistes, Français du Maréchal, à méditer pour vouloir avec nous le salut du pays par lui-même.

Mas est mort pour que vive la France.

**LA MILICE**

Article paru dans le journal « La Garonne »

166 Comble de l'ironie, il avait déclaré, la veille de sa mort : « J'ai toujours considéré Costes comme peu intéressant. On n'aurait jamais du l'admettre à la Milice. C'est un salaud qui n'a eu que ce qu'il méritait. En ce qui me concerne, je n'ai jamais fait de mal à quelqu'un, mais je ne sors cependant pas sans être armé. D'autres ont reçu des lettres de menaces, moi, je n'en ai jamais eues. »

Mas déplorait sans doute la connivence de Costes (assassiné également peu de temps avant) avec les allemands.

## Georges MIQUEL

*Agent du SD*

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Garonne)*

*Membre du Groupe Collaboration, des JNP et de la Franc-Garde bénévole (Haute-Garonne)*

Georges Jean Bernard Miquel est né le 29 janvier 1924 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Adhère au Francisme de 1942 à février 1943 (chargé de la vente du journal), date où il est exclu du parti, car jugé indésirable. Il fut aussi membre du Groupe Collaboration, qu'il quitta en mars 1943<sup>167</sup>.

Il passe dans les JNP en août 1943, mais il est déçu, car « ce parti prônait le travail, et le travail ne m'a jamais plu » (dixit Miquel !). Entre à la Milice, comme Franc-Garde bénévole en décembre 1943.

De janvier à mars 1944, il fit aussi un repérage des points de franchissement de clandestins à la frontière espagnole. Durant son séjour en Espagne, à Lerida (où il fut placé en liberté surveillée par la Guardia civile), il aurait tenté de rentrer dans les services de renseignements américains<sup>168</sup>... Il devient un membre appointé du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice en mai 1944. Parmi ses missions, enquêtes, surveillances<sup>169</sup> et rapports sur ce qu'il entend.

Miquel travaille aussi pour le compte du SD, touchant 8000 francs par mois, mais ne s'estimant pas encore assez payé ! Il faisait aussi des opérations de faux policiers. Après plusieurs larcins de ce style, en compagnie d'autres acolytes (Sanglier, Samer, etc), il est arrêté, et incarcéré à la prison Saint-Michel.

Condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse, le 15 septembre 1944, en compagnie de Geneste et Samer, et fusillé.

## Jean NANIN

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> service de la Milice Française (Haute-Garonne)*

*Membre du Francisme (Haute-Garonne)*

Jean Albert Gustave Nanin est né le 24 septembre 1925 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Membre du Francisme, il assiste au grand congrès du parti, à Paris en janvier 1943, au palais de Chaillot.

Il adhère à la Milice en mars 1944, sur recommandation de son ami franciste Georges Miquel, et devient inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service. Impliqué dans une affaire de vol au faux-policier, il bénéficie d'un non-lieu. Il semble avoir été proche de l'équipe française du SD.

Il jouait toutefois un double jeu, car il prévenait certaines personnes à l'avance des rafles devant être faites dans le département. Il avait également tenté de se procurer des photos des membres de la « Gestapo » pour les fournir à un contact résistant devant l'amener au maquis.

---

167 Il avait été matraqué par des inconnus, dans le parc Caousou.

168 Il aurait finalement renoncé, car on lui demandait une lettre de motivation par écrit, et il avait peur que celle-ci ne soit interceptée par le SR allemand.

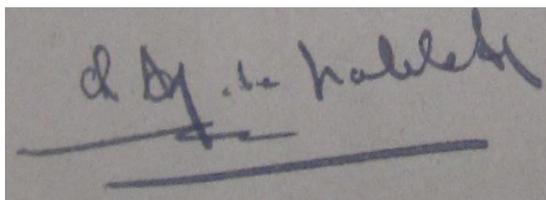
169 Notamment le bar Majestic, dans le quartier de Saint-Cyprien.

## Charles De NOBLET d'ANGLURE

*Chef de centaine du SOL (Gaillac – Tarn)*

Charles Alexis De Noblet d'Anglure est né le 26 septembre 1899 à Gaillac (département du Tarn). Mobilisé d'avril 1918 à juillet 1921, puis en 1939, comme capitaine de réserve. Fait prisonnier en 1940, libéré le 16 août 1941. Décoré de la *Croix de guerre 39-40*.

Vice-président de la section LFC de Gaillac (où il est cultivateur), il dirige le SOL local, avec sans doute le grade de chef de centaine. Démissionne le 13 juin 1942, dans une lettre au général Foucault. Il semblerait qu'il n'ait pas eu envie de cumuler la double appartenance LFC/SOL, comme c'était fortement conseillé par les chefs légionnaires. De plus, il était contre le retour au pouvoir de Laval. Jugé le 13 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn, et acquitté. Décédé le 21 avril 1991 à Gaillac.

A photograph of a handwritten signature in blue ink on a light-colored background. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Ch. De Noblet d'Anglure'. Below the signature, there are two horizontal lines drawn in blue ink.

## Pierre PAILLÉ

*Chef départemental du SOL (Tarn)*

Pierre Paillé<sup>170</sup> est né 1895. Fonctionnaire au ravitaillement général à Albi. Nommé chef départemental du SOL du Tarn, après la démission de Lavaud, en octobre 1942. Intronisé par le chef Chabbert. Il semble avoir quitté ce poste courant décembre 1942 au plus tard<sup>171</sup>.

Condamné à deux ans de prison et 3000 francs d'amende par la Cour de justice du Tarn, le 30 mai 1945<sup>172</sup>.

---

170 Son nom est parfois mal orthographié en « Pailhé ».

171 Lors du cambriolage des locaux du SOL, le 24 décembre 1942, il ne semble plus faire partie du bureau départemental.

172 Pour avoir signalé au préfet du Tarn un prochain coup de main de résistants communistes sur le fichier du STO d'Albi. Suite à ce signalement, la plupart des membres du réseau seront arrêtés et déportés.

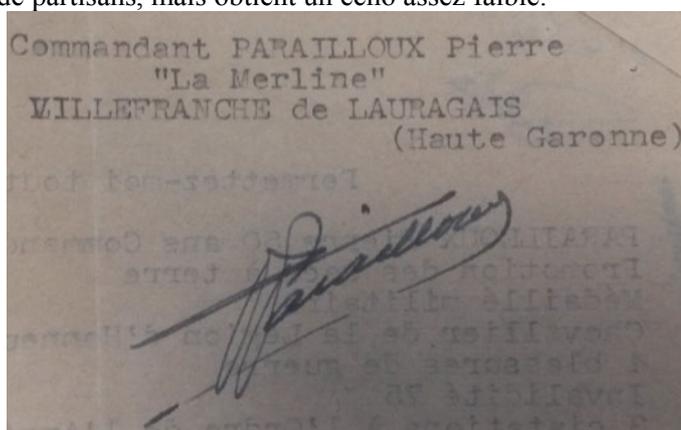
On peut noter qu'il ne fut jamais jugé en tant que SOL. La Cour ignorait sans doute cette appartenance.

## Joseph PARAILLOUX

*Directeur de l'école des cadres de la Milice Française à Pamiers  
Chef de centaine de la Franc-Garde bénévole (Villefranche-de-Lauragais – Haute-Garonne)*

Joseph Pierre Louis Paraillox est né le 1er décembre 1892 à Tonneins (département du Lot-et-Garonne). Vétéran de la guerre 14-18 (blessé quatre fois), *Officier de la Légion d'honneur* (depuis 1937), titulaire de la *Médaille militaire*, de la *Croix de guerre* avec trois citations (à l'ordre de l'armée) et de la *Military Cross*. Il avait le grade de commandant dans l'armée française, et fut mobilisé comme adjoint du commandant de la base aérienne de Bordeaux en 1939-40.

Adhère au SOL en janvier 1943, et il suit un stage à l'école des cadres de Tarbes, du 25 au 31 janvier. Nommé chef cantonal de la Milice<sup>173</sup> de Villefranche-de-Lauragais le 11 février 1943, avec le grade de chef de centaine. Sa première action étant de faire enlever les bustes de la République des lieux publics. Il entrera en conflit avec l'ancien chef Tellier, qui n'acceptera pas sa nomination. Paraillox parcourait le pays du Lauragais à la recherche de partisans, mais obtient un écho assez faible.



A l'ordre de mobilisation de la Milice de juin 1944, il répond à l'appel, et est envoyé à Toulouse, puis Montauban (avec une vingtaine d'hommes), afin d'organiser les cantonnements. Il n'y reste qu'une semaine puis rentre à Toulouse, et est affecté au château de Pinsaguel.

Nommé directeur de l'école des cadres de la Milice de Pamiers le 17 juin 1944<sup>174</sup>, située à la caserne Sarrut<sup>175</sup>. Cette école dépendait de l'échelon régional de Toulouse, et recevait uniquement des Avant-Gardes (11 à 16 ans) ou des très jeunes élèves Francs-Gardes, venant principalement du sud-ouest. Le 30 juillet 1944 a lieu le baptême de la première promotion « Philippe Henriot », devant bon nombre de personnalités miliciennes de la région, De Perricot, Marty, où Paraillox prononça un discours remarqué<sup>176</sup>. Fin juillet 1944, la plupart des prisonniers du siège toulousain de la Milice (rue Alexandre Fourtanier) sont transférés à la caserne Sarrut<sup>177</sup>.

---

173 Matricule 2237.

En réalité, Paraillox contrôlait aussi les cantons de Nailloux et Caraman.

174 Il possédait encore le rang de chef de centaine. Paraillox prétendra avoir refusé un grade de la part de Pincemin, mais ce dernier le lui avait ordonné, afin d'avoir plus d'autorité dans les milieux officiels, et durant les cérémonies.

175 Divisée en trois bâtiments principaux, avec l'un réservé aux troupes allemandes, l'aile gauche aux miliciens et un autre désaffecté. Un témoin dira que les scènes de fraternisations entre français et allemands étaient courantes, ceux-ci se faisant même photographier ensemble bras dessus bras dessous.

176 « Vous représentez la France pure et forte. Vous luttez et vous aurez à lutter contre des Français dégénérés, vendus, contre des bandits. »

On peut noter qu'il y avait 100 élèves venus des départements de la région de Toulouse, plus 70 Avants-Gardes.

177 Seront reprochés à son procès les menaces qu'il proféra envers certains prisonniers, dont une femme (témoin à décharge) qui dira avoir été menacée de mort en cas d'évasion. Il tenta même de convertir cette dame :

« Vous êtes une convaincue et comme telle vous paierez puisque vous avez perdu. Moi aussi, je suis un convaincu et je sais que si je suis pris j'y passerai. Il y en a beaucoup qui veulent ma peau dans la région.

Nous connaissons toutes les horreurs, tous les excès commis par nos inspecteurs, qui sont des gens sans foi ni loi, mais nous sommes obligés de nous servir d'eux car la répression impitoyable est nécessaire pour faire triompher notre cause. Plus tard, nous nous débarrasserons de ces gens là. Pour le moment, ils font du bon travail. »

Il prend la fuite avec la Milice le 19 août 1944, mais arrivé à Lyon il fausse compagnie au convoi, car se rendant compte que la destination finale des miliciens est l'Allemagne. Il se rend au centre d'accueil de l'Armée du Salut, qui l'aide à le rapatrier à Villefranche-de-Lauragais. Hébergé chez une amie, à Lux (Haute-Garonne), de début octobre 1944 à juillet 1945, date de son arrestation. Jugé le 17 janvier 1946 par la Cour de justice de Toulouse, il est condamné à quatre ans de prison et l'indignité nationale. Toutefois, sa pension d'invalidité à 75% ne lui est pas retirée.

## **Maurice PITON**

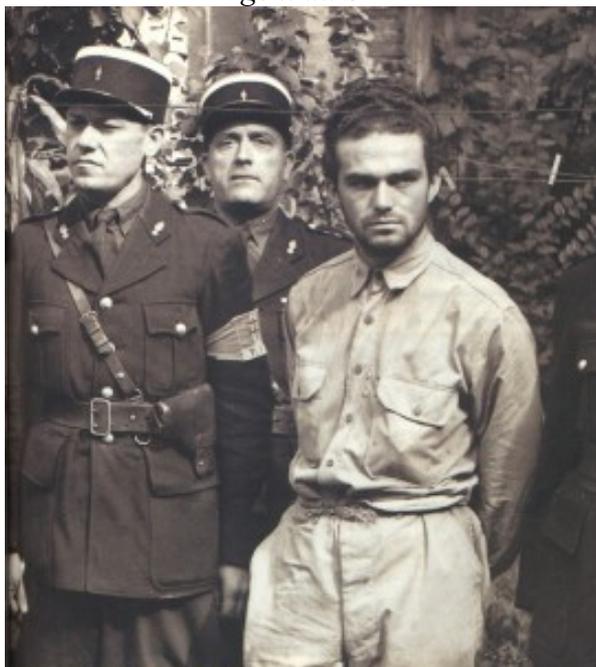
*Chef de Centre-adjoint du SOL (Centre Sud, Castres – Tarn)*

Maurice Jules Paul Piton est né le 11 novembre 1908 à Castres (département du Tarn). Bijoutier artisan, chef de Centre-adjoint du SOL à Castres (Centre Sud), peu après la création du mouvement. Il démissionne en février 1943, à la création de la Milice.

Jugé le 3 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn, et condamné à cinq ans d'indignité nationale.

# Georges PUJOL

*Agent du SD*



Georges Jean Pujol est né le 4 mars 1920 à Narbonne (département de l'Aude). Brièvement mobilisé en juin-juillet 1940, à la base 101bis de Toulouse-Franczal. Envoyé aux Chantiers de jeunesse, à Argelès-Gazost. Libéré des Chantiers le 31 janvier 1941, il s'engage dans le 3<sup>ème</sup> régiment de Dragons, à Castres. Démobilisé le 27 novembre 1942, comme maréchal-des-logis.

Il entre comme inspecteur aux Renseignements Généraux de Montauban le 6 juillet 1943. Ayant prêté sa plaque de policier à un résistant le 26 février 1944, ce dernier avait commis un vol de voiture, et s'était fait arrêter place du Capitole. Apprenant qu'il est recherché par la police française, il démissionne le 29 février. Il se cache chez sa mère, et rencontra même le chef résistant « Ricardo » (Marcel Taillandier), qui lui offre son assistance si jamais il ne savait que faire. Appartenant déjà au groupe de résistance « Joly », il décline l'aide. Ce groupement étant dissous fin mars suite à l'arrestation du chef « Joly », Pujol part quelques temps dans le Tarn, à Laparayrie.

Arrêté par la police allemande le 26 mai 1944, il finit par dévoiler les cachettes de dépôts d'armes qu'il connaît. Le 30 mai 1944, il fait arrêter dix personnes (du groupe Vira) au café de la Poste (rue de Rémusat), qui sont tous déportés. Après cette opération, il entre officiellement au SD de l'hôtel Family, sur demande du lieutenant Müller. Le 2 juin, il donna rendez-vous au chef maquisard Vira. A la place se présentent (en voiture), un ami et un cousin de ce dernier. Après une course poursuite, l'un des deux résistants est tué, l'autre juste blessé. Parmi ses autres actions<sup>178</sup>, il participa à l'arrestation de huit jeunes gens, le 4 juin 1944, qui furent abattus le soir même, dans la forêt de Bouconne, Pujol donnant lui-même le coup de grâce.

Le 8 août 1944, il fait évader le résistant « Rolland » (chef d'un Service de renseignements américain, arrêté par Pujol et ses sbires) de la prison Saint-Michel, et le conduit au maquis de Pujol-de-Bosc.

178 Nombreux sont les faits qui lui seront reprochés :

- Une expédition à Montréjeau (10-12 juin 1944), où huit personnes furent arrêtées. Sous la menace, elles en dénoncèrent vingt autres, qui furent toutes déportées.
- Arrestation de l'abbé Arguendeguy, qui finit par donner le nom de cinq complices (dont trois des services de renseignements américains).
- Le 28 juin, il fit partie d'une expédition à Montauban. Le chef maquisard Lopez (ce dernier connaissait Pujol, car ancien policier) et deux de ses hommes furent tués lors d'un pseudo échange de prisonniers. Puis l'équipe se rendit au château de Le Born, et le fit sauter au plastic. Quatre autres maquisards qui avaient attaqué l'équipe furent tués.
- 24 juillet 1944 : expédition contre le maquis de Calmont, où quatre maquisards sont tués.
- 26 juillet 1944 : expédition contre le château du comte d'Orgeix. Bilan : un mort (le comte), le château pillé et détruit.

Pujol est amené à donner le coup de grâce à Milher, soupçonné de préparer un mauvais coup contre le maquis. Ils restent environ trois semaines dans le maquis, avant d'être mis aux arrêts le 25 août. En réalité, le maquis ne les avait autorisé à rester avec eux que dans le but de les piéger, et certainement pas de les laisser passer en Espagne.

Condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse le 8 septembre 1944, et fusillé le 13 septembre, à la caserne Compans-Cafarelli.



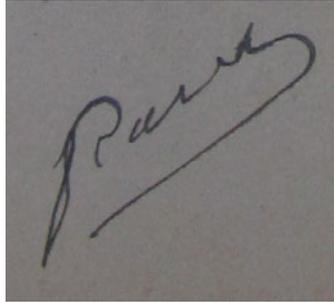
Carte de membre du SD de Pujol

## Jean RASCOL

*Chef de Centre du SOL (Centre Sud, Castres – Tarn)*

Jean Marie Victor François Rascol est né le 6 janvier 1897 à Pézenas (département de l'Hérault). Fabricant de draps, adhère à la LFC, dont il est nommé chef de secteur. Chef du Centre Sud du SOL (région de Castres), dont il démissionne en janvier 1943.

Condamné à sept ans d'indignité nationale le 3 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn. Il expliqua n'avoir jamais soutenu la Résistance, car son beau-frère, milicien à Avignon, avait été assassiné en 1943.

A square image showing a handwritten signature in dark ink on a light-colored background. The signature is written in a cursive, flowing style and appears to read 'Rascol'.

# Ladislav RAUX

## *Agent du SD*

Ladislav Raux<sup>179</sup> est né le 18 octobre 1920 à Marseille (département des Bouches-du-Rhône). Professeur de français de métier, il fut arrêté par le SD à Paris, pour avoir « déserté » du STO. Après sa libération, il entre au SD de Vichy fin novembre 1943<sup>180</sup>. Il succèdera plus tard au chef gestapiste Marlin, tué par le maquis près de Clermont-Ferrand. Il touchait alors 25 000 francs par mois<sup>181</sup>.

En mars 1944, il demande sa mutation à Toulouse. Il devient le chef du service des auxiliaires français de la « Gestapo », installé à l'hôtel Family à la mi-avril 1944. Il touchait au moins 4000 francs par mois. Il est responsable de la plupart des principaux coups de main effectués par ce groupe dans la région.

Sentant le vent tourner, le 8 août 1944, Raux et quelques uns de ses hommes de la « Gestapo » font évader le résistant « Rolland » de la prison Saint-Michel, et le conduisent au maquis de Pujol-de-Bosc, en compagnie des autres gestapistes. Raux sera tué discrètement par son comparse Dedieu (un jour après le gestapiste Milher), car soupçonné par ses nouveaux « amis » de vouloir faire un mauvais coup au maquis, ou tout du moins de vouloir prendre la fuite<sup>182</sup>. Raux avait en effet pressenti que le maquis les avait en fait piégé et n'avait aucune intention de les laisser passer en Espagne.

---

179 Parfois prénommé « Alain » dans certains documents. Peut-être son second prénom ?

180 Son parcours avant cette date n'est pas vraiment connu. Même sa femme, qu'il a connu courant 1943 sur Paris, ne le savait pas.

181 Raux opérait avec un autre jeune homme gestapiste, Jacques Devirucelle. Ils se faisaient remarquer dans les restaurants de la ville, car constamment armés et « grandes gueules » dans les restaurants.

182 Sa femme Madeleine (née Pagis) fut arrêtée et jugée par le Tribunal militaire de Toulouse le 8 septembre 1944, en compagnie de Pujol, Carrera et Dedieu. Son cas est disjoint des autres, car elle est alors enceinte de cinq mois. Elle est condamnée à deux ans de prison le 18 avril 1945 à Toulouse.

## Arcady REMNEFF

*Caporal / Gefreiter  
Membre du GAJS du PPF (Tarn)*



### Promotions :

Légionnaire / Soldat

Caporal / Gefreiter : 21.11.1942

Arcady Remneff est né le 23 janvier 1899 en Russie. Etudiant à Moscou en 1917, quand la révolution éclate. Quitte la Russie en 1920, arrive en France en 1922, il sera naturalisé français en 1932. Il était de religion protestante, et monteur d'appareil photographique à Mazamet<sup>183</sup>. Brièvement mobilisé du 28 août à novembre 1939, puis travaille à la maroquinerie de la Montagne Noire jusqu'en janvier 1940.

Engagé dans la LVF, à Toulouse, le 12 novembre 1941 (matricule 4087)<sup>184</sup>, comme légionnaire deuxième classe, et incorporé dans la 14<sup>ème</sup> compagnie. Au front, il avait notamment le rôle d'interprète auprès du chef de bataillon, et faisait aussi son métier de coordonnier. Début 1943, il servait au sein de la 2<sup>ème</sup> compagnie. D'avril à début novembre 1943, il est envoyé au camp de Kruszyna, en instance de réforme pour rhumatismes. Du 10 novembre 1943 à avril 1944, il est maintenu au dépôt de la LVF à Versailles, travaillant au service de la *Feld-Post*<sup>185</sup>.

Démobilisé le 20 mai 1944, il rentre à Mazamet, où il se heurte à l'hostilité de la population. Ne parvenant pas à trouver un emploi et devant encore liquider quelques dettes, il demande de l'aide au chef PPF Iché, qui lui trouve un emploi d'homme de garde à l'Office de Placement Allemand de Toulouse<sup>186</sup>, à partir du 20 juin 1944. Remneff était donc sans doute membre du GAJS. Il est possible qu'il ait travaillé pour le SD<sup>187</sup>.

Il quitte Toulouse dans la colonne allemande, le 18 août 1944. Il fausse compagnie aux allemands près de Lézignan. Blessé à la tête (en sautant du camion) dans son évasion, il est hospitalisé dans cette dernière localité, jusqu'au 15 septembre 1944, date où il est arrêté par les FFI de Mazamet.

Jugé le 4 mai 1945 par la Cour de justice du Tarn, et condamné à quinze ans de travaux forcés, confiscation des biens et l'indignité nationale à vie.

183 Il travaillait aussi à son compte comme coordonnier, à domicile. Talent qui lui servira dans la LVF.

184 Suite à des dettes contractées au jeu (15 000 francs) et à la boisson. Il demanda à ce que sa solde soit directement versée à sa famille.

185 Selon sa fille, il fut instructeur à Versailles, puis membre du SD à Toulouse. Mais Remneff niera ces deux faits.

186 Situé place Jeanne d'Arc.

187 Selon le témoignage de sa fille.

## Georges REY

*Secrétaire fédéral de l'UPJF (Tarn) / Membre du SOL*

Georges Paul Rey est né le 19 janvier 1923 à Albi (département du Tarn). Clerc de notaire à Albi, il fut aussi brièvement secrétaire fédéral de l'UPJF (Union Populaire de la Jeunesse Française -futur JPF-, organe de jeunesse du PPF) du Tarn en 1941 (qui ne compta que 4 membres à Albi)<sup>188</sup>. Il adhère au SOL en juin 1942. Il cesse tout contact avec le mouvement vers décembre 1942, date où il se marie.

Intégré aux Chantiers de jeunesse en 1943, il en déserte avec plusieurs camarades, et prend une fausse identité. Il aidera parfois son patron, résistant notoire, à aider le maquis. Arrêté par les FFI le 25 août 1944, mais est vite relâché. Jugé le 10 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est réhabilité.

---

<sup>188</sup> Rey s'en expliqua en disant qu'il avait été en contact avec des personnalités d'Albi membres du parti, et qui le poussèrent (en vain) à y adhérer, en juin 1941. Il se désintéressa du parti après avoir appris l'engagement de Doriot dans la LVF. A son procès, Rey déclara qu'il n'avait jamais vraiment adhéré au parti.

# Jean ROLLET

*Capitaine / Hauptmann*

*Chef de centaine-adjoint de la Franc-Garde permanente (Ariège)*

*Secrétaire régional de la LVF (Toulouse) / Membre du PPF*

## Promotions :

Capitaine / Hauptmann

Chef de trentaine de la Franc-Garde permanente

Chef de centaine-adjoint de la Franc-Garde permanente : juillet 1944

Jean Louis Rollet est né le 15 août 1894 à Belfort (département du Territoire de Belfort). Officier de réserve des blindés, membre des Croix de feu de 1928 à 1936, il fut d'ailleurs blessé place de la Concorde le 6 février 1934. Il participe à la guerre d'Espagne dans les rangs nationalistes.

Membre du PPF, Rollet s'engage à la LVF le 26 août 1941, au grade de capitaine, et est placé à la tête de la 8<sup>ème</sup> compagnie, poste qu'il garde jusqu'à sa démobilisation le 23 mars 1942. De retour en France, il s'installe en Ariège, comme exploitant agricole du domaine de Manses, près de Rieucros. Nommé secrétaire régional de la LVF de la région de Toulouse, du 1<sup>er</sup> septembre 1943 à février 1944 (l'échelon régional se situe alors à Agen), il fait de la propagande et participe à de nombreuses réunions publiques. Affecté au siège central de la LVF à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1944.

Mobilisé dans la Franc-Garde permanente de l'Ariège en juin 1944, comme chef de trentaine<sup>189</sup>. Il devient courant juillet 1944 chef adjoint de la Franc-Garde permanente<sup>190</sup>, et donc gagne au moins le grade de chef de centaine-adjoint par la même occasion<sup>191</sup>, dirigeant la partie administrative de la Franc-Garde permanente à Foix. Il aurait aussi travaillé avec le 2<sup>ème</sup> Service et le SD de Foix.

Il organise le repli de ses hommes en août 1944, mais abandonne le convoi principal vers Uzès. Il passera un temps par Sigmarigen. A la fin de la guerre, il commande la 4<sup>ème</sup> compagnie (lourde) du bataillon autonome de la Milice à Heuberg, puis en Italie du nord, sous le commandement de Georges Carus. Il est tué le 24 avril 1945, touché à l'aine par une rafale de mitrailleuse, alors qu'il se trouvait au second étage du PC milicien de Tirano.

Condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne, le 5 juillet 1945.



---

189 Source : André Laurens, « La Milice Française en Ariège ».

Rollet entraîne avec lui des membres locaux du PPF en juin 1944, se heurtant à l'hostilité du secrétaire fédéral de l'Ariège.

190 Signe un document à ce poste le 19 juillet 1944.

191 Ou peut-être chef de centaine, selon son dossier en Cour de justice.

Physiquement, il était décrit comme tel : 1m75, cheveux châtons, moyen clairsemés, yeux bleus, nez rectiligne, légèrement relevé à l'extrémité, teint coloré, visage ovale, corpulence moyenne.

## **Gérard ROUQUETTE**

*Chef de trentaine du SOL (Gaillac – Tarn)*

Gérard Rouquette est né le 27 décembre 1906 à Briatexte (département du Tarn). Mobilisé de septembre 1939 au 30 juillet 1940, dans le 46<sup>ème</sup> régiment de pionniers. Secrétaire de mairie à Gaillac, membre de la LFC, il adhère au SOL en mai 1942. Devient chef cantonal (avec le rang de chef de trentaine) du SOL de Gaillac en juin 1942. Il démissionne fin juillet 1942, car le mouvement ne correspondait pas à ses aspirations.

Il aura plus tard des activités pro-résistantes, fournissant cartes d'alimentation et autres facilités à des réfractaires ou prisonniers évadés. Lors de la Libération, il est maintenu à sa place. Jugé le 6 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est acquitté.

## **Jean ROUS**

*Chef départemental-adjoint de la Légion Française des Combattants (Tarn)*



Jean Joseph Rous est né le 8 mai 1906 à Albi (Tarn). Licencié en droit, mobilisé dans l'armée de 1937 à décembre 1942, avec le grade d'aspirant de réserve<sup>192</sup>. Devient chef départemental-adjoint de la Légion Française des Combattants du Tarn.

---

<sup>192</sup> Dans les 215<sup>ème</sup> R.I, 11<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> R.T.A.

## Julien SAINT-JEAN

*Chef de centaine de la Franc-Garde bénévole (Toulouse – Haute-Garonne) / Membre du PPF*

Julien Saint-Jean est né le 16 avril 1894 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Facteur-moniteur des PTT employé au triage, père de onze enfants, chef de centaine de la Milice<sup>193</sup> et membre du PPF<sup>194</sup>. Responsable de la vente du journal « Combats ».

Assassiné le 19 avril 1944, au 3 chemin de Rangeuil, alors qu'il regagnait son domicile après le travail<sup>195</sup>. Les deux assaillants tirèrent cinq balles sur Saint-Jean avant de prendre la fuite dans une voiture stationnée non loin.

---

193 D'après Patrice Pannebiau, il était « chef de la Franc-Garde départementale ». Aucun document retrouvé aux archives ne lui donne ce titre...

194 Il avait été membre de l'Alliance Démocratique avant-guerre, et candidat aux municipales de 1934.

195 Julien Saint-Jean avait reçu des lettres de menaces (deux documents de ce type seront retrouvés dans ses effets). Sa famille reçut des menaces plus directes encore : la femme de Saint-Jean signala que deux mois auparavant, elle était suivie par un homme dans la rue, sifflant et chantonant « l'Internationale ». La fille du couple, 17 ans, avait également été menacée par un jeune homme (« On va te descendre, sale milicienne »), qui bizarrement fut un témoin du meurtre...

Autre fait intéressant, le chien de la personne qui habitait près du lieu de l'attentat (3 chemin de Rangeuil) avait été abattu un mois et demi avant (sans doute par crainte qu'il n'aboie et alerte la présence des deux agresseurs durant leur guet-apens).

## **Robert SAMER**

*Agent du SD*

*Inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service de la Milice Française (Haute-Garonne)*

Robert Samer est né le 13 janvier 1925 à Belfort (département du Territoire de Belfort). Rentre d'Allemagne en février 1944, réformé du STO car atteint de syphilis. Il travaille deux mois à Paris, au service des cartes d'alimentation. Il rentre chez ses parents à Toulouse, en avril 1944.

Il entre en contact avec la police allemande (l'agent Rouch), qui le charge de débusquer des résistants. Il entre dans la Milice comme Franc-Garde bénévole (et probablement inspecteur du 2<sup>ème</sup> Service), avec comme principale ambition la possibilité de commettre des vols aux faux policiers. Il était donc sans doute également membre appointé du SD. Après plusieurs opérations de ce style, en compagnie d'autres acolytes (Sanglier, Miquel, etc), il est arrêté, et incarcéré à la prison Saint-Michel.

Condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse, le 15 septembre 1944, en compagnie de Geneste et Miquel, et fusillé.

## **Gaston SANGLIER**

*Agent du SD*



Gaston Sanglier est né le 2 août 1923 à Lisle-en-Dodon (département de la Haute-Garonne). Il fut l'un des principaux agents de l'équipe française de la « Gestapo » toulousaine, sous le surnom de « Tony ».

En fuite à la Libération, il est condamné à mort par contumace par la Cour de justice de Haute-Garonne, le 5 janvier 1945. Les autorités étaient toujours sans nouvelles de lui en 1973, preuve qu'il a sans doute échappé aux recherches, ou qu'il est décédé dans des circonstances inconnues.

# Henri SERIEYS

## *Légionnaire / Soldat*

Henri Georges Raymond Serieys<sup>196</sup> est né le 3 novembre 1903 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Electricien à Toulouse, mobilisé de septembre 1939 à août 1940, au 54<sup>ème</sup> R.I.C.

Engagé dans la LVF fin octobre 1941<sup>197</sup>. Il aurait fait partie du train régimentaire. Il reste dans l'unité (III<sup>ème</sup> bataillon) jusqu'au 20 septembre 1942. Il touchait une solde de 2500 francs. Bénéficiant d'une permission de vingt-huit jours, il décide de ne pas rejoindre son unité.

Il part travailleur volontaire en Allemagne, en décembre 1942, comme électricien à Kiel. Alors qu'il bénéficie d'une permission, en juillet 1943, il décide de se faire embaucher à l'aérodrome de Franczal de Toulouse, comme contre-maître. Il en est limogé pour vol de clous, fin juillet 1944.

Arrêté par les FFI le 22 août 1944 à Toulouse. Condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour de justice de Haute-Garonne, le 10 janvier 1945.

---

196 Lors de son inscription aux registres d'état-civil, son nom a été déformé en « Soriyes ». Ainsi, pour un certain nombre de documents officiels d'identité, il s'appelait « Soriyes » ! Il a été jugé par la Cour de justice sous ce nom là.

A noter que cette « petite » erreur lui valut le fait de ne pas avoir été recherché par les Allemands, après sa désertion de la LVF puis du STO...

197 Il avait été condamné à six mois de prison et 50 francs d'amende pour trafic de cuir. Libéré en octobre 1941, il avait perdu sa femme, et n'avait plus aucune ressource, sauf l'allocation chômeur (Seriyes fut soi-disant poussé de s'engager car un inspecteur du chômage lui avait menacé de lui retirer son allocation...).

Il passait dans son quartier comme un alcoolique excité, connu avant-guerre pour avoir des idées communistes. Il fut pressenti pour rejoindre le PPF au moment de s'engager à la LVF, mais n'a finalement pas accepté.

Malgré les souffrances endurées au front, Soriyes était un convaincu (« la camaraderie avec les Allemands est complète et pleine de franchise et il nous aime beaucoup », écrit-il à son amie). Toutefois, il décida de désertir à cause des dures conditions de vie, et de la promiscuité qui y régnait.

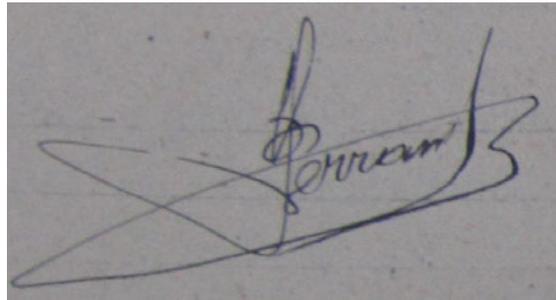
# Henri SERRANT

*Chef départemental du SOL (Tarn)*

Henri Serrant est né le 4 mars 1882 à Brest (département du Finistère). Vétéran de la guerre 14-18, où il fut blessé, décoré et cité. Lieutenant-colonel à la retraite, adhère au SOL en mai 1942. Il fut chef départemental par intérim du SOL du Tarn<sup>198</sup>, sans doute à partir de décembre 1942<sup>199</sup>.

Critiqué par certains de ses camarades du SOL, qui lui reprochaient d'être un « cumulard ». Il démissionne début février 1943, à la création de la Milice. Il avait brièvement adhéré au Groupe Collaboration, en 1942.

Condamné à quinze ans de dégradation nationale le 20 février 1945 par la Chambre civique du Tarn.



---

198 Non certain. Mais dans un rapport de police détaillé concernant le cambriolage des locaux du SOL (fin décembre 1942), Serrant est cité comme « occupant actuellement la pièce du chef départemental ». On peut donc légitimement supposer qu'il assurait l'intérim, succédant au chef Paillé.

199 Dans son procès-verbal d'interrogatoire, Serrant dira avoir été, de mai 1942 à février 1943, « adjoint administratif rémunéré »...(?) Il dira avoir adhéré au SOL pour améliorer sa retraite.

## **Jean SERRES**

*Chef de centaine du SOL (Castelnau-de-Montmiral – Tarn)*

Jean Denis Serres est né le 1<sup>er</sup> juin 1896 à Sainte-Cécile-de-Cayrou (département du Tarn). Mobilisé d'avril 1915 à septembre 1919. Blessé et cité. Agriculteur de métier.

Chef cantonal du SOL de Castelnau-de-Montmiral, avec le grade de chef de centaine. Il avait adhéré au mouvement en pensant qu'il s'agirait d'une armée secrète, éventuellement destinée à chasser les Allemands. Démissionne en décembre 1942, avec bon nombre des hommes, car en désaccord avec la tournure collaborationniste prise par le mouvement. Jugé le 7 février 1945 par la Chambre civique du Tarn, il est acquitté pour ses nombreux services rendus à la Résistance<sup>200</sup>.

## **Georges SIGUIER**

*Membre du PPF & du GAJS (Tarn)*

Georges Siguier est né le 10 mai 1926 à Mazamet (département du Tarn). Adhère au PPF en 1942, et entre au GAJS du Tarn en avril 1944, sous la pression du chef Iché<sup>201</sup>. Après un stage à la caserne Mortier début mai 1944, il rentre à Albi. Il assurera la garde de l'Office de Placement Allemand local. Il démissionne en juillet 1944<sup>202</sup>. Il s'engage dans les FFI après la Libération, au 3<sup>ème</sup> régiment de Dragons, où il sera arrêté.

Jugé le 4 janvier 1945 par la Cour de justice du Tarn<sup>203</sup>, il est acquitté en raison de son jeune âge, mais condamné à la dégradation nationale.

---

200 Il héberga diverses personnes, durant des semaines : des réfractaires du STO, des juifs, des résistants, un prêtre belge spécialiste de l'évasion de prisonniers...

201 Iché menaça Siguier d'adhérer au GA, sous peine de l'envoyer au STO !

202 Il s'était mis en contact fin mai 1944 avec la Résistance locale à Mazamet, pour tenter de changer de camp, mais il n'aura pas de réponse.

203 Interpellé par la police française le 4 avril 1944 pour défaut d'éclairage sur son vélo, Siguier fera marcher ses contacts auprès du PPF et des Allemands. Ces derniers envoient une lettre menaçante au sous-préfet de Castres.

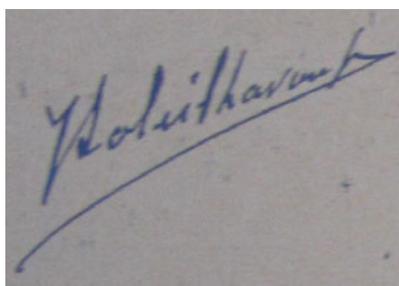
## Jean SOLEILHAVOUP

*Membre de la Milice Française (Tarn)  
Chef de centaine du SOL (Albi – Tarn)*

Jean Soleilhavoup est né le 22 décembre 1891 dans le XIV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Professeur à l'école de commerce d'Albi, vétéran de 14-18<sup>204</sup> et de la campagne de 1940, comme capitaine, adjoint du colonel commandant le 373<sup>ème</sup> régiment d'artillerie. Il demande une affectation dans un régiment de première ligne, refusant même d'être renvoyé dans son foyer.

Entré à la LFC, puis au SOL (sur influence du général Foucault), comme chef de centaine, en raison de son passé militaire. Il accepte de passer à la Milice<sup>205</sup>, travaillant dans l'équipe de propagande, se chargeant notamment de distribuer le journal « Combats ». Convoqué à Uriage pour un stage, il refuse.

Démissionne de la Milice en juin 1944, à l'appel de Darnand pour la mobilisation. Condamné à dix ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn, le 14 mars 1945.



## Jean-Louis TERRAL

*Délégué départemental aux sports du SOL (Tarn)*

Jean-Louis Terral est né le 30 mars 1903 à Boissezon (département du Tarn). Lieutenant dentiste durant la campagne de 1940, il reçoit une citation à l'ordre de la division<sup>206</sup>. Délégué départemental aux sports du SOL dès ses débuts. Démissionne en février 1943, à la création de la Milice.

Condamné à trois ans d'indignité nationale par la Chambre civique du Tarn, le 30 janvier 1945.

---

204 Titulaire de la *Croix de guerre* avec deux citations (blessé deux fois), *Chevalier de la Légion d'honneur*, *Chevalier de la Couronne belge*.

205 D'après les dires de Soleilhavoup, il n'a pas fait partie de la Franc-Garde (bénévole). Il aurait donc « perdu » son grade de chef de centaine, en toute logique, à ce moment là.

206 « Dentiste lieutenant affecté comme chef de peloton de brancardiers ; a montré pendant les journées du 4 au 10 juin (bataille de la Somme et traversée de la Seine au bac de Caudebec) un réel mépris du danger, restant sur les berges du fleuve malgré de violents bombardements ennemis jusqu'au passage des derniers éléments du groupe. Certifié conforme : Médecin lieutenant-colonel Gaston Guibert, ex-médecin chef du G.S 31 »

## Ferdinand TONON

*Waffen-Grenadier der SS  
Légionnaire / Soldat*

Ferdinand Tonon est né le 31 décembre 1921 à Louvois (département du Nord). Engagé dans la LVF (matricule 11798)<sup>207</sup>, comme simple légionnaire, il passe par le Centre d'Instruction des Cadres de la LVF le 17 juillet 1943, et est dirigé sur Versailles le 27 septembre.

Après avoir fait ses classes au camp de Kruszyna, en Pologne, il est incorporé à la 7<sup>ème</sup> compagnie de la LVF le 14 février 1944. Affecté à la compagnie de marche le 10 juillet 1944.

Il servit sans doute dans la division « Charlemagne », où il fut à priori porté disparu durant les combats de 1945<sup>208</sup>. Condamné à mort par contumace par la Cour de justice du Tarn, le 3 mai 1945.

## Pierre TOURNIÉ

*Chef de centaine du SOL (Isle-sur-Tarn – Tarn)*

Pierre Auguste Basile Tournié est né le 11 mars 1907 à Villemur (département de Haute-Garonne). Coiffeur à l'Isle-sur-Tarn, chef de centaine du SOL. Il ne semble pas avoir adhéré à la Milice. Appelé au STO le 17 mai 1944, et envoyé à Holzkirchen.

Jugé par contumace le 21 mars 1945 par la Chambre civique du Tarn, et condamné à la dégradation nationale à vie.

## Pierre TRILHE

*Chef de centaine du SOL & de la Franc-Garde bénévole (Lanta – Haute-Garonne)*

Pierre Marie Joseph Trilhe est né le 3 février 1902 à Toulouse (département de la Haute-Garonne). Propriétaire terrien à Préserville, adhérent de la LFC. Il fut le chef cantonal du SOL<sup>209</sup> puis de la Milice de Lanta, avec le rang de chef de centaine, jusqu'au 10 mai 1944, date de sa démission<sup>210</sup>.

Interné au camp de Noé après-guerre. Jugé le 4 janvier 1945 par la Cour de justice de la Haute-Garonne, il est acquitté mais subit une peine de dégradation nationale<sup>211</sup>.

---

207 Il avait été condamné à un an d'emprisonnement pour vol en 1942. Il a purgé sa peine à la prison d'Avesnes.

208 Son acte de naissance indique qu'il est encore recherché... Source : correspondance avec Eric Lefèvre.

209 Adhère au SOL en juin 1942, après le passage du Maréchal Pétain à Toulouse.

Trilhe recruta au moins une douzaine d'adhérents rien qu'à Préserville. A noter que la plupart seront démissionnaires avant fin 1943.

210 Il démissionna suite au départ du chef Frossard, en qui il avait confiance.

A noter qu'il hésita à remplir dans la Milice en février 1943, et qu'il fut moins actif durant cette période.

211 Une quarantaine de personnes de la commune de Préserville signeront une attestation-pétition certifiant de la bonne moralité de Trilhe.

## **Bernard VERGEZ**

*Légionnaire / Soldat*

Bernard Vergez est né le 23 mai 1904 à Barèges (département des Hautes-Pyrénées). Il sert sept années dans l'armée, au Maroc notamment. Il contracta le paludisme durant son service. Chauffeur à la STCRT (tramways de Toulouse) de décembre 1939 à novembre 1941, date où il est congédié, car considéré comme un mauvais agent, fréquemment en retard.

Il s'engage dans la LVF deux jours après son licenciement, le 11 novembre, après une dispute avec sa femme. Envoyé au camp de Deba, incorporé à la 12<sup>ème</sup> compagnie. Il est renvoyé dans ses foyers le 29 décembre.

Engagé comme sergent dans une formation FFI (le groupe « Raoul ») le 19 août 1944, afin de se cacher. Arrêté le 23 septembre 1944 par la police, et conduit à la prison militaire de Cafarelli. Jugé le 4 janvier 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, il est acquitté, mais subit une peine de dégradation nationale.

## **Jean VÉRONICE**

*Chef de Cohorte-adjoint du SOL (Castres – Tarn)*

Jean Laurent Véronice est né le 28 août 1889 à Grenade (département de la Haute-Garonne). Vétéran de 14-18, comptable, il adhère à la LFC, dont il fut un ardent propagandiste. Chef de Cohorte-adjoint du SOL à Castres, il démissionne fin août 1942. Il fut auxiliaire à la sous-préfecture de Castres jusqu'au 1er octobre 1942.

Jugé le 20 décembre 1944 par la Chambre civique du Tarn, et réhabilité.

## Achille VIADIEU

*Chef départemental du RNP (Haute-Garonne)*



Achille Viadieu est né le 11 mars 1911 à Castelnau-Durban (département de l'Ariège). Il fut avant-guerre membre du Parti radical socialiste, dont il assurait le service d'ordre. Après ses études de droit, il s'installe comme clerc de notaire à Foix. Il s'installe en 1938 à Toulouse, dans le quartier Saint-Pierre. Mobilisé de septembre 1939 à juin 1940, dans les Aéroliers.



Comptable de la SNCF à la gare Matabiau. Membre du réseau de résistance « Morhange », sous le pseudonyme de « Ginou », il était numéro 2 du réseau après Marcel Taillandier<sup>212</sup>. Sur ordre de son réseau, il s'inscrit au RNP<sup>213</sup>, dont il devient chef départemental pour la Haute-Garonne entre juin et août 1943<sup>214</sup>. Tué lors d'une opération ayant mal tournée, le 2 juin 1944<sup>215</sup>. La rue où il fut abattu porte aujourd'hui son nom.

---

212 Il rencontra celui-ci au printemps 1943, quand il fonda son réseau.

213 Considéré comme un chef trop dépensier par l'état-major du RNP, il semble qu'il était à deux doigts de l'exclusion du parti en mai 1944. Le même mois, sa femme avait été brièvement interrogée par les Allemands, preuve que l'étau se resserre sur Viadieu !

214 D'après des sources généralistes, issues d'internet et d'ouvrages sur la Résistance, il fut d'abord chef départemental du RNP de l'Ariège, avant d'être chef régional à Toulouse en novembre 1943. C'est peu probable, car Viadieu se trouvait déjà à Toulouse en septembre 1943, selon le RNP Henri Brune, recruté par lui. De plus, le RNP a été inexistant en Ariège.

215 Accompagné de Jacques Combatalade (X-5), un policier du réseau Morhange, Viadieu retrouve des camarades dans un café de la Place du Fer à Cheval. Ils comptaient préparer une opération pour le soir même (qui consistait à neutraliser un membre du SD issu de la Résistance). Le rendez-vous est fixé sous l'horloge de la Place du Capitole. Achille Viadieu et Jacques Combatalade ne sont là que pour assurer la surveillance depuis leur traction. Découvrant

## André VIGUIER

*Secrétaire départemental de la Légion Française des Combattants (Tarn)*



André Louis Viguié est né le 22 juin 1897. Vétéran de la guerre 14-18, qu'il finit capitaine d'artillerie. Décoré de la *Légion d'honneur* et de la *Croix de guerre*.

Négociant en meubles pour enfants. Secrétaire départemental de la Légion Française des Combattants du Tarn. Il assurait parfois l'intérim de chef départemental en l'absence de Chabbert.

---

la présence de miliciens cachés sous les arcades, ils font le tour de la place pour prévenir les autres membres de l'opération. Les agents du SD, dissimulés au côté des miliciens, ont reconnu Achille Viadieu. La voiture des deux résistants est aussitôt mitraillée et pourchassée dans les rues de Toulouse. Jacques Combatalade au volant essaie de semer les poursuivants. Sa traction dérape au carrefour de la rue des Récollets faisant une série de tonneaux. Achille Viadieu a à peine le temps de sortir de la voiture et de s'exclamer « Vive la France libre ! ». Une rafale de mitraillette le tue sur le coup. Jacques Combatalade, gravement blessé, est conduit à l'hôpital Purpan puis à la prison St-Michel. Le réseau parviendra à le libérer quelques semaines plus tard.

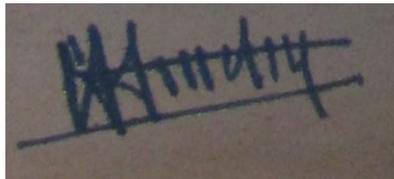
Source : actu.cotetoulouse.fr

## Henri VINCHE

*Chef de centaine du SOL (Auterive – Haute-Garonne)*

Henri Vinche est né le 13 février 1910 à Auterive (département de la Haute-Garonne). Pharmacien, chef de centaine du SOL d'Auterive<sup>216</sup>. A la création de la Milice, il est remplacé dans ses fonctions (il ne saura pas les raisons), mais il reste simple membre du mouvement. Il envoie sa démission à Frossard le 4 août 1943<sup>217</sup>, et incite même ses adhérents à faire de même.

Il rendra ensuite de grands services à la Résistance locale (les chefs Roger et Fournier), qui avait toute confiance en lui. Interné au camp de Noé à la Libération, jugé le 1<sup>er</sup> février 1945 par la Cour de justice de Haute-Garonne, et condamné à trois ans de prison, 10 000 francs d'amende et l'indignité nationale à vie<sup>218</sup>, malgré des témoins à décharge<sup>219</sup>.



## André VOUILLAUME

*Chef de trentaine-adjoint du SOL (Fontgrande – Tarn)*

André Auguste Vouillaume est né le 31 juillet 1907 à Ambresita (Madagascar), d'un père français et d'une mère malgache. Ingénieur, conducteur de travaux aux mines de Carmaux. Chef de trentaine-adjoint du SOL de Fontgrande, dont il démissionne avant fin 1942. S'engage dans le groupe FFI « Veny » le 16 août 1944.

Jugé le 31 janvier 1945 par la Chambre civique du Tarn, et réhabilité, car il avait aidé des réfractaires au STO en 1943.

---

216 Il fut apparemment le premier à occuper ce poste.

217 Après une conversation avec le chef Collomb. Il se serait rendu compte que les buts de la Milice n'étaient pas ceux qu'il souhaitait. Vinche se disait contre le nouveau salut de la Milice (le salut hitlérien paraît-il), et venait d'apprendre l'implication d'un chef milicien dans une affaire de marché noir.

Frossard adressera des reproches à Vinche, le traitant de défaitiste et dégonflé.

218 Ayant appartenu au 2<sup>ème</sup> Bureau du dépôt d'infanterie 171 à Auch (après deux mois de classes à Toulouse, au 14<sup>ème</sup> régiment d'infanterie) en 1940 (il fut démobilisé le 15 juillet de la même année), il prétendra être entré dans la LFC et le SOL sur ordre d'un certain capitaine Lamy. Mais ce dernier n'a pu être ni retrouvé ni identifié.

Toutefois, le témoignage de l'abbé Glory (lieutenant du service de santé des FFI) confirme qu'il fut bien mandaté par les chefs résistants d'Auterive, mais après sa démission seulement.

219 Notamment une dame de Auterive, dont le mari avait été arrêté par la « Gestapo », qui témoigne :

« Je me trouvais avec mes deux enfants, dont l'un est un bébé, sans logement et malade. Je me suis adressée à madame Vinche. S'apercevant de ma détresse elle a insisté pour savoir les causes de ma désolation. Lorsque je lui eu confié que mon mari avait été pris par la Gestapo, elle le dit à son mari qui me déclara spontanément que ma maison était ouverte et que je n'étais pas la première victime de la Gestapo qu'il avait aidé. Il m'a promis de faire tout ce qu'il pourrait pour moi. En effet, depuis ce moment, M. et Mme Vinche m'ont secourue d'une façon merveilleuse. Ils m'ont fait tant de bien que je leur serais reconnaissant toute ma vie. Au cours de mes visites chez la famille, j'ai eu l'occasion de me persuader que M. Vinche était un ennemi de la Milice. Il était rentré dans la Milice tout au début quand la Milice n'était pas du tout ce qu'elle est devenue après. Pour M. Vinche, la Milice représentant une œuvre patriotique, sociale, contre le marché noir, pour des installations humanitaires, etc. Jamais M. Vinche ne serait rentré dans la Milice d'aujourd'hui qu'il déteste et critique »

**RÈGLEMENT  
SUR  
L'ORGANISATION  
DES  
SERVICES d'ORDRES  
LÉGIONNAIRES  
SOL**

**Préambule**

**TITRE I – Organisation Intérieure**

**Chapitre premier** – Inspection et Commandements

**Chapitre II** – Recrutement

**Chapitre III** – Formation S.O.L

**TITRE II – Service Intérieur**

**Chapitre premier** – Hiérarchie

**Chapitre II** – Discipline

**Chapitre III** – Uniforme

**TITRE III – Instruction**

**Chapitre premier** – Entraînement physique

**Chapitre II** – Formation politique

**TITRE IV – Action**

**Chapitre unique**

**TITRE V – Réquisition**

**Chapitre unique**

**Chapitre VI – Budget**

# PRÉAMBULE

Pour faire « accepter », puis « comprendre », puis « aimer » un Etat autoritaire et hiérarchisé à un peuple qui a vécu depuis soixante-dix ans dans une démocratie parlementaire, un rassemblement de masse comme la Légion, quelque puissance qu'il soit susceptible d'acquérir, n'est pas suffisant sous sa forme actuelle. Il faut que dans le climat favorable ainsi développé, à l'intérieur même de la Légion, existe une force réelle une élite agissante, qui soit vraiment, grâce à sa formation politique d'une part, grâce à son entraînement physique d' autre part, l'instrument révolutionnaire par excellence.

Il importe de mettre à la disposition des chefs départementaux un instrument révolutionnaire assez souple pour être employé d'une façon normale et constante sur le plan politique et assez sûr pour être employé, au besoin, contre un coup de force des adversaires de la Révolution Nationale.

Il s'agit de grouper dans chaque département dans le cadre de la Légion tous ceux qui, Anciens combattants ou Volontaires de la Révolution Nationale, présentant les qualités requises ci-après et ayant une formation politique et morale indiscutables, sont prêts à soutenir, au besoin à défendre le régime nouveau institué et incarné par le Maréchal, chef de la Légion.

Le Service d'Ordre Légionnaire fait partie intégrante de la Légion.

Le courage, le dévouement, l'esprit de discipline et la formation politique révolutionnaire nationale doivent être les qualités essentielles d'un membre du Service d'Ordre Légionnaire.

Les membres du Service d'Ordre Légionnaire doivent être des enthousiastes, mais ils ne doivent pas être des « excités ». Seront éliminés d'office les deux catégories d'individus les plus nuisibles à l'essor d'un tel mouvement : les tièdes et les énergumènes.

Le SOL doit jouir d'une santé morale en harmonie avec sa sante physique. Il doit donner l'exemple de la sagesse dans l'enthousiasme et du sang-froid dans la lutte.

Par la qualité de ses éléments comme par le caractère spécial de son activitié, le Service d'Ordre Légionnaire doit constituer la force la plus sûre et la plus souple dont puisse disposer la Légion pour la rapide et parfaite exécution des ordres du Maréchal et de son Gouvernement sur le plan de la politique intérieure.

## **Titre I**

# **Organisation intérieure**

## **CHAPITRE PREMIER**

### **Inspection et Commandement**

#### **1° ORGANISATION NATIONALE**

Sur le plan nationale, les SOL sont placés sous l'autorité du Directeur Général qui est assisté, pour cette tâche par un Inspecteur Général. La liaison entre eux est faite, dans les conditions normales, par le Secrétariat Général.

L'Inspecteur Général a pour mission de coordonner l'organisation des S.O.L départementaux et de les inspecter.

Il est assisté d'un adjoint, auquel il peut, en cas de besoin, déléguer son autorité et d'un Secrétaire Général, chargé de veiller à la bonne marche des services dont il dispose pour :

1. l'organisation intérieure : personne, recrutement, effectif.
2. L'exploitation des renseignements fournis par le service de documentation administrative.
3. L'entraînement physique et la formation politique.
4. Les liaisons et les transmissions, les transports, le service de santé.

L'adjoint, le Secrétaire Général et les chefs des quatres services sont nommés par le Directeur Général sur proposition de l'Inspecteur Général.

#### **2° ORGANISATION REGIONALE**

Sur le plan régional, les S.O.L sont placés sous le contrôle d'un Inspecteur Régional.

L'Inspecteur Régional est placé sous l'autorité du Chef de l'Union régionale.

Il est nommé par le Chef de l'Union Régionale avec accord révocable de l'Inspecteur Général.

L'Inspecteur Régional est assisté d'un adjoint nommé dans les mêmes conditions qui peut le remplacer en cas de besoin et qui assure également le Secrétariat.

L'Inspecteur Régional reçoit les instructions du Directeur Général sous le timbre de l'Inspecteur Général des S.O.L. Ces instructions lui parviennent sous couvert du Chef de l'Union Régionale.

Il a pour mission :

- de coordonner l'action des SOL départementaux de son ressort ;
- de les contrôler et de les animer ;
- de constituer des relais de commandement.

#### **3° ORGANISATION DEPARTEMENTALE**

A l'échelon départemental, les S.O.L sont placés sous l'autorité du Chef départemental qui est assisté pour cette tâche d'un Chef départemental S.O.L. La liaison entre eux est faite dans les conditions normales par le Secrétariat départemental.

Le Chef Départemental du S.O.L est nommé par le Chef de l'Union départementale avec accord révocable de l'Inspecteur Général.

Il est assisté d'un adjoint auquel il délègue son autorité, en cas de besoin, et d'un Secrétaire général qui veille à la marche intérieure des quatres services dont il dispose. Ces services ont la même constitution et la même mission que les quatre services définis sur le plan national.

Le Chef départemental du S.O.L reçoit directement les instructions du Directeur Général sous le timbre de l'Inspecteur Général et sous couvert du chef de l'Union départementale. (copie de ces instructions sera toujours adressée pour l'information par le Directeur Général à l'Inspecteur Régional, sous couvert du

Chef de l'Union Régionale).

Le Chef départemental du S.O.L a pour mission :

- de coordonner l'action des unités S.O.L de son ressort ;
- de les contrôler et de les animer ;
- d'étudier tous les problèmes relatifs du maintien de l'ordre dans le département.

### **REMARQUE TRES IMPORTANTE AFFECTANT LE PLAN COMMUNAL**

Les formations S.O.L étant exclusivement organisées sur le plan départemental, il n'existe pas d'organisation communale proprement dite.

Les effectifs S.O.L inscrits dans une commune sont commandés par le S.O.L le plus élevé en grade. Il est responsable des rapports entre le président communal et l'effectif S.O.L communal.

## CHAPITRE II

### Recrutement

#### 1° CONDITIONS D'ADMISSION

Le Service d'Ordre Légionnaire doit être composé d'hommes jeunes, fortement encadrés, disciplinés, et présentant toutes les garanties d'endurance, de courage et de formation physique, comme le loyalisme intellectuel et moral et de formation politique révolutionnaire nationale.

Les membres du Service d'Ordre Légionnaire doivent satisfaire aux conditions suivantes ;

**1° Etre Français** d'origine ou avoir acquis la nationalité française depuis 15 ans au minimum.

**2° Etre âgé de 20 à 45 ans**, sauf dérogations exceptionnelles en raison des services rendus ou que le S.O.L peut être amené à rendre. Ces dérogations sont accordées par le Chef Légionnaire Départemental sur proposition du Chef Départemental S.O.L.

**3° Ne pas être juif, ni être ou avoir été membre d'une Société secrète.** Aucune dérogation n'est possible, si ce n'est celle qui peut être accordée par le Directeur Général à un Français ayant déjà bénéficié sur l'un des points ci-dessus, de la grâce du Maréchal, Chef de l'Etat.

**4° Etre Légionnaire Combattant ou Volontaire de la Révolution Nationale.** C'est la qualité de Révolutionnaire National qui devra guider le choix des cadres dans leur recrutement. Il est toutefois nécessaire de recruter les cadres supérieurs parmi les Légionnaires Combattants.

**5° Présenter une certaine aptitude physique** reconnue par une visite médicale préliminaire et qui peut être éliminatoire.

**6° Etre volontaire pour ce service.**

**7° Avoir une formation politique Révolutionnaire Nationale** donnée pendant le stage et poursuivie ultérieurement après l'admission définitive du S.O.L. Cette formation politique fait l'objet d'un chapitre spécial.

**8° Recevoir l'agrément :**

a) du Chef communal Légionnaire ;

b) du Chef départemental S.O.L

**9° Avoir accompli un stage probatoire**, d'une durée de un à trois mois. C'est pendant ce stage que le S.O.L recevra les rudiments de formation politique R.N. et de formation physique, subira un entraînement qui permettra au chef de juger la valeur morale, politique et physique du volontaire S.O.L et d'accepter ou de refuser son adhésion définitive. Ce stage permettra au volontaire S.O.L de se rendre compte exactement de ce qu'on attend de lui et de souscrire son engagement S.O.L en toute connaissance de cause, avec toutes les précautions voulues. La durée du stage peut varier suivant la valeur des individus mais, en aucun cas, ce stage ne peut être ni supprimé, ni inférieur à un mois. La durée du stage est déterminée par les Chefs de centaine. Il est accompli soit dans la troupe même, soit en dehors de celle-ci suivant les circonstances.

**10° Souscrire à l'engagement S.O.L** prêté devant le Chef légionnaire départemental. Le texte de cet engagement est le suivant :

« Je m'engage sur l'honneur, à servir la France et le maréchal Pétain, chef de la Légion, à consacrer toutes mes forces à faire triompher la Révolution Nationale et son idéal, suivant les ordres de mes chefs et la discipline librement acceptée du S.O.L »

#### 2° RADIATION DU SERVICE D'ORDRE LEGIONNAIRE

Sauf cas de radiation prévu au titre II, chapitre 2, § b, alinéa 4, à titre de sanctions, on ne peut quitter le S.O.L que pour les raisons suivantes :

1° Lorsque le S.O.L atteint les limites d'âge définies au § 1, chapitre 1.

2° Lorsque le S.O.L donne sa démission pour des raisons de situation personnelle, de santé, de famille, raisons qui font l'objet d'une enquête approfondie des supérieurs hiérarchiques ; cette démission ne peut être acceptée ou refusée que par le Chef Légionnaire départemental.

Il faut poser ce principe absolu : Que le Service d'Ordre Légionnaire n'est pas un organisme dans lequel on entre ou d'où l'on sort sur un simple coup de tête. Les missions confiées aux membres du S.O.L sont souvent délicates et difficiles. Elles comportent des risques parfois assez graves. Aussi les candidatures

ne doivent-elles être acceptées qu'avec la plus grande prudence et les volontaires S.O.L doivent comprendre ce à quoi ils s'engagent. Le S.O.L doit être un homme dans toute l'acceptation du terme, conscient de ses responsabilités de Français et de Révolutionnaire National, et non un velléitaire ou un tiède.

## Chapitre III

### Formations S.O.L.

#### 1° DIZAINE

Les membres du Service d'Ordre Légionnaire sont rassemblés par groupe de onze comprenant deux mains, sous les ordres d'un Chef de dizaine.

Une main est formée de :

- un Chef de main
- et quatre S.OL.

Ce nombre restreint (dizaine) permet d'obtenir une homogénéité qui développe l'esprit d'équipe chez les hommes déjà liés par une même sentimentalité révolutionnaire.

Cet esprit d'équipe qui ne peut se développer qu'à l'intérieur d'une petite unité est indispensable tant sur le plan politique que sur le plan de combats de rues. Ce nombre restreint facilite l'étude approfondie de la doctrine et sur le plan de l'action constitue la plus petite unité tactique, mais agissant toujours dans le cadre de la trentaine. C'est à cet échelon que la formation politique est la plus poussée.

La dizaine n'est jamais scindée.

Le Chef de dizaine est responsable de la formation politique et de l'instruction technique des hommes de sa dizaine. Il reçoit à cet effet toutes instructions du Chef de trentaine.

#### 2° TRENTAINE

Trois dizaines forment une trentaine, avec un Chef de trentaine et un chef-adjoint.

Le chef de trentaine a la responsabilité de la formation politique et technique de sa trentaine. Il reçoit pour ces deux formations les instructions du chef de centaine.

#### 3° CENTAINE

Trois trentaines forment une centaine sous le commandement technique et politique d'un chef de centaine qui est assisté : a) d'un adjoint ; b) d'un groupe de commandement dont l'effectif ne peut être supérieur à onze (annexe 1).

Il faut prévoir dans les villes et suivant l'importance de ces villes, des centaines à pied, dites normales, et des centaines portées, dites mobiles (annexe 2).

#### 4° COHORTE

Trois centaines forment une cohorte placée sous le commandement d'un chef de cohorte, assisté :

- a) d'un adjoint ;
- b) d'un groupement de commandement (annexe 3), dont l'effectif ne peut être supérieur à 25.

#### 5° CENTRE

Un centre, sous les ordres d'un chef de centre assisté de un ou plusieurs adjoints et d'un groupement de commandement, comporte un nombre variable de cohortes (annexe 4).

#### Remarque

L'effectif S.O.L inscrit alors dans une commune peut varier suivant l'importance de cette commune, du groupe au centre.

Le Chef Départemental S.O.L doit rattacher le S.O.L d'une commune déterminée à la trentaine, à la centaine, à la cohorte ou au centre dont le point de rassemblement est le plus voisin de cette commune.

## ANNEXE 1

### **Groupe de Commandement de la Centaine**

#### **1° MISSIONS**

- a) Formation politique des hommes composant le Groupe.
- b) Mise à la disposition du Chef de Centaine, du personnel indispensable pour assurer au cours d'une action la transmission des ordres et des renseignements le ravitaillement et donner les premiers soins aux blessés.

#### **2° EFFECTIFS**

##### **Groupe de commandement de la centaine**

- un chef de groupe à bicyclette,
- 4 agents de transmission en motocyclette
- un secrétaire, }
- un infirmier, } à bicyclette
- 4 S.O.L pour les services de la Centaine }

## ANNEXE 2

### **Organisation des Centaines**

Les centaines peuvent être de deux types

- Centaines normales,
- Centaines mobiles.

#### **a) CENTAINES NORMALES**

- Chef de centaine (doté d'une voiture),
- Chef-adjoint de centaine,
- Un groupe de commandement (personnel avec bicyclette sauf les agents de transmissions qui sont en motocyclette)
  - 1° Une trentaine cycliste (tout le personnel à bicyclette)
  - 2° Deux trentaines à pied.

#### **b) CENTAINES MOBILES**

- Chef de Centaine (doté d'une voiture),
- Chef-adjoint de centaine,
- Un groupe de commandement (tout le personnel en moto),
- Une trentaine moto ou side,
- Deux trentaines à bicyclette ou portées sur camions ou camionnettes.

NOTA – Le nombre des centaines mobiles n'est pas fixé, le Chef Départemental S.O.L s'efforcera d'en mettre sur pied, au minimum une par centre.

### ANNEXE 3

## **Groupe de Commandement de la Cohorte**

### **1° MISSIONS**

Mêmes missions que celles du Groupe de Commandement de la Centaine.

### **2° EFFECTIFS**

Le Groupement de commandement comprend deux groupes sous les ordres d'un Chef de Groupement assisté d'un adjoint et d'un médecin.

PREMIER GROUPE – Liaison, observation :

- Un Chef de groupe,
- Huit agents de transmissions,
- Deux secrétaires.

2° GROUPE – Services :

- Un Chef de groupe,
- Six S.O.L pour les Services de la cohorte,
- Quatre infirmiers.

### ANNEXE 4

## **a) Organisation d'un Centre**

Un Centre est placé sous les ordres d'un chef de centre assisté de chefs adjoints de centre. Il comprend :

- Un groupe de commandement.
- Un nombre variable de cohortes.

Le Centre est, en général, adapté au territoire.

Le Chef de Centre a sous son commandement toutes les formations S.O.L faisant partie de son centre et en cas d'action toutes celles qui sont détachées d'un autre centre et mises à sa disposition pour être employées sur son territoire.

## **b) Groupement de Commandement de Centre**

Il comprend trois groupes sous les ordres d'un chef assisté d'un chef adjoint et d'un médecin.

PREMIER GROUPE – Agents de transmissions :

- Un chef de groupe,
- Six agents de transmissions,
- Quatre secrétaires.

2° GROUPE – Service de santé :

- Un chef de groupe,
- Quatre infirmiers,
- Six brancardiers.

3° GROUPE – Services du Centre :

- Un chef de groupe,
- Dix S.O.L pour les services du Centre.

Tout le personnel de ce groupement est doté de moyens de transports rapides.

## TITRE II

### Service intérieur

#### CHAPITRE PREMIER

##### Hierarchie

Quel que soit son grade dans la hiérarchie S.O.L, un membre du S.O.L continue à dépendre administrativement de son chef communal légionnaire. Il est astreint à titre de légionnaire à toutes les disciplines qui en découlent, à moins d'une activité S.O. L'empêchant d'y satisfaire.

Tous les chefs légionnaires seront avertis en temps voulu des activités visant les S.O.L placés administrativement sous leur commandement territorial.

Les nominations des cadres S.O.L sont faites par le Chef Départemental S.O.L (jusqu'à l'échelon chef de dizaine inclus). Les propositions de nomination sont, pour chaque grade, établies par l'échelon immédiatement supérieur et transmises par la voie hiérarchique S.O.L.

Les chefs de Centre sont nommés directement par le Chef Départemental S.O.L.

Les propositions pour les nominations des chefs de mains sont établies par les chefs de trentaine et les nominations sont faites par le chef de centaine.

L'accord du Chef Légionnaire communal est nécessaire pour la nomination du Chef le plus élevé en grade de la formation S.O.L existant sur le territoire de cette commune.

Les cadres S.O.L peuvent, à titre de sanction, être révoqués par le Chef Départemental S.O.L. Cette sanction est proposée par l'échelon immédiatement supérieur et doit être motivée et transmise par la voie hiérarchique.

#### CHAPITRE II

##### Discipline

**a) Tenue.** Les membres du S.O.L doivent être irréprochables quand à leur vie de citoyen, leur attitude et leur tenue extérieure. Ils doivent être le vivant exemple de l'application des principes résumés dans la devise du Maréchal : Travail, Famille, Patrie.

Ils ne doivent jamais oublier que le S.O.L est un service d'honneur de la Légion.

S'ils doivent donner l'exemple du courage et restent prêts à tout moment à se dévouer corps et âme à la cause de la Révolution Nationale, ils doivent également toujours garder un contrôle sévère d'eux-mêmes.

Il importe, en effet, spécialement au début de l'essor d'un tel mouvement d'éviter tous les incidents regrettables commis par excès de zèle et qui feraient apparaître aux yeux du public, les S.O.L comme de vulgaires hommes de mains sottement épris de violence.

La principale qualité d'un S.O.L doit être un esprit de stricte discipline. Les ordres doivent être exécutés sans discussion, avec une loyauté totale et une rigueur absolue. Les S.O.L seront souvent amenés, en effet, à exécuter des missions dont ils comprendront mal le sens et la nécessité. Bien qu'aménagés à jouer un rôle politique, ils devront considérer comme une faute grave de discuter l'opportunité des missions qui leur seront confiées.

Il importe, en résumé, que la discipline S.O.L soit absolument stricte et qu'elle s'appuie, avant tout, sur la confiance dans les chefs.

En uniforme, les S.O.L doivent le salut à leurs chefs. Ce salut est le salut militaire français.

**b) Sanctions** – Les sanctions sont les suivantes :

- 1° avertissement verbal du chef hiérarchique ;
- 2° rappel à l'ordre du chef départemental S.O.L ;
- 3° suspension (elle est prononcée par le Chef départemental S.O.L) ;
- 4° radiation des S.O.L (elle est prononcée par le chef départemental S.O.L).

**c) Récompenses** – Les récompenses sont les suivantes :

- 1° félicitations écrites du chef départemental S.O.L ;
- 2° félicitations écrites de l'Inspecteur Régional ;

3° félicitations écrites de l'Inspecteur Général.

Nota – Les sanctions et les récompenses ci-dessus s'appliquent au service S.O.L proprement dit. En dehors de ce service spécial, les S.O.L peuvent encourir les sanctions et recevoir les récompenses communes à tous les Légionnaires.

Les sanctions et les récompenses sont proposées par les chefs de centaines et transmises par la voie hiérarchique.

## CHAPITRE III

### Uniforme

Les membres du Service d'Ordre Légionnaire sont dotés d'une tenue uniforme pour un même département.

Cette tenue est indispensable pour créer l'esprit de corps, pour obtenir une discipline très stricte et pour montrer à tous que le Service d'Ordre Légionnaire est une organisation qui n'ayant rien à cacher, se manifeste en plein jour sans aucun camouflage d'aucune sorte.

Pour ces trois raisons fondamentales, la tenue est une des conditions essentielles de la force et de l'essor du Service d'Ordre Légionnaire. Elle constitue également un élément essentiel de propagande, tant au point de vue du recrutement qu'au point de vue de l'impression produite sur le public au cours des diverses manifestations.

Mais doit être proscrit tout emprunt aux effets d'allure militaire (bottes, ceinturons, baudriers, etc...).

Les éléments essentiels de la tenue sont :

Eléments obligatoires :

- béret légionnaire,
- chemise de couleur (l'hiver : chandail),
- brassard au bras gauche (uniforme pour tous les S.O.L indépendamment du grade),
- cravate,
- pantalon (type ski).

La tenue n'est portée qu'en service et sur ordre du Chef départemental S.O.L.

Le port de la tenue n'est autorisé qu'après l'admission définitive.

Le port de la tenue, sans raison, par un S.O.L entraîne sa radiation immédiate et sans appel. La même sanction est appliquée à tout S.O.L en tenue qui serait porteur d'une arme.

Les membres du Service d'Ordre Légionnaire portent un insigne spécial : en métal pour la boutonnière, bradé pour le béret. Cet insigne est uniforme sur le plan national.

### GRADES ET INSIGNES DE GRADES

Les grades des chefs S.O.L se reconnaissent par les attributs suivants :  
rectangle de drap noir de 2 centimètres sur 10 porté sur le téton droit.

Chef départemental : 4 étoiles or.

Chef adjoint : 4 étoiles argent.

Chef de centre : 3 étoiles or.

Chef adjoint : 3 étoiles argent.

Chef de cohorte : 2 étoiles or.

Chef adjoint : 2 étoiles argent.

Chef de centaine : 1 étoile or.

Chef adjoint : 1 étoile argent.

Chef de trentaine : 3 galons or.

Chef adjoint : 3 galons argent.

Chef de dizaine : 3 galons argent.

Chef de main : 1 galon or.

*Les étoiles sont à 5 branches ; les galons sont verticaux.*

Secrétaires, Chefs de Services Départementaux :

Sur drap noir : insigne spécial plus un galon or.

## **INSIGNES D'UNITE**

### **Département :**

Sur le bras droit : Ecusson brodé aux armes du chef-lieu départemental.

### **Cohorte et Centaine :**

Rectangle drap de couleur. Chiffres arabes : la Centaine – Chiffres romains : la Cohorte.

## **TITRE III**

### **Instruction**

#### **CHAPITRE PREMIER**

##### **Entraînement physique**

Le Service d'Ordre Légionnaire ne pourra remplir sa mission que si ces membres sont physiquement aptes à remplir des tâches parfois pénibles et dangereuses. Ceux-ci doivent donc subir un entraînement physique intensif qui doit être l'objet de la préoccupation constante du Chef Départemental S.O.L.

Cet entraînement doit être régulier (réunions fréquentes et obligatoires) et doit être donné par équipes constituées afin de développer au plus haut point l'esprit d'équipe.

Des compétitions sportives pourront opposer les unes aux autres les équipes des différentes unités S.O.L.

#### **CHAPITRE II**

##### **Formation politique**

A tous les échelons, les chefs S.O.L doivent donner à leurs hommes une formation politique uniforme et solide qui assure l'unité de pensée.

Des cours et conférences obligatoires seront organisés à l'échelon de la Centaine. Des cours spéciaux, également obligatoires seront organisés pour les cadres.

Le Chef Départemental S.O.L, responsable de la formation politique de ses cadres et de ses hommes, devra fournir périodiquement des comptes rendus d'activité sur le programme et la réussite des travaux effectués.

Le programme général des cours est fixé par l'Inspecteur Général.

L'instruction et la formation politique seront données par les cadres S.O.L.

Elles pourront aussi, éventuellement, être données par des instructeurs politiques extérieurs aux Services d'Ordre Légionnaires.

## TITRE IV

### Action

#### CHAPITRE UNIQUE

Individuellement, chaque membre du S.O.L doit exercer par son rayonnement personnel une profonde influence sur son entourage.

Comme nous l'avons déjà précisé dans sa définition, le S.O.L ne doit être employé d'une façon normale et constante que sur le plan politique.

Les membres du S.O.L ne sont pas faits pour assurer la surveillance des marchés, la police des routes, etc... ou tout autre contrôle relevant de la police.

Un premier rôle, très facile, mais nécessaire et constituant un excellent entraînement sera l'organisation du service d'ordre des manifestations légionnaires et de toutes les réunions d'information et de propagande organisées par le Gouvernement.

Mais l'action la plus intéressante du S.O.L s'exercera des quatre façons suivantes :

1° - Repérer les foyers de propagande anti-gouvernementale.

2° - Déceler et suivre les symptômes d'agitation.

Recrutés dans tous les milieux, les plus humbles comme les plus brillants, les membres du Service d'Ordre Légionnaire offrent, en effet, un moyen de pénétration sans égal.

3° - Réprimer les menées anti-gouvernementales.

4° - Garantir en toutes circonstances le fonctionnement des Services Publics.

Il est bien entendu qu'est proscrite toute action individuelle et que ces diverses activités ne seront exercées que selon les ordres reçus, en particulier conformément aux dispositions du Titre V.

Mais il ne faut pas perdre de vue que le but essentiel des S.O.L départementaux c'est d'être la véritable troupe de la Révolution Nationale.

Les S.O.L départementaux sont appelés à être mis à la disposition des pouvoirs publics, comme il est précisé au Titre V (Réquisition).

Ces missions seront exclusivement d'ordre politique. Il s'agira de défendre contre ses adversaires le régime nouveau. Les S.O.L départementaux devront donc être en mesure de faire face aux manifestations dirigées contre le Maréchal et son Gouvernement, de réprimer les incidents, les troubles et les émeutes possibles, bref, de maintenir l'ordre chaque fois que celui-ci sera troublé sur le plan politique. Pour être capable de mener à bien cette tâche difficile, les S.O.L devront posséder à fond les techniques nécessaires en particulier, celle du combat de rue. Ils devront être habitués à se rassembler rapidement à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Ils devront surtout être pénétrés de cet esprit d'équipe et de cette confiance réciproque entre les Chefs et les hommes, de cette fraternité d'armes, qui assurent l'homogénéité et la force d'une troupe.

En résumé, un S.O.L départemental doit constituer une troupe solide, homogène, mobilisable, en quelques heures, obéissant au doigt et à l'oeil, prête à mener à bien avec discipline et sang froid, les missions les plus périlleuses et les plus délicates.

Les modalités de l'action du S.O.L seront précisées par des instructions de la Direction Générale.

Aucune intervention ne pourra être déclenchée avant que les chefs n'aient obtenu des unités placées sous leurs ordres une formation politique et morale éprouvée. L'Inspecteur Général est seul qualifié pour se rendre compte de la valeur de cette formation, et donner l'autorisation général au S.O.L d'un département d'être employé.

## TITRE V

### Réquisition

#### CHAPITRE UNIQUE

Lorsque les pouvoirs publics qualifiés réquisitionnent les S.O.L, ils établissent toujours la réquisition au nom du Chef départemental Légionnaire.

Ce dernier donne l'ordre écrit au Chef départemental S.O.L de mettre à la disposition des pouvoirs publics requérants, les formations nécessaires. Il en rend compte en même temps au Chef Régional Légionnaire.

Dès qu'il en a reçu l'ordre, le Chef Départemental S.O.L se met en rapport avec l'autorité responsable et fait préciser le lieu d'emploi et la mission qui sera confiée aux S.O.L. Il arrête, en accord avec cette autorité, les effectifs à employer, en tenant compte très scrupuleusement des règles suivantes ;

a) – Les formations S.O.L doivent toujours être employées en unités constituées avec leur encadrement régulier.

b) – En aucun cas, on ne doit employer une unité inférieure à la trentaine.

c) – Si la mission d'une trentaine comporte une surveillance par patrouille, il doit fournir au plus une patrouille à la fois, cette dernière étant toujours composée d'une dizaine entière.

## TITRE VI

### Budget

Le Service d'Ordre Légionnaire étant départemental, il est administré par l'Union départementale légionnaire au même titre que les autres services, Propagande, Action Sociale, etc...

Pour ampliation,  
l'Inspecteur Général des S.O.L :  
**Joseph DARNAND**

Le Directeur Général :  
**François VALENTIN**

## **Journal Officiel de l'État Français**

### **Loi N° 63 du 30 janvier 1943 relative à la Milice Française**

Le chef du Gouvernement,  
Vu les actes constitutionnels N° 12 et 12 bis ;  
Le conseil de cabinet entendu,

Décète :

Art. 1 – La Milice Française, qui groupe des français résolus à prendre une part active au redressement politique, social, économique, intellectuel et moral de la France, est reconnue d'utilité publique. Ses status, annexés à la présente loi, sont approuvés.

Art. 2 – Le chef du Gouvernement est le chef de la Milice Française.  
La Milice Française est administrée et dirigée par un secrétaire général nommé par le chef du gouvernement. Le secrétaire général représente la Milice Française à l'égard des tiers.

Art. 3 – Les conditions d'application de la présente loi seront fixées par arrêtés du chef du Gouvernement.

Art. 4 – Le présent décret sera publié au Journal officielle et exécuté comme la loi de l'État.  
Fait à Vichy, le 30 janvier 1943.

Pierre LAVAL

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL**  
**SUR**  
**L'ORGANISATION**  
**DE LA**  
**MILICE FRANÇAISE**

**Février 1943**

**Milice Française**

**Message adressé aux Français le mardi 16 février 1943**  
**par le chef Darnand**  
**Secrétaire Général de la Milice Française**

Le Maréchal de France, chef de l'État, a pris, le 5 janvier 1943, la décision de conférer son autonomie au Service d'Ordre Légionnaire.

Les SOL, a-t-il dit, dépendront désormais du Chef du Gouvernement sous la forme de Milice Nationale.

La loi du 30 janvier 1943 reconnaît la Milice Française et approuve ses status.

La Milice Française est créée pour animer la vie publique du pays par sa vigilance, sa propagande et son action et pour maintenir l'ordre intérieur.

A l'heure où chacun s'interroge et doute, il est nécessaire de créer, pour le maintien de la France, une Milice qui ait le clair sentiment des intérêts permanents du pays et dont le patriotisme et le loyalisme sont garantis par la valeur, le courage et la qualité de ses membres.

A cet effet, il faut grouper dans une seule formation fortement hiérarchisée et disciplinée, tous ceux qui ne désespèrent pas du salut et du redressement du pays.

Par une large propagande s'exerçant dans tous les milieux où elle puisera sa force même, par la recherche et la formation rigoureuse de cadres dignes de constituer la véritable armature de l'État, par son exemple et son action, cette formation doit être capable d'affermir l'État, d'assurer sa défense quotidienne contre toutes défaillances et d'opposer sa force à celle de ceux qui veulent, en le détruisant, le malheur du pays.

Les circonstances exceptionnellement graves qui mettent en péril l'existence de la communauté française de permettent plus d'attendre.

Le danger intérieur existe.

Il serait vain de dénombrer toutes les causes de trouble et de révolte qui peuvent se produire. Elles se résument toutes dans un seul péril : le bolchevisme.

Les fluctuations des combats encouragent les communistes, qui n'ont pas cessé de poursuivre leur rêve d'hégémonie et de destruction.

Le Parti communiste, illégal, multiplie partout ses « responsables ».

Pour arriver à leurs fins, les communistes revêtent tous les masques : ils se servent du patriotisme

contre la France, du nationalisme pour détruire la Nation, de l'amour de la liberté pour instaurer la dictature rouge.

Pour gagner les forces populaires, ils sont habiles à camoufler sous des formes généreuses et faussement patriotiques une doctrine et une action qui aboutiraient à détruire notre civilisation.

Ils sont aujourd'hui les alliés des Anglo-saxons qui, aveuglés par des nécessités militaires, s'apercevraient vite, s'ils persévéraient dans cette alliance monstrueuse, que le triomphe des Soviets consacrerait la ruine de leur propre régime.

La guerre civile, en effet, s'installerait vite dans tous les pays.

Face à ces dangers de désagrégation et de mort, la France, sans armée ni marine, ne doit pas, pour son honneur comme pour sa sécurité, compter sur le bras de l'étranger.

La Milice Française a pour première tâche de sauver la France du bolchevisme.

Français et Françaises,

Vous qui avez perdu l'enthousiasme, vous qui avez douté, vous qui cherchez en vain depuis deux ans à servir utilement la France, loin des luttes partisans et des aventures politiques, vous qui attendez depuis si longtemps le grand mouvement d'action assez vaste pour accueillir toutes les énergies et toutes les intelligences, et assez fort pour lier le dur faisceau des volontés françaises, venez à la Milice.

Secrétaire général de la Milice Française, je vous demande de forger avec nous l'instrument français révolutionnaire qui permettra de réaliser notre unité nationale.

Ce sera là notre seul et vrai combat.

## Préambule

Le Maréchal de France, chef de l'État, a pris, le 5 janvier 1943, la décision de conférer son autonomie au Service d'Ordre Légionnaire.

Les SOL, a t-il dit, dépendront désormais du Chef du Gouvernement sous la forme de Milice Nationale.

La loi n°63 du 30 janvier 1943, parue au Journal Officiel du 31 janvier 1943, reconnaît la Milice Française d'utilité publique et approuve ses statuts.

La Milice Française est créée pour animer la vie publique du pays par sa vigilance, sa propagande et son action et pour maintenir l'ordre intérieur.

A l'heure où la vie du pays est en péril, la sauvegarde du bien public et le maintien de l'ordre intérieur nécessitent la création d'une Milice dont le loyalisme au gouvernement soit garanti par la valeur et la qualité de ces éléments.

Par une large propagande s'exerçant dans tous les milieux où elle puisera sa force même, par la recherche et la formation rigoureuse de cadres dignes de constituer la véritable armature de l'État nouveau, par son exemple et son action, cette formation doit être capable d'affermir le Régime Nouveau, d'assurer sa défense quotidienne, contre toute défaillance et toute trahison et, le cas échéant, d'opposer sa force à la force des adversaires de l'État.

Ainsi se trouvera forgé, aux ordres du Chef du Gouvernement, l'instrument qui permettra de réaliser l'Union nationale et Révolutionnaire du peuple français.

# **TITRE I**

## **Organisation Générale**

### CHAPITRE PREMIER

#### **COMMANDEMENT**

ARTICLE Premier - Le Chef du Gouvernement est le Chef de la MILICE FRANÇAISE. Son autorité est exercée, pour l'Administration et la Direction, par un Secrétaire général. Le Secrétaire général est nommé par le Chef du Gouvernement,

ARTICLE 2. - Le Secrétaire général représente l'Association à l'égard des tiers. Il dispose de tous les pouvoirs de Direction et d'Administration à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration. Il recouvre les cotisations et reçoit les subventions. Il accepte les dons et legs, sous réserve de l'approbation administrative. Il assure l'application du Règlement intérieur Il prononce l'admission ou la radiation des membres de l'association et accepte ou refuse leur démission. sans avoir à justifier de sa décision. Il organise le recrutement, la propagande et dirige l'activité de l'association. Il organise et dirige la formation politique des membres de l'association. Il est le chef de la FRANC-GARDE.

ARTICLE 3. - Le Secrétaire général est assisté d'un Délégué général qui assure sa représentation permanente.

ARTICLE 4 - Il est, en outre, aidé dans sa tâche par un Délégué auprès des Administrations centrales, par un Inspecteur général et plusieurs attachés ou chargés de mission. Le Délégué général et le Délégué du Secrétaire général auprès des Administrations centrales sont nommés par le Chef du Gouvernement, chef de la Milice, sur proposition du Secrétaire général.

### CHAPITRE II

#### **BUREAU POLITIQUE**

ARTICLE 5 - Il est institué pour informer et conseiller le Secrétaire général un Bureau politique.

ARTICLE 6 - Ce Bureau est dirigé par un Commissaire général, nommé par le Chef du Gouvernement, sur proposition du Secrétaire général. Le Commissaire général est plus particulièrement chargé de préparer les décisions du Secrétaire général.

ARTICLE 7 - Ce bureau se compose de :

- Douze Commissaires désignés par le Secrétaire général avec l'accord préalable et révocable du Chef du Gouvernement chef de la Milice. Six de ces Commissaires sont plus particulièrement chargés d'étudier les questions corporatives et les six autres les questions relatives à la Propagande, à l'Action sociale, à la Franc-Garde et aux diverses activités de la Milice.
- Le Délégué général, les deux Administrateurs, le Délégué du Secrétaire général auprès des Administrations centrales et tous les Directeurs de Services du Secrétariat général.

ARTICLE 8 - Le Bureau national se réunit sous la présidence du Secrétaire général et sur sa convocation aussi souvent qu'il est utile.

ARTICLE 9 - Il ne peut valablement siéger si sept de ses membres sont absents quoique régulièrement convoqués. Les procès-verbaux de séances sont rédigés par le Commissaire général et signés par le Secrétaire général, les deux Administrateurs et les douze Commissaires.

### CHAPITRE III

#### **ADMINISTRATION**

ARTICLE 10 - Pour l'administration, le Secrétaire général est assisté de deux Administrateurs nommés sur sa proposition par le Chef du Gouvernement, chef de la Milice.

ARTICLE 11 - Le Conseil d'administration se réunit sous la présidence du Secrétaire général et sur sa convocation aussi souvent qu'il est utile et au moins une fois par trimestre, pour recevoir le

compte rendu du Secrétaire général.

ARTICLE 12 - La présence du Secrétaire général et des deux Administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations. Tous trois signent les procès-verbaux des séances, qui sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre coté et paraphé par l'autorité désignée par le Chef du Gouvernement, chef de la Milice.

ARTICLE 13 - Le Commissaire général remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration et signe les procès-verbaux.

ARTICLE 14 - L'un des deux Administrateurs veille plus particulièrement à la bonne marche des différents services du Secrétariat général et il en assure la coordination. Il est le directeur des Services généraux.

ARTICLE 15 - L'autre est le directeur des Services administratifs et financiers du Secrétariat général.

## CHAPITRE IV

### LES SERVICES OU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ARTICLE 16 - Les organes d'exécution sont divisés en cinq services placés sous le contrôle d'un Administrateur, directeur des Services généraux (Article 14), qui en coordonne également l'activité. Ce sont :

1° Le Service des Effectifs. Il est chargé d'organiser et de contrôler le recrutement et le recensement des Miliciens. Il coordonne également l'utilisation de leurs moyens d'action, en particulier les liaisons et transmissions et les moyens de transport.

2° Le Service de la Documentation. Il est chargé du contrôle politique et moral du recrutement. Il recherche tous les renseignements qui sont susceptibles d'intéresser le Chef de la Milice.

3° Le Service de la formation milicienne. Il est chargé de la formation politique des Miliciens, de leur entraînement physique et de leur instruction technique. Les écoles de cadres sont rattachées à ce service.

4° Le Service de la Propagande.

5° Les Services administratifs et financiers. Ils sont chargés de l'administration du budget, de toutes les opérations commerciales et du Service intérieur. Ils sont dirigés par un Administrateur-Directeur des Services administratifs et financiers (Article 15).

Les Services des Effectifs, de la Documentation, de la Propagande et de la Formation milicienne sont respectivement placés sous l'autorité de quatre Directeurs de service nommés par le Secrétaire général.

## CHAPITRE V

### ORGANISATION RÉGIONALE

ARTICLE 17 - Dans chaque région administrative, la Milice Française, constituée en FEDERATION REGIONALE, est placée sous le commandement d'un Chef régional. Le Chef Régional et son Adjoint sont nommés par le Chef du Gouvernement, chef de la Milice, sur proposition du Secrétaire général. Le Chef Régional représente l'Association à l'égard du Préfet régional et des tiers.

Il a pour mission :

- de coordonner l'action des Milices départementales de son ressort ;
- de les contrôler et de les animer ;
- de constituer des relais de commandement.

Il peut être assisté d'un ou plusieurs Inspecteurs spécialisés dans l'une des activités de la Milice. Il nomme tous les collaborateurs dont il a à assurer les services pour l'accomplissement de sa mission. Le Chef Régional adjoint est plus spécialement chargé de l'inspection des Franc-Gardes départementales.

## CHAPITRE VI

### ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

ARTICLE 18 - Le département est l'unité de base de commandement et d'administration.

ARTICLE 19 - Sur le plan départemental, la Milice Française, constituée en UNION DÉPARTEMENTALE, est placée sous le commandement d'un Chef départemental.

ARTICLE 20 - Le Chef départemental et son adjoint sont nommés par le Chef du Gouvernement, chef de la Milice, sur proposition du Secrétaire général.

ARTICLE 21 - Le Chef départemental représente l'Association à l'égard du Préfet départemental et à l'égard des tiers. Il dispose sous l'autorité et le contrôle du Secrétaire Général, devant lequel il est responsable, des pouvoirs de direction et d'administration.

Pour le compte du Secrétaire général et sous réserve de l'approbation de ce dernier, il recouvre les cotisations et reçoit les subventions. Il accepte dans les mêmes conditions les dons et legs. Il assure l'application du Règlement Intérieur. Il organise le recrutement, la propagande et la formation politique des Miliciens de son département suivant les ordres qu'il reçoit du Secrétaire Général. Dans les mêmes conditions, il dirige l'activité de son Union départementale. Il nomme à tous les postes et emplois les collaborateurs dont il a besoin pour l'accomplissement de sa mission. Il organise dans le département et après l'accord préalable du Secrétaire général, tous les relais de commandement qui lui sont nécessaires.

ARTICLE 22 - Le Chef départemental adjoint est plus particulièrement chargé du commandement de la Franc-Garde départementale.

ARTICLE 23 - Le Chef départemental dispose, pour l'exécution de ses ordres, d'un Secrétaire départemental chargé de coordonner l'activité des cinq services qui sont les correspondants des services organisés sur le plan du Secrétariat général :

- a) Le Service des Effectifs
- b) Le Service de la Documentation
- c) Le Service de la Formation milicienne
- d) Le Service de la Propagande
- e) Les Services administratifs et financiers.

Ces cinq services sont respectivement dirigés par cinq chefs de service. Le Chef départemental dispose, en outre, d'un ou plusieurs Inspecteurs départementaux chargés plus particulièrement d'animer les sections de la Milice qui seront ultérieurement créées dans le département ainsi que les diverses unités de la Franc-Garde. Ils sont également chargés des enquêtes diverses que peut avoir à demander le Chef départemental.

ARTICLE 24 - Il est institué, pour informer et conseiller le Chef départemental, un Bureau départemental. Font partie de cet organisme :

- Douze délégués départementaux désignés par le Chef départemental avec l'accord préalable et révocable du Secrétaire général. Six de ces délégués départementaux sont plus particulièrement chargés d'étudier les questions corporatives et les six autres les questions relatives à la Propagande, à l'Action sociale, à la Franc-Garde et aux diverses activités de la Milice. Ces délégués sont en rapport avec les commissaires par l'intermédiaire du Commissaire général et du Chef départemental
- Le Chef départemental adjoint, le Secrétaire départemental et tous les Chefs de service de l'Union départementale.

Le Bureau départemental se réunit sous la présidence et sur la convocation du Chef départemental aussi souvent qu'il est utile. Il ne peut valablement siéger si sept de ses membres sont absents quoique régulièrement convoqués. La délibération fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le Secrétaire départemental et signé par le Chef départemental et les douze Délégués départementaux. Le Chef Régional ou son adjoint peuvent assister aux séances du Bureau départemental.

#### **Remarque sur l'organisation intérieure au département**

ARTICLE 25 - La Milice Française n'est pas obligatoirement organisée sur le plan de l'arrondissement, du canton et de la commune.

ARTICLE 26 - Chaque Chef départemental établira un projet d'organisation territoriale qui sera soumis, au préalable, à l'agrément du Secrétaire général. Il sera recherché une organisation créant les relais de commandement indispensables au groupement des Miliciens, à leur instruction, à la direction de leurs

activités et au contrôle de leurs initiatives. Mais le fractionnement absolu en Sections communales sera prohibé aux fins d'éviter l'obsession de la politique de clocher ». Il sera tenu compte dans le projet d'organisation territoriale de la densité de la population, de la facilité des communications, des habitudes et coutumes et, en général, de toutes les conditions géographiques et humaines.

ARTICLE 27 - Les Sections qui seront ultérieurement créées seront placées sous les ordres d'un Chef de Section, nommé par le Chef départemental. L'organisation intérieure des sections sera variable suivant leur importance.

ARTICLE 28 - Il est à noter que la Franc-Garde est constituée en unités hiérarchisées et numériquement constituées. La Franc-Garde est départementale.

## **TITRE II**

### **Recrutement**

#### CHAPITRE PREMIER

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

ARTICLE 29 - La Milice Française doit être formée de Français et de Françaises d'un loyalisme intellectuel et moral et d'une formation politique révolutionnaire nationale. Dans l'acceptation ou le refus des adhésions, il est tenu compte beaucoup plus des convictions politiques actuelles du postulant que de son activité politique passée.

ARTICLE 30 - Le Secrétaire général est juge en cas de condamnation dont il apprécie lui-même la gravité et le caractère infamant. Les membres de la Milice Française doivent satisfaire aux conditions suivantes :

**1° Être Français ou Française de naissance.**

Des dérogations peuvent être accordées par le Secrétaire général sur présentation motivée d'un dossier complet par le Chef départemental.

**2° Ne pas être juif ou juive.**

Aucune dérogation ne peut être accordée.

**3° N'adhérer à aucune société secrète.**

**4° Être volontaire.**

Le postulant doit souscrire à l'engagement suivant : « JE M'ENGAGE SUR L'HONNEUR A SERVIR LA FRANCE AU SACRIFICE MEME DE MA VIE ». • JE JURE DE CONSACRER TOUTES MES FORCES A FAIRE TRIOMPHER L'IDEAL REVOLUTIONNAIRE DE LA MILICE FRANÇAISE, DONT J'ACCEPTE LIBREMENT LA DISCIPLINE ».

**5° Être agréé ou agréée par le Chef départemental.**

Le Chef départemental peut refuser l'adhésion à la Milice Française d'un candidat ou d'une candidate satisfaisant par ailleurs aux quatre premières conditions. Le cas échéant, il doit pouvoir justifier cette décision devant le Secrétaire général qui juge en dernier ressort.

**6° Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle.**

#### CHAPITRE II

#### **STAGE PROBATOIRE**

ARTICLE 51. — Tout adhérent à la Milice Française doit accomplir un stage probatoire d'une durée de un à trois mois. Pendant ce stage, il reçoit les rudiments d'une formation politique révolutionnaire nationale et subit certaines épreuves qui permettent au Chef départemental de juger de la valeur morale et politique du volontaire. Celui-ci se rend ainsi compte de ce qu'on attend de lui et souscrit son engagement de Milicien en toute connaissance de cause. La durée du stage peut varier suivant la valeur des individus, mais, en aucun cas, ce stage ne peut être supprimé, ni inférieur à un mois. La durée du stage est fixée par le Chef départemental, qui prononce l'adhésion du postulant, au nom du Secrétaire général. Par dérogation, les S.O.L. définitivement admis au 30 janvier 1943, sont dispensés du stage.

## CHAPITRE III

### RADIATION

ARTICLE 32 - Il faut poser un principe absolu : la Milice Française n'est pas une association dans laquelle on entre et de laquelle on sort sur un simple coup de tête. Les missions confiées aux Miliciens et aux Miliciennes sont souvent délicates et difficiles. Elles comportent parfois des risques graves. Aussi les candidatures ne doivent-elles être acceptées qu'avec la plus grande prudence. Les volontaires Miliciens doivent de même comprendre l'importance de leur engagement. Les Miliciens et les Miliciennes doivent être, dans toute l'acception des termes, des Français et des Françaises conscients de leurs responsabilités de révolutionnaires nationaux, et non des velléitaires, des tièdes ou des opportunistes.

ARTICLE 33 - Toute démission doit faire l'objet d'une enquête approfondie dont les résultats sont communiqués sur sa demande au Secrétariat général. Le Chef départemental a qualité pour accepter ou refuser une démission sous réserve de l'accord du Secrétaire général.

ARTICLE 34 – Par contre la radiation ne peut être prononcée que par le Secrétaire général sur proposition du Chef départemental et après avis du Chef régional. Un dossier de radiation doit être constitué à l'appui de cette radiation.

## TITRE III DISCIPLINE

ARTICLE 35 - Les membres de la Milice Française doivent être irréprochables quant à leur vie de citoyen, leur attitude et leur tenue extérieure. S'ils doivent donner l'exemple du courage et rester prêts à tout moment à se dévouer corps et âme à la cause de la Révolution Nationale, ils doivent également toujours garder un contrôle sévère d'eux-mêmes : il importe, en effet, d'éviter tous les incidents regrettables commis par excès de zèle et qui feraient apparaître les Miliciens aux yeux du public comme de vulgaires hommes de main sottement épris de violence. La principale qualité d'un Milicien doit être l'esprit de stricte discipline. Les ordres doivent être exécutés sans discussion, avec une loyauté totale et une rigueur absolue. Les Miliciens peuvent être amenés à exécuter des missions dont ils comprennent mal le sens et la nécessité. Ils ne doivent les discuter ni dans leur sens politique ni dans leur forme, ni dans leur opportunité. En service (c'est-à-dire, porteurs du brassard réglementaire pour les Miliciens, et en uniforme pour les Francs-Gardes), tous les membres de la Milice doivent le salut à leur chef. Ce salut est le salut militaire français. Les Miliciennes saluent d'une inclinaison de tête.

ARTICLE 36 – **Sanctions** – Les sanctions sont les suivantes :

- a) avertissement verbal du chef hiérarchique ;
- b) Rappel à l'ordre du chef départemental
- c) Suspension prononcée par le Chef départemental
- d) Radiation prononcée par le Secrétaire général

ARTICLE 37 – **Récompenses** – Les récompenses sont les suivantes :

- a) Félicitations écrites du Chef départemental
- b) Félicitations écrites du Chef régional
- c) Félicitations écrites du Secrétaire général
- d) Félicitations écrites du Chef du gouvernement, chef de la Milice

## TITRE IV ACTION

ARTICLE 38 - **Action individuelle**. - Individuellement, chaque membre de la Milice Française, par son rayonnement personnel, par son exemple de tous les jours, exerce sur son entourage, dans son milieu, dans sa ville, une influence profonde. L'intégrité de sa vie privée, la dignité de ses mœurs, la qualité de son travail, doivent lui attirer la sympathie et le respect.

Dans leur entreprise comme dans leur profession, les ouvriers, les paysans, les employés, membres de la Milice, veillent à l'application des lois sociales et à la défense des intérêts corporatifs de leurs camarades de travail.

Dans les Comités sociaux, dans la Corporation paysanne, dans les Groupements de fonctionnaires, dans les Unions de commerçants, dans les Ordres des avocats, des médecins, dans tous les groupements des représentants des professions libérales, les Miliciens se comportent comme les meilleurs, les plus actifs et les plus riches d'initiatives.

Les industriels, membres de la Milice, favorisent l'action révolutionnaire dans l'ordre social et économique et servent d'exemple à l'ensemble du patronat Français, notamment dans les Comités d'organisation industrielle.

Non seulement, les Miliciens militent, mais encore leur activité et leur dévouement doit les porter aux Premières places des organisations corporatives. Ils doivent délaissier la routine facile et prendre carrément toutes les initiatives qui permettent d'améliorer la condition sociale de tous ceux dont l'adhésion révolutionnaire, condition du succès final, doit être enlevée.

**ARTICLE 39 – Actions collectives** – Mais c'est, évidemment, sur l'action collective de ses membres que la Milice doit surtout compter pour animer réellement la vie publique du pays.

Les contacts et les instructions pris dans les permanences, les travaux effectués en commun dans les Cercle d'étude et les Sections Corporatives qui seront ultérieurement créées, doivent faire de la Milice une troupe véritablement homogène et solidement affermie dans ses convictions. Les réunions d'information et de propagande, les vastes rassemblements départementaux, régionaux et nationaux doivent donner au pays l'image vivante d'une élite ayant retrouvée sa voie et sachant s'y maintenir. Ces diverses manifestations doivent apporter au Pays tout entier, sous une forme concrète et assimilable, la pensée politique du Chef du Gouvernement.

**ARTICLE 40 - Définitions de la Vigilance, la Propagande et l'Action milicienne.** - La Milice doit, par sa vigilance, sa propagande et son action, animer la vie politique du pays. La fermeté de ses opinions et la rectitude de son activité doivent dissiper l'incohérence et l'incertitude des esprits.

**Sa vigilance** consiste principalement à prévoir les défaillances et les erreurs possibles.

**Sa propagande** consiste principalement à étendre sur le pays un réseau aussi complet que divers pour adapter les mots d'ordre du Gouvernement aux différents milieux, les transmettre et les expliquer. Elle consiste également à combattre les propagandes adverses.

**Son action** consiste à parer aux défaillances d'une part et, d'autre part, à illustrer les thèmes de propagande et à les concrétiser dans les faits.

**ARTICLE 41 - Action sur le moral et le mental.** - Par le mouvement d'opinion qu'elle crée, la Milice Française doit être capable d'une œuvre d'assainissement et de rénovation dans le domaine moral et intellectuel.

**ARTICLE 42 - Action corporative et économique.** - Sur le plan social et économique, l'action individuelle de chacun de ses membres doit permettre à la Milice d'exercer une profonde influence révolutionnaire.

Mais elle doit surtout, dans les mêmes domaines social et économique, créer un mouvement d'opinion favorable aux grandes réformes.

Un règlement ultérieur, qui ne sera établi qu'après étude approfondie, afin d'éviter les erreurs de la précipitation et de l'improvisation, précisera les conditions dans lesquelles seront organisés les Cercles d'étude et les Sections corporatives.

**ARTICLE 43 - Action Sociale.** - Pour des réalisations plus immédiates et en attendant que la justice sociale ait fait perdre à l'entraide et à la charité le caractère nécessaire qu'elles ont de nos jours, la Milice s'attaque à la misère et à la famine. Elle collabore au fonctionnement des restaurants communautaires. Elle secourt les populations sinistrées du fait de la guerre. Elle participe dans des cas exceptionnels, au transport et à l'acheminement des denrées du ravitaillement.

**ARTICLE 44 - Défense de la communauté.** - La Milice s'efforce de réprimer les actions frauduleuses du marché noir.

**ARTICLE 45 - Remarque.** - Nul ne peut profiter de sa situation de Milicien pour exercer une quelconque activité présentant un caractère de vengeance personnelle. Tout acte de cette nature entraîne la radiation immédiate.

**ARTICLE 46 - Maintien de l'ordre.** - La Milice Française participe également au maintien et au rétablissement de l'ordre public. Le fonctionnement normal des Services publics et l'ordre habituel de la rue sont garantis par la police.

Mais devant les troubles graves auxquels l'État est exposé, devant les menées des factions dissidentes, en particulier devant les menaces que fait peser sur lui le bolchevisme, la Police peut ne pas constituer une force suffisamment nombreuse. La confusion peut atteindre de tels degrés que seule la foi politique permet aux hommes qui en sont animés de rester fidèles jusqu'au sacrifice suprême, Le désordre

matériel et moral peut être assez profond pour que seule la foi politique permette à ceux qui en sont animés de savoir toujours discerner leur devoir et d'avoir toujours le courage de l'accomplir.

Les membres de la Milice ne sont donc pas rassemblés pour assurer la surveillance des marchés, la police des routes ou tout autre service relevant de la police.

Un premier rôle très facile, mais nécessaire et constituant un excellent entraînement, est l'organisation du service d'ordre de toutes les manifestations d'information et de propagande organisées sur l'ordre du Chef du Gouvernement. Mais une action plus intéressante consiste :

1° A repérer les foyers de propagande anti-nationale

2° A déceler et à suivre les symptômes d'agitation

3° A s'associer à la répression des menées factieuses

4° A collaborer pour garantir en toutes circonstances le fonctionnement des Services publics.

La Milice est donc employée dans les manifestations dirigées contre l'État et son Gouvernement. Éventuellement, elle est employée pour réprimer les troubles et les émeutes possibles, bref pour participer au maintien de l'ordre chaque fois que celui-ci est trouble.

### Utilisation de la Milice Française pour le maintien de l'ordre

ARTICLE 47 - La Milice Française peut être utilisée pour le maintien de l'ordre :

1° Soit après réquisition

2° Soit après accord intervenu entre le Préfet régional et le Chef Régional de la Milice. Si le Chef Régional de la Milice estime devoir refuser son accord, il en réfère au Secrétaire général ;

3° Soit après accord intervenu entre le Préfet départemental et le Chef départemental de la Milice. Si le Chef départemental de la Milice estime devoir refuser son accord, il en réfère au Secrétaire général.

ARTICLE 48 - **Cas d'utilisation des Miliciens en civil.** - Les Miliciens peuvent, en cas de manifestations, être employés en civil au milieu de la foule pour la noyauter. Dans ce cas, toutes dispositions préalables sont prises par le Préfet et le Chef départemental de la Milice.

Individuellement, les Miliciens restent aux ordres du Chef des Miliciens désigné par le Chef départemental comme responsable de la manœuvre.

Dans cette éventualité, une liaison permanente est assurée entre le Préfet et le Chef départemental de la Milice. Ces liaisons sont obligatoirement confiées à des Miliciens.

ARTICLE 49 - **Cas d'utilisation en uniforme et par unités constituées** - Le Chef départemental de la Milice reste seul juge de l'importance des effectifs à employer pour assurer la mission qui lui est confiée.

ARTICLE 50 - Les formations de la Milice sont toujours employées en unités constituées avec leur encadrement régulier.

ARTICLE 51 - Le Chef départemental de la Milice ou son suppléant n'est placé sous l'autorité du Préfet que lorsqu'il s'agit du maintien de l'ordre. Les Chefs miliciens de tous grades restent toujours aux ordres de leur Chef départemental.

Ils ne peuvent recevoir d'ordres que de leurs Chefs hiérarchiques. Cependant, dans certains cas, ils peuvent être placés par le Chef départemental ou son suppléant directement sous les ordres du Commissaire ou de l'Officier de police localement responsable du maintien de l'ordre. Mais cette subordination doit être précisée nominativement.

ARTICLE 52 - L'unité d'utilisation la plus petite est la Trentaine. Si la mission d'une Trentaine comporte une surveillance par patrouille, le Chef responsable ne fournit au plus qu'une patrouille à la fois. Cette patrouille est toujours composée d'une Dizaine entière et fait toujours retour après mission au P.C. de la Trentaine.

ARTICLE 53. — Les Miliciens qui ne sont pas préalablement armés n'acceptent que des missions statiques (garde de point sensibles ou mise en réserve).

ARTICLE 54 - Au cours de la période d'exécution, le Chef milicien responsable se maintient en liaison avec l'autorité civile. Les liaisons entre les Chefs miliciens et l'autorité civile ne peuvent être assurées que par des Miliciens.

ARTICLE 55 - De la **réquisition**. - Le Chef du Gouvernement, Chef de la Milice, peut seul ordonner la réquisition de la Milice. Le Secrétaire général à l'Intérieur fait exécuter l'ordre de réquisition par les Préfets régionaux ou départementaux. Lorsque les Préfets régionaux ou départementaux exécutent la réquisition, ils l'établissent au nom des Chefs régionaux ou départementaux de la Milice. Toute réquisition doit, sous peine de nullité, être faite par écrit, datée, signée et rédigée dans la forme légale ci-après :

« Au nom du peuple Français,

Nous ...(indications des noms et qualités de « l'autorité opérante). requérons, en vertu de la loi, «

Monsieur ..., Chef régional (ou départemental) de la Milice Française de (région ou département), de prêter le concours de la Milice Française nécessaire pour ...(indiquer de façon claire et précise l'objet de la réquisition et l'étendue de la zone dans laquelle elle doit s'exercer).

Et pour la garantie du dit Chef régional (ou départemental) de la Milice Française, nous apposons notre signature.

Fait à ..., le ...

(timbres, sceaux) (signature)

Le Chef régional (ou départemental) de la Milice fait connaître d'urgence et par la voie la plus rapide à l'autorité requérante la date et l'heure auxquelles lui est parvenu l'écrit ou le télégramme officiel qui a porté la réquisition à sa connaissance. Si la réquisition n'est pas faite dans les conditions identiques ci-dessus, le Chef de la Milice signale la ou les irrégularités qu'elle contient et notifie à l'autorité requérante l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'y obtempérer. Néanmoins, le Chef de la Milice prépare l'exécution de la réquisition mais ne l'exécutera que lorsque l'autorité requérante aura fait disparaître l'irrégularité signalée.

ARTICLE 56 - **Levée de la réquisition.** - Le concours de la Milice ne prend fin que lorsque l'autorité requérante a notifié à l'autorité requise, par écrit ou par télégramme officiel, la levée de la réquisition. Lorsque sa mission est terminée, le Chef de la Milice accuse réception à l'autorité requérante de la levée de sa réquisition et il informe ses subordonnés.

ARTICLE 57 - Lorsqu'il y a réquisition, les articles 49, 50, 51, 52, 53 et 54 de la présente instruction, sont d'une rigueur absolue et les dispositions prévues à ces articles doivent être rigoureusement et pratiquement appliquées.

ARTICLE 58 - Le Chef régional (ou départemental) de la Milice étudiera avec le Préfet régional (ou départemental) les dispositions du plan de sécurité de la région (ou du département) afin de déterminer les conditions de participation de la Milice à l'application de ce plan.

ARTICLE 59. Des dispositions ultérieures fixeront les droits et prérogatives des Miliciens requis par le Gouvernement (pensions, indemnités, travail assuré au retour, etc...)

ARTICLE 60 - **Spécialisation des Miliciens en vue de leur action.** - Les membres de la Milice Française sont tous et indistinctement astreints à l'action individuelle du Milicien. En outre, ils sont spécialisés suivant leurs aptitudes dans les activités se rapportant aux questions d'ordre corporatif, social, économique, intellectuel et moral. Des règlements particuliers fixeront ultérieurement l'organisation des Sections corporatives et des Cercles d'études, et les conditions dans lesquelles devra s'exercer l'action corporative, sociale, économique, intellectuelle et morale. L'action qui relève du maintien de l'ordre est dévolue plus particulièrement à la Franc-Garde, dont il est traité dans le Titre V du présent règlement.

# TITRE V

## La Franc-Garde

### CHAPITRE PREMIER

#### GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 61 - Le commandement de la Franc-Garde est exercé à tous les échelons par les Chefs de la Milice Française, jusqu'à l'échelon du Chef départemental.

Dans les Fédérations régionale et les Unions départementales ce sont plus particulièrement les Chefs régionaux adjoints de la Milice et les Chefs départementaux adjoints de la Milice qui exercent le commandement de la Franc-Garde au nom de leurs Chefs régionaux et départementaux de la Milice. Il n'y a pas de services organisés particulièrement pour la Francs-Garde ni au Secrétariat général, ni dans les Unions départementales.

ARTICLE 62 - Les formations de la Franc-Garde sont exclusivement organisées sur le plan départemental. Il n'y a donc pas d'organisation communale proprement dite. Les effectifs de la Franc-Garde inscrits dans une commune sont commandés par le Franc-Garde le plus élevé en grade. C'est le Franc-Garde le plus élevé en grade dans le territoire constitué en Section de la Milice qui est responsable des rapports entre le Chef de Section de la Milice et l'effectif de la Franc-Garde.

ARTICLE 63. - En dehors de leur activité particulière de Francs-Gardes, les membres de cette formation sont soumis au règlement général de la Milice. Ils militent dans toutes les organisations de la Milice qui peuvent leur être ouvertes. Ils sont astreints à l'action individuelle habituelle du Milicien. Ils sont soumis à l'autorité du Chef milicien à la Section duquel ils sont rattachés.

ARTICLE 64. — La mission Franc-Garde prime toutes les autres missions miliciennes.

### CHAPITRE II

#### RECRUTEMENT

ARTICLE 65. - La Franc-Garde se recrute exclusivement au sein de la Milice Française. Mais cette formation doit être composée d'hommes jeunes, fortement encadrés, absolument soumis à une stricte discipline. En plus des qualités de loyalisme et de formation politique révolutionnaire nationale, exigée de tous les Miliciens, les Francs-Gardes doivent présenter toutes les garanties d'endurance, de courage et de bonne préparation physique.

ARTICLE 66. — Les Miliciennes ne sont pas admises dans la Franc-Garde, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 67. - Pour être Franc-Garde, un Milicien doit satisfaire aux conditions suivantes :

1° **Être âgé de 18 à 45 ans.**

Il ne peut être accordé de dérogation à cette règle que pour les titulaires de grades supérieurs à Chefs de Centaine. Ces dérogations sont accordées par le Chef départemental de la Milice, mais sont révocables par le Secrétaire général.

2° **Présenter une certaine aptitude physique.**

Chaque volontaire Franc-Garde doit passer une visite médicale préliminaire et qui peut être éliminatoire.

3° **Être volontaire pour cette formation.**

4° **Recevoir l'agrément du Chef départemental de la Milice.**

Nul ne pourra être admis dans le corps des Francs-Gardes sans l'agrément préalable du Chef départemental de la Milice.

ARTICLE 68 - Le stage probatoire du Milicien peut s'accomplir au sein de la Franc-Garde.

ARTICLE 69 - Les S.O.L., même régulièrement admis après l'expiration de leur stage à la date du 30 janvier 1943, ne sont pas ipso facto intégrés dans la Franc-Garde. En effet, les dérogations aux limites d'âge accordées pour le S.O.L. ne sont pas valables pour la Franc-Garde.

ARTICLE 70. - La radiation d'un Franc-Garde ne comporte pas obligatoirement la radiation de la Milice Française. C'est le Chef départemental de la Milice qui prononce les radiations de la Franc-Garde.

## CHAPITRE III

### FORMATIONS DE LA FRANC-GARDE

ARTICLE 71. - **1° Dizaine.** - Les membres de la Franc-Garde sont rassemblés par groupes de onze comprenant deux « Mains », sous les ordres d'un Chef de Dizaine. Une « main » est formée de :

- un chef de main
- et quatre Franc-Gardes.

Ce nombre restreint (dizaine) permet d'obtenir une homogénéité qui développe l'esprit d'équipe chez des hommes déjà liés par une même sentimentalité révolutionnaire.

Cet esprit d'équipe, qui ne peut se développer qu'à l'intérieur d'une petite unité, est indispensable tant sur le plan politique que sur le plan de combat de rues. Ce nombre restreint facilite l'étude approfondie de la doctrine et, sur le plan de l'action, constitue la plus petite unité tactique, mais agissant toujours dans le cadre de la Trentaine. C'est à cet échelon que la formation politique est la plus poussée.

La Dizaine n'est jamais scindée.

Le Chef de Dizaine est responsable de la formation politique et de l'instruction technique de sa Dizaine. Il reçoit à cet effet toutes instructions du Chef de Trentaine.

**2° Trentaine.** - Trois Dizaines forment une Trentaine, avec un Chef de Trentaine et un Adjoint. Le Chef de Trentaine a la responsabilité de la formation politique et technique de sa Trentaine. Il reçoit, pour ces deux formations, les instructions du Chef de Centaine. La Trentaine est la plus petite unité qui puisse être utilisée isolée pour participer au maintien de l'ordre. Le Chef de Trentaine est le gradé le moins élevé qui puisse être placé directement sous l'autorité d'un Commissaire, d'un Officier de police ou de tout autre représentant des Pouvoirs publics.

**3° Centaine.** - Trois Trentaines forment une Centaine sous le commandement technique et politique d'un Chef de Centaine qui est assisté

- a) d'un Adjoint ;
- b) d'un groupe de commandement dont l'effectif ne peut être supérieur à onze (voir annexe I).

Il faut prévoir dans les villes et suivant l'importance de ces villes, des Centaines à pied, dites normales. et des Centaines portées, dites mobiles (voir annexe II).

**4° Cohorte.** - Trois Centaines forment une Cohorte placée sous le commandement d'un Chef de Cohorte assisté :

- a) d'un Adjoint ;
- b) d'un groupe de commandement (voir annexe III) dont l'effectif ne peut être supérieur à 25.

**5° Centre** - Le Centre n'est pas une formation obligatoire, mais qui peut être rendue nécessaire d'une part par l'importance des effectifs et, d'autre part, par la configuration géographique du département. Sa constitution est décidée par le Chef départemental de la Milice, en accord avec le Secrétaire général.

Ainsi créé, le Centre, sous les ordres d'un Chef de Centre, assisté d'un Adjoint et d'un groupement de commandement, comporte un nombre variable de Cohortes (voir annexe IV)

**Remarques.** - Toute formation autre que celles énumérées ci-dessus n'est pas réglementaire et doit être formellement prohibée.

L'effectif de la Franc-Garde inscrit dans une commune est essentiellement variable. Le Chef départemental de la Milice doit rattacher le Franc-Garde d'une commune déterminée à la Trentaine, la Centaine, la Cohorte et le Centre dont le point de rassemblement est le plus voisin de cette commune.

## ANNEXE I

### GROUPE DE COMMANDEMENT DE LA CENTAINE

**1° Missions.** - a) Formation politique des hommes composant la Centaine ;

b) Mise à la disposition du Chef de Centaine du personnel indispensable pour assurer, au cours d'une action, la transmission des ordres et des renseignements, le ravitaillement et donner les premiers soins aux blessés.

**2° Effectifs :**

- Un chef de Groupe à bicyclette
- Quatre agents de transmission à motocyclettes

- Un secrétaire
- Un infirmier
- Quatre Francs-Gardes pour les Services de la Centaine, à bicyclette.

## ANNEXE II

### ORGANISATION DES CENTAINES

Les Centaines peuvent être de deux types :

- Centaines normales ;
- Centaines mobiles.

**a) Centaines normales :**

- Chef de Centaine doté d'une voiture ;
- Chef adjoint de Centaine ;
- Un groupe de commandement (tout le personnel à bicyclette, sauf les agents de transmission à motocyclette)
- Une Trentaine cycliste
- Deux Trentaines à pied.

**b) Centaines mobiles :**

- Chef de Centaine doté d'une voiture
- Chef adjoint de Centaine
- Un groupe de commandement (tout le personnel à moto)
- Une Trentaine moto ou side
- Deux Trentaines portées sur camions ou camion-nettes.

NOTA. — Le nombre de Centaines mobiles n'est pas fixé. Le Chef départemental doit parvenir à en mettre sur pied au minimum une par Centre.

## ANNEXE III

### GROUPE DE COMMANDEMENT DE LA COHORTE

1° **Missions.** - Mêmes missions que celles du Groupe de commandement de la Centaine.

2° **Effectifs.** - Le Groupement de commandement comprend deux groupes sous les ordres d'un Chef de groupement assisté d'un adjoint et d'un Médecin.

**1er Groupe.** - Liaison, observation :

- Un Chef de groupe ;
- Huit Agents de transmissions
- Deux Secrétaires.

**2è Groupe.** — Services

- Un Chef de groupe
- Six Francs-Gardes pour les services de la Cohorte
- Quatre Infirmiers

## ANNEXE IV

### ORGANISATION D'UN CENTRE

Un Centre est placé sous les ordres d'un Chef de Centre assisté d'un Adjoint.

Il comprend :

- un Groupement de commandement ;
- un nombre variable de Cohortes.

Le Centre est adapté au territoire.

Le Chef de Centre a sous son commandement toutes les formations de la Franc-Garde faisant partie de son Centre et, en cas d'action, toutes celles qui sont détachées d'un autre Centre et mises à sa disposition pour être employées sur son territoire.

**Groupement de commandement du Centre.** - Il comprend trois Groupes sous les ordres d'un Chef assisté d'un Adjoint.

**1er Groupe** - Agents de transmissions :

- Un Chef de groupe;
- Six Agents de transmissions
- Quatre Secrétaires.

**2è Groupe** - Service de Santé :

- Un Chef de groupe ;
- Quatre Infirmiers ;
- Six Brancardiers

**3è Groupe** - Service du Centre :

- Un Chef de groupe ;
- Dix Franc-Gardes pour les services du Centre.

Tout le personnel est doté de moyens rapides de transports.

## CHAPITRE IV

### HIERARCHIE

ARTICLE 72 - Les nominations des cadres de la Franc-Garde sont faites par le Chef départemental de la Milice Française jusqu'à l'échelon Chef de Dizaine inclus.

Les propositions de nominations sont, pour chaque grade, établies par l'échelon immédiatement supérieur et transmises par la voie hiérarchique.

Les Chefs de Centre sont nommés directement par le Chef départemental.

Les propositions pour les nominations des Chefs de Main sont établies par les Chefs de Trentaine et les nominations sont faites par les Chefs de Centaine.

## CHAPITRE V

### UNIFORME

ARTICLE 73 - Les membres de la Franc-Garde sont dotés d'une tenue uniforme pour un même département.

Cette tenue est indispensable pour créer l'esprit de corps, pour obtenir une discipline très stricte et pour montrer à tous que la Franc-Garde est une organisation qui, n'ayant rien à cacher, se manifeste en plein jour sans aucun camouflage d'aucune sorte.

Pour ces trois raisons fondamentales, la tenue est une des conditions essentielles de la force et de l'essor de la Franc-Garde, comme de la Milice Française. Elle constitue également un élément essentiel de propagande, tant au point de vue du recrutement qu'au point de vue de l'impression produite sur le public au cours des diverses manifestations.

Les éléments essentiels de la tenue sont

Eléments obligatoires

- Bonnet de police bleu qui remplacera progressivement le béret des S.O.L. ;
- Chemise de couleur, kakie de préférence ;
- Brassard au bras gauche (uniforme pour tous les Miliciens indépendamment du grade) ;
- Cravate noire ;
- Pantalon type ski, bleu de préférence.

La tenue n'est portée qu'en service et sur l'ordre du Chef départemental. Le port de la tenue n'est autorisé qu'après l'admission définitive. Le port de la tenue sans raison, pour un Franc-Garde (comme le port du brassard par un Milicien) entraîne une radiation immédiate et sans appel. La même sanction est prévue contre tout Milicien qui, en tenue, serait trouvé porteur d'une arme sans autorisation préalable du Chef

départemental de la Milice. Tous les membres de la Milice portent un insigne spécial : en métal pour la boutonnière, brodé pour le bonnet. Cet insigne est uniforme sur le plan national. Son port est obligatoire en civil comme en uniforme.

## CHAPITRE VI

### INSIGNES DE GRADE

Délégué général	Patte d'épaule de drap rouge avec insigne de la Milice brodé or ; liseré or
Commissaire général	idem
Administrateurs	idem
Directeurs de Service	idem
Attachés et chargés de mission	idem
Chefs de Service	Patte d'épaule de drap bleu horizon avec insigne de la Milice brodé argent ; liseré argent
Personnel du Secrétariat général	Patte d'épaule de drap bleu horizon avec liseré rouge
Chef Régional	Patte d'épaule de drap noir avec 3 étoiles or
Chef Régional adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec 3 étoiles argent
Chef départemental	Patte d'épaule de drap noir avec 2 étoiles or
Chef départemental adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec 2 étoiles argent
Secrétaire départemental	Patte d'épaule de drap noir avec 1 étoile or, liseré or
Chefs de Service départementaux	Patte d'épaule de drap noir avec 1 étoile argent, liseré argent
Inspecteur départemental	Idem
Personnel du secrétariat	Rectangle sans attribut, liseré rouge
Chef de Centre	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 étoile or
Chef de Centre adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 étoile argent
Chef du groupe de commandement du Centre	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 galons or, liseré or
Chef adjoint du groupe de commandement du Centre	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 galons argent, liseré argent
Chef de Groupe	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 chevrons rouges, liseré rouge
Chef de Cohorte	Patte d'épaule de drap noir avec avec 3 chevrons or
Chef de Cohorte adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec avec 3 chevrons argent
Chef du groupe de commandement de la Cohorte	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 galon or, liseré or
Chef adjoint du groupe de commandement de la Cohorte	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 galon argent, liseré argent
Chef de Groupe	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 chevrons rouge, liseré rouge
Chef de Centaine	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 galons or
Chef de Centaine adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 galons argent

Chef du Groupe de commandement de la Centaine	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 chevrons rouges, liseré rouge
Chef de Trentaine	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 galon or
Chef de Trentaine adjoint	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 galon argent
Chef de Dizaine	Patte d'épaule de drap noir avec avec 2 chevrons rouges
Chef de Main	Patte d'épaule de drap noir avec avec 1 chevron rouge

## CHAPITRE VII

### INSIGNES

**Département** – Sur le bras droit : écusson brodé aux armes du chef-lieu départemental ou tout autre écusson brodé aux armes d'une localité ou d'une communauté très représentative du département.

**Cohorte et Centaine** – Rectangle drap noir. Chiffres arabes : la Centaine ; chiffres romains : la Cohorte.

## TITRE VI

### Organisation Corporative

ARTICLE 74. — Il est prévu d'organiser les Miliciens, dans chaque département, en Sections corporatives.

Cette organisation ne peut pas être improvisée et fera l'objet d'une étude approfondie, dont seront chargés les six Commissaires corporatifs (Art. 7), chacun dans son domaine personnel. Ils seront respectivement chargés :

- De l'organisation industrielle ;
- De l'organisation des professions libérales ;
- De l'organisation ouvrière ;
- De l'organisation paysanne ;
- De l'organisation commerçante ;
- De l'organisation intellectuelle ;

L'organisation des fonctionnaires fera l'objet, d'une étude particulière dont sera chargé un Commissaire.

Des règlements ultérieurs préciseront les conditions de ces organisations. D'ores et déjà, les Chefs départementaux de la Milice peuvent se livrer à toutes expériences ayant trait à cette future organisation à charge d'en rendre compte au Secrétaire général.

## TITRE VII

### Service des Effectifs

ARTICLE 75 - Les conditions générales du recrutement des Miliciens et des Miliciennes ont fait l'objet du Chapitre I du Titre II (Articles 29 à 34). Les conditions particulières du recrutement de la Franc-Garde ont fait l'objet du Chapitre II du Titre V Articles 65 à 70).

Un règlement particulier au fonctionnement de ce Service précisera les modalités du recensement des Miliciens, du fonctionnement des liaisons et trans-missions, du recensement et de l'entretien des moyens de transport.

## TITRE VIII

### Service de la Documentation

ARTICLE 76. — La mission du Service de la Documentation est de signaler les manœuvres de toute nature qui, de façon occulte ou apparente, dans le domaine politique, économique et social, tendraient à compromettre la Révolution Nationale ou à saper l'autorité de l'État.

ARTICLE 77 - **Transmission des renseignements.** - Les renseignements centralisés par le Chef départemental de la Milice Française sont adressés au Préfet. Copie doit en être directement communiquée au Secrétaire général de la Milice.

Le Préfet et le Chef départemental de la Milice se mettent d'accord d'autre part pour décider dans quelles conditions et à quelles autorités peuvent être transmis directement certains renseignements en cas d'urgence.

Le Préfet tient le Chef départemental au courant des suites données aux renseignements fournis par la Milice.

ARTICLE 78 - Un règlement particulier au fonctionnement de ce Service précisera les conditions et les règles de son organisation.

## TITRE IX

### Service de la Formation Milicienne

ARTICLE 79 - **Éducation physique.** — En raison des variations d'âge, en raison aussi des inaptitudes que peuvent présenter certains d'entre eux l'éducation physique n'est pas obligatoire pour tous les Miliciens.

Par contre, la Franc-Garde ne pourra remplir sa mission que si ses membres sont physiquement aptes à remplir des tâches parfois pénibles et dangereuses. Ceux-ci doivent donc subir un entraînement physique intensif qui est l'objet de la préoccupation constante du Chef départemental.

Cette éducation doit être régulière (réunions fréquentes et obligatoires) et doit être donnée par équipes constituées afin de développer au plus haut point l'esprit d'équipe.

Il est recommandé d'organiser des compétitions sportives qui opposeront les unes aux autres les équipes des différentes unités de la Franc-Garde.

ARTICLE 80. - **Formation politique.** - A tous les échelons, les Chefs miliciens doivent donner à leurs adhérents une formation politique uniforme et solide qui assure l'unité de pensées.

Des cours et conférences obligatoires sont organisés pour la Milice par sections entières ou groupements constitués, pour la Franc-Garde par Centaine ou mieux par Trentaine.

Des cours spéciaux sont organisés pour les cadres. Le Chef départemental de la Milice, responsable de la formation politique de ses cadres et de ses Miliciens fournit périodiquement des comptes rendus d'activité sur le programme et la réussite des travaux effectués.

Le programme général des cours est fixé par le Secrétaire général, assisté à cet effet par le Directeur du Service de la Formation milicienne. La formation politique des Miliciens peut être faite par des instructeurs politiques extérieurs à la Milice.

ARTICLE 81 - **Instruction technique.** - Comme pour l'entraînement physique, l'instruction technique n'est obligatoire que pour les membres de la Franc-Garde.

Les Chefs régionaux de la Milice pourront se mettre d'accord pour l'établissement des grandes lignes d'un programme, dans chaque région, avec le Préfet, régional et l'Intendant régional de police.

Dans cette éventualité, le gradé de police désigné par l'Intendant et le Chef départemental de la Milice prendront en commun les mesures de détail nécessaires à l'exécution de ce programme. Les cours doivent être faits dans un local de la Milice.

ARTICLE 82. - **Écoles de cadres.** - Il sera institué une ou plusieurs Écoles de Cadres, dans lesquelles les Chefs miliciens et Franc-Gardes seront convoqués pour y effectuer des stages.

ARTICLE 83 - Des règlements ultérieurs préciseront les conditions du fonctionnement de ce Service, ainsi qu'ils prévoiront dans le détail les conditions d'ouverture et de fonctionnement des Écoles de Cadres, les règles de son fonctionnement et de son organisation.

## **TITRE X**

### **Service de la Propagande**

ARTICLE 84. — Un règlement particulier au fonctionnement de ce service précisera les conditions et les règles de son fonctionnement et de son organisation.

## **TITRE XI**

### **Services Administratifs et Financiers**

ARTICLE 83. - La dotation initiale de l'Association est fixée par le Chef du Gouvernement. Les recettes annuelles de l'Association sont composées :

- Des cotisations
- Des subventions de l'État et des collectivités publiques ;
- Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat est autorisé ;
- Des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation de l'autorité compétente.

ARTICLE 86. - En matière financière, la Milice est soumise au contrôle du Secrétaire d'État aux Finances.

Le contrôleur financier, désigné par le Secrétaire d'État aux Finances et accrédité auprès de la Milice Française, reçoit toutes facilités pour exercer sa mission et notamment pour suivre l'emploi des subventions accordées à l'association.

ARTICLE 87 - Le projet de budget est arrêté par le Conseil d'administration, sur proposition du Secrétaire général. Il est soumis pour approbation au Chef du Gouvernement par le Secrétaire général. Il en est de même du compte de l'exercice. Un exemplaire du projet de budget et un exemplaire du compte général de l'exercice sont adressés dès leur établissement, au Secrétaire d'État aux Finances.

ARTICLE 88. - Un règlement d'administration et de Finances fixera les conditions dans lesquelles doit être organisé et doit fonctionner les Services administratifs et financiers, tant sur le plan national que dans les Fédérations régionales et dans les Unions départementales.

ARTICLE 89. - Les Chefs départementaux sont responsables de la gestion financière des différentes Sections placées sous son commandement.

## LES 21 POINTS S.O.L.

Au cours de la cérémonie des Arènes de Cimiez, les S.O.L. eurent à répondre au questionnaire de l'Investiture et s'engagèrent

sur l'honneur à lutter pour l'ordre nouveau contre l'ancien régime, en respectant les 21 points suivants :

CONTRE L'EGOISME BOURGEOIS.  
CONTRE L'APATHIE.  
CONTRE LE SCEPTICISME.  
CONTRE LA ROUTINE.  
CONTRE L'INFLUENCE.  
CONTRE L'INDIVIDUALISME.  
CONTRE L'ANCIENNETE.  
CONTRE L'ANARCHIE.  
CONTRE L'EGALITARISME.  
CONTRE LA VAINNE LIBERTE.  
CONTRE LA DEMAGOGIE.  
CONTRE LA DEMOCRATIE.  
CONTRE LE TRUST.  
CONTRE LE CAPITALISME INTERNATIONAL.  
CONTRE LA TUTELLE DE L'ARGENT.  
CONTRE LA CONDITION PROLETARIENNE.  
CONTRE LA DISSIDENCE GAULLISTE.  
CONTRE LE BOLCHEVISME.  
CONTRE LA LEPRE JUIVE.  
CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE PAIENNE.  
CONTRE L'OUBLI DES CRIMES.

POUR LA SOLIDARITE HUMAINE.  
POUR L'ENTHOUSIASME.  
POUR LA FOI.  
POUR L'ESPRIT D'INITIATIVE  
POUR LE MERITE.  
POUR LA SOCIETE.  
POUR LA VALEUR.  
POUR LA DISCIPLINE.  
POUR LA HIERARCHIE.  
POUR LES VRAIES LIBERTES.  
POUR LA VERITE.  
POUR L'AUTORITE.  
POUR LE METIER.  
POUR LE CORPORATISME FRANÇAIS.  
POUR LA PRIMAUTE DU TRAVAIL.  
POUR LA JUSTICE SOCIALE.  
POUR L'UNITE FRANÇAISE.  
POUR LE NATIONALISME.  
POUR LA PURETE FRANÇAISE.  
POUR LA CIVILISATION CHRETIENNE.  
POUR LE CHATIMENT DES RESPONSABLES.

## *Chant des Cohortes*

- I. Le sauveur de la France immortelle  
A fait luire un radieux idéal ;  
Le vainqueur de Verdun nous appelle,  
Répondons : “Présent !” au Maréchal !

**Refrain.**

*A genoux nous fîmes le serment,  
Miliciens de mourir en chantant,  
S'il le faut pour la Nouvelle France !  
Amoureux de gloire et de grandeur,  
Tous unis par la même ferveur,  
Nous jurons de refaire la France,  
A genoux, nous fîmes ce serment.*

- II. Accourez dans nos dures cohortes  
Ô vous tous que grisent les combats :  
La Milice fera la France forte  
Par ceux-là qui ne trembleront pas !

*Refrain.*

- III. Pour qu'enfin la nation se redresse,  
Miliciens nous irons jusqu'au bout !  
Modelons une ardente jeunesse  
Et nos morts seront contents de nous !

**Refrain.**

- IV. Nous servirons de toute notre âme  
La Milice, son chef et la Nation  
Miliciens, la Nation vous réclame  
Pour que vive la Révolution !

**Refrain.**

- V. Pour les hommes de notre défaite  
Il n'est pas d'assez dur châtement  
Nous voulons qu'on nous livre les têtes,  
Nous voulons le poteau infamant !

**Refrain.**

- VI. Miliciens faisons la France pure  
Bolcheviks, francs-maçons ennemis,  
Israël, ignobles pourriture,  
Écœurée la France vous vomit !

**Refrain.**



« *Les derniers Français* », par Noël De Tissant<sup>220</sup>

« L'historien qui, pour ses futurs lecteurs, évoque aujourd'hui, dans sa chambre sans feu, après un maigre repas, l'époque d'avant-guerre, ne peut se défendre d'une certaine complaisance, voire même d'une certaine complicité, lorsqu'il célébra la prospérité matérielle, la facilité heureuse, l'insouciance de vie, la débauche de confort et de plaisirs dans lesquelles la France s'enlisait délicieusement.

Fortunes rapides, carrières brillantes, jeux et fêtes, légèreté et – la douceur du souvenir l'emporte sur l'amertume du regret – que de sujets tentants à développer quand la misère et le deuil enténébrèrent l'existence.

La danse sur le volcan, voilà sans doute l'image qui symbolisera le plus exactement ce début du vingtième siècle.

Mais l'entracte endiablé qui sépare les deux dernières guerres – bien qu'il doive toujours garder l'empreinte d'un bien-être insolent – a servi néanmoins de cadre à une tragique aventure.

Il serait injuste en effet d'oublier le drame de ces quelques français n'ayant pas attendu pour pleurer sur la France de la voir défaite et ruinée. Un hommage doit être rendu à ceux qui ont souffert des fautes avant de subir le malheur. Et les révolutionnaires d'aujourd'hui peuvent puiser une leçon de force et de courage dans l'histoire de ces hommes qui ont éprouvé depuis plus de vingt ans l'affreuse tristesse de se sentir peu à peu exilés sur leur sol natal, étrangers dans leur propre Patrie.

Par leurs idées, par leurs sentiments, par leurs mœurs, ils s'éloignaient de plus en plus de la masse, ils se séparaient de plus en plus de leurs compatriotes. Ils avaient hérité des bâtisseurs de cathédrales l'habitude

<sup>220</sup> Secrétaire général du S.O.L de janvier 1942 à janvier 1943, puis Commissaire général de la Milice Française. Il fait partie des chefs miliciens engagés dans la Waffen-SS en octobre 1943. Devenu officier, il trouve la mort en Galicie en août 1944, alors qu'il était à la tête d'une compagnie de la Sturmbrigade SS française (voir sa biographie dans « Waffen-SS Français volume 1 : officiers »).

de mener leur vie en regardant le ciel. Et maintenant, ils étaient bousculés, piétinés par le troupeau qui dégringolait les pentes, égaré par de mauvais bergers, la tête obstinément courbée vers le sol, les yeux rivés à la boue du chemin.

On leur avait appris à l'école, à penser clair et à parler net. Les plus instruits d'entre eux s'étaient initiés à la beauté simple et grande d'œuvres littéraires et artistiques dont le génie était fait de sagesse dans l'enthousiasme, d'équilibre dans l'élan. Et maintenant, une publicité tapageuse et grossière les invitait à admirer des excentricités, des anomalies, des créations étranges et morbides qui, pour être souvent brillantes, n'étaient jamais solides.

Depuis les chevaliers des Croisades jusqu'aux Sans-culottes de 93, des générations de guerriers avaient allumé dans leur cœur la flamme du courage gratuit et de l'ardeur à servir. Et maintenant, ils voyaient reléguées au rang des vertus stériles et des énervements méprisables, ces qualités de cœur auxquelles ils avaient voué un culte, celui de l'Honneur.

Les ancêtres avaient laissé jusqu'aux moins doués d'entre eux ce grain de folie qui préserve de la médiocrité et de l'ennui. Le vent de l'aventure gonflait les voiles dans leurs rêves, et la plupart se défendaient mal d'un goût du risque rarement avoué, mais toujours vivace. Et maintenant, ils se sentaient submergés par le limon vaseux d'un embourgeoisement soporifique.

Ils aimaient à traduire dans leurs gestes extérieurs la délicatesse de leurs sentiments. Ils se forçaient à plaire pour mettre à l'aise les autres, contents d'être polis, sans soupirs ni morgue. Et maintenant, ils se faisaient haïr pour ne point partager la goujaterie collective.

L'idéal dans l'âme, la flamme au cœur, le diable au corps, ils vivaient seuls et incompris au sein d'un peuple qui perdait son âme, déséchait son cœur, épuisait son corps.

Tandis que leurs compatriotes évoluaient rapidement, emportés dans un irrésistible courant dont les institutions sociales et politiques dessinaient la trace et fixaient le débit, ils ne se résignaient pas à se laisser aller au fil de l'eau. Tout leur instinct profond, tout leur être intime les poussait dans une direction opposée. Selon leur courage et leur caractère, ils s'enfuyaient sur la rive pour se reposer à l'écart ou se risquaient au milieu du fleuve pour y élever des barrages.

Eloignés par leur écoeurlement de toute activité publique ou jetés par leur indignation dans les partis politiques d'opposition, ils ne voulaient pas fuir la France comme les autres, comme tous les autres. Ils voulaient y rester.

En vérité, ils n'avaient pas quitté la France, mais la France les quittait. Le destin leur réservait le sort de toutes les chevaleries : Ils allaient rester longtemps seuls...

Ils furent seuls, en septembre 39, au moment de la déclaration de guerre. Seuls à dire non quand tous disaient oui. Ils furent seuls en mai et juin 40, au hasard des routes, seuls à se battre, à « rester », alors que tous disaient « A quoi bon ? ».

Maintenant, ils sont encore seuls. Seuls à ne pas attendre leur libération des Anglo-Saxons. Seuls à raisonner à froid, quand tous s'abandonnent à une sentimentalité néfaste. Seuls à se compromettre quand tous hésitent à prendre parti.

Seuls à risquer leur argent, leur liberté et leur vie pour une révolution nationale et sociale effective et profonde. Seuls à vouloir que la France se relève pour être capable de reconquérir sa place en Europe.

Ce sont les derniers Français. La France le saura un jour. Souhaitons que ce ne soit pas trop tard. »

## **A la Croisée des Chemins**, par René Bonnefoy<sup>221</sup>

« A l'origine de toutes les grandes transformations, même lorsqu'elles furent particulièrement souhaitables, urgentes et nécessaires, que trouve t-on ? On ne trouve, dans la plupart des cas – et c'est là un phénomène historique assez constant – qu'une petite poignée d'hommes, mais d'hommes hardis, lucides, résolus, prêts à tout sacrifier, et jusqu'à leur vie même, pour le triomphe d'une cause qu'ils jugent bonne.

C'est un phénomène historique également constant que es mêmes hommes, au départ, se heurtent à des incompréhensions massives, à des oppositions pleines de ruse et de faux fuyants, parfois même à des haines farouches. Ils sont honnis, méprisés, montrés du doigt. Les meilleurs d'entre eux, les plus purs, c'est à eux que sont réservées les attaques les plus ignominieuses, les injures les plus basses. Leur vie même est

---

221 Secrétaire général à l'information à Vichy, il fut nommé directeur de l'agence de presse gouvernementale OFI - Office Français d'Information en août 1943. Il connaîtra une carrière de romancier fantastique à succès après la guerre, sous les pseudonymes de B.R. Bruss, Georges Brass, Roger Fairelle...

menacée. La menace parfois, devient un acte. La mort les frappe. C'est toujours une mort sournoise. Une lâcheté embusquée dans l'ombre a brusquement surgi pour poignarder dans le dos celui qui n'avait d'autre souci que de servir.

Je pense à ce garçon de la Milice, chef de sa formation régionale, qui, à Marseille, il y a une quinzaine de jours, a été ainsi frappé, et a succombé. Une vie jeune, ardente, authentiquement noble par la foi et le courage qui en rayonnaient, a été défaits, s'est éteinte sous les coups d'une force ténébreuse et qui n'ose même pas se montrer à visage ouvert.

Soyons tristes, mais soyons sans haine. Les hommes qui ont raison n'ont pas de haine : il leur suffit d'avoir raison pour être sûrs, tôt ou tard, de triompher. Répétons-nous plutôt que dans une période aussi troublée, aussi dramatique que celle où nous vivons, il y a des malheureux qui ne savent pas ce qu'ils font. Répétons-nous aussi que tout ne s'obtient pas sans lutte, que la vie est un perpétuel combat, et que les combats les plus durs ne sont pas nécessairement ceux qui se livrent les armes à la main. Il y a une certaine forme de courage civique qui est plus méritoire encore que le courage militaire. Saluons au passage, avec émotion, ceux qui tombent, et poursuivons notre tâche.

Cette tâche est rude. Nous qui voulons que les autres comprennent, tâchons d'abord nous-mêmes d'en bien comprendre les données. Le malheur pour notre pays, le vrai malheur – un malheur plus grand encore peut-être et plus redoutable encore que la défaite qu'il a subie – c'est de s'être mis en retard d'une révolution. Alors que d'autres peuples, du sein desquels avaient surgi des hommes capables de faire bifurquer le sort, affrontaient les grands problèmes des temps modernes, s'employaient avec vigueur à les résoudre, nous avons erré dans un décor illusoire dressé autour de nous par des politiciens sans foi et souvent sans scrupules. La catastrophe est venue.

Ah tout aurait pu changer au lendemain de notre défaite si la France avait su voir le signe, pourtant net et précis, et impératif, que lui faisait le destin. En quelques mois, nous aurions pu, si nous l'avions voulu, rattraper le temps que nous avons perdu en discussions byzantines et en stériles querelles. Il aurait fallu pour cela que nous rompions catégoriquement avec tout ce qui nous avait fait tant de mal : que nous ayons le courage de secouer nos vieilles habitudes, de les rejeter comme une défroque empoisonnée ; que nous devenions des hommes autres que ceux que nous avons été, des hommes tout autres, des hommes neufs ; que nous entrions comme de plain-pied dans le grand courant révolutionnaire de l'Europe : que même, si cela avait été possible, nous pratiquions une manière d'extrémisme dans la bonne direction, c'est-à-dire celle de l'ordre, de la bonne discipline, de l'effort. Alors, non seulement et très vite, nous aurions pu nous dégager de notre défaite, reprendre de la vie et du relief, mais même, sans doute, colorer les événements d'une certaine couleur française, marquer à nouveau notre influence dans le monde, et d'abord dans cette Europe au salut de laquelle nous aurions aussitôt travaillé.

Il n'en a pas été ainsi. Mais se pouvait-il qu'il en fût ainsi ? Le mal dont nous souffrions était si grand, nous avons été imbibés si profondément par les mensonges et les illusions, qu'à la réflexion, il eût été surprenant que nous pussions aller très vite au delà du sentiment de désespoir, de stupeur et d'hébétude qu'engendra notre défaite. Certes, il y eut au creux même de cet instant dramatique, des hommes qui n'étaient ni abattus, ni aveuglés, ni incapables de penser et de se mouvoir ; et c'est à des hommes de cette trempe que nous devons de ne pas nous être abandonnés aux pires folies. Mais ceux qui, dans les profondeurs du pays, auraient pu constituer l'équipe solide et propre à entreprendre une action salutaire, étaient trop éparpillés, trop noyés dans un océan de stupeur, pour pouvoir se rejoindre et coordonner leurs efforts. Déjà l'intrigue, qui a toujours la vie dure, renaissait.

La voix des intérêts personnels parlait, dans certains esprits, plus fort que la voix de la raison. Et lorsque, quelque temps après, des possibilités quasi-miraculeuses s'offrirent à nous, on les vit rapidement se diluer dans l'imprécision, l'opposition, l'inertie, et, tout d'un coup, s'effronder. Hélas !

On use souvent, depuis quelques années, pour parler de ceci ou de cela, d'expressions un peu solennelles, telle que « date historique », « tournant décisif », etc. Est-ce là un abus de langage ? Même pas. Car, à la vérité, nous vivons en permanence au milieu d'un drame qui compte parmi les plus chauds, les plus denses de l'histoire humaine. Nous nous trouvons dans une de ces phases qui ne reviennent guère que tous les millénaires et durant lesquelles les destins, vraiment, « changent de chevaux ». Est-ce à dire qu'au sein même de cette tourmente, il n'y a pas eu et il n'y aura pas encore pour nous Français, des instants particulièrement graves et décisifs ? Ne sommes-nous pas dans un de ces instants ? Ne touchons-nous pas à la limite d'un cercle de conjonctures d'où nous ne pourrions sortir qu'en choisissant définitivement entre une bonne route et une mauvaise route ?

Un gouvernement sage, lucide, hardi, ayant à sa tête un homme d'Etat, le Président Laval, qui, jamais dans le passé ne s'est trompé, nous a amenés, contre vents et marées, et malgré tant d'événements contraires, jusqu'à cette croisée des chemins, où il nous est possible, à nous peuple battu et enfoncé dans la défaite, de

disposer encore librement de notre destin.

Allons-nous capoter une fois encore ? Allons-nous, comme avant la guerre, chaque fois que des occasions favorables se sont présentées, comme après la débâcle, et après Montoire, passer à côté de la chance ?

Cela ne doit pas être. Cela ne se peut pas. Il n'est pas possible qu'un grand pays comme le nôtre demeure perpétuellement aveugle devant les réalités et les possibilités. Ce serait sans exemple dans notre histoire. Et déjà des signes très nets nous montrent que la vérité commence à l'emporter.

Les quelques hommes qui, les premiers, ont compris où était notre destin, ne sont pas seuls aujourd'hui. Leur troupe s'est accrue. Des volontés éparses – et en l'occurrence il ne faut pas parler seulement de bonnes volontés, mais il faut parler surtout de volontés tout court – se sont rejointes, reconnues, groupées sous les signes du renouveau, de la vaillance, de la droiture et du patriotisme, le plus authentique et le plus fervent.

En écrivant ces lignes, c'est à vous que je pense, jeunes miliciens qui vous situez à la pointe de la révolution nationale, et qui êtes prêts à accomplir votre devoir quoi qu'il puisse vous en coûter. Votre tâche sera longue et dure, il vous faut, sous la conduite de vos chefs, l'accomplir jusqu'au bout, sans haine, mais sans faiblesse, en vous rappelant que la première des vertus est la vertu d'obéissance ; que vous devez être ardents, loyaux ; que ceux d'entre les Français qui n'ont pas encore compris ne sont pas vos « ennemis », mais vos compatriotes, vos frères ; que vous avez pour mission de les éclairer, des les convaincre, et que le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de leur donner l'exemple de l'ardeur, de la loyauté, de la droiture, de la foi. Le temps présent, travaillez vite et travaillez bien.

Votre récompense viendra : elle s'appelle le salut de la France. »

#### Rubrique « A Chacun sa Vérité »

#### **Encore une fois**

« La radio britannique a annoncé, plusieurs jours de suite : « Joseph Darnand a quitté la France pour un pays neutre. La radio britannique a depuis longtemps l'habitude de disposer du chef Darnand. Elle l'a successivement arrêté, blessé grièvement, assassiné ; le tout une bonne douzaine de fois.

Aujourd'hui, elle l'exile. Pour clore ce roman radiophonique, nous proposons à la BBC un tremblement de terre localisé ou le terroriste chinois. »

#### **Liberté chérie**

« Les dissidents français combattent, paraît-il, pour retrouver les libertés démocratiques envolées. C'est sans doute au nom de ces libertés que vient d'être interdite à Alger la publication de nouveaux journaux. Il est vrai que M. Camille Haman, directeur du journal *France*, ne tient pas à avoir trop de concurrence...et que l'ex-général Giraud, lui, tient à contempler M. Haman.

Tout s'explique, mais « liberté » devient, en France « libre » un mot à sens multiple. »

### **Socialisme et Nation**, par Alfred Mascarelli-Giaume

« Le plus le plus intelligent de la terre est-il en passe de devenir le plus ignorant et le plus aveugle ? Séduit par les excès d'une propagande démagogique dont il n'a pas su discerner les outrances et les enflures, soumis à toutes les aberrations d'une sentimentalité exaspérée que la raison avait perdu l'habitude de contrôler, serait-il aujourd'hui devenu incapable de comprendre le sens profond des grandes révolutions qui ont bouleversé un ordre social auquel il reste sans raison attaché ?

Cette incompréhension et cet aveuglement risqueraient de nous coûter cher ! Comprenons enfin, et ouvrons les yeux devant des réalités que d'autres nous ont depuis longtemps montrées.

Il y a des mots qui font peur et qui méritent d'être exorcisés. Pendant toute la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, des hommes, qui se sont émus de la misère du prolétariat et ont cherché ses remèdes à la situation nouvelle qu'avaient créée, en matière sociale, la législation révolutionnaire et les premières applications de la doctrine libérale, ont été qualifiés de socialistes.

Ces hommes étaient restés Français, Français de cœur, et Français par une formation dont ils étaient fiers. Par un seul instant il n'était venu à leur esprit que rechercher la solution propre à faire disparaître la condition prolétarienne fut inséparable d'un recours à l'Internationalisme. En d'autres termes, pour ces sociologues à l'ancienne manière, le prolétariat devait disparaître sans avoir nécessairement besoin pour cela de perdre le sens national.

Tous les écrivains socialistes au début du XIX<sup>ème</sup> siècle en sont là, et le plus illustre d'entre tous, Proudhon, fut certainement aussi socialiste que nationaliste.

### **Un socialisme qui exclut la patrie**

C'est en effet Marx qui le premier, introduisait dans le socialisme la nation d'internationalisme, chère au peuple juif, lequel depuis le temps de la grande diaspora, et la perte de son indépendance nationale, est devenu, tout en créant à son seul usage un type de nationalisme inconnu jusqu'alors, l'apôtre de l'union internationale des pays préalablement soumis au joug juif.

Avec Marx le socialisme changea d'aspect. Alors qu'il était permis avant lui de se dire socialiste tout en restant national, à partir du moment où il monopolise le socialisme, un infranchissable fossé parut se creuser entre la qualité de socialiste et celle de national. Un vrai socialiste fut, pour mériter ce titre, proclamer que le sort de son pays ne l'intéressait pas ou lui était indifférent, et qu'à la solidarité nationale, tombée en désuétude, devait être substituée le mythe nouveau de la solidarité internationale des travailleurs.

Nous avons vécu sur ces erreurs jusqu'aux premières années du siècle. Il a fallu les grandes révolutions européennes du XX<sup>ème</sup> siècle pour que les hommes enfin éclairés consentent à admettre qu'un socialiste n'est pas forcément un apatride, et qu'il est possible à tout être raisonnable de continuer à aimer son pays et être fier de sa grandeur, sans cesser pour cela d'être un défenseur des intérêts de la classe ouvrière. Et c'est ainsi qu'est née cette formule promue depuis à un éclatant succès, tout en ayant aux yeux de certains un caractère quasi-diabolique : le National-Socialisme.

### **La réconciliation du National et du Social**

Que signifie t-elle ? Quelque chose de très simple : elle signifie que le socialisme a cessé d'être corrompu par l'internationalisme et qu'il s'intègre désormais dans les cadres de la Nation avec tout ce que cela comporte de dévouement et de sacrifices librement consentis aux intérêts supérieurs de cette dernière.

Telle a été l'oeuvre de la Révolution allemande que nous en France si mal comprise. Pour le bourgeois, pour le catholique, pour le libéral impénitent, pour tous les Français munis d'oeillères et bien décidés à les conserver, ces mots de national-socialisme comprennent en eux-mêmes quelque chose d'effrayant. Ils sont incapables de les entendre prononcer sans frémir ! Nous posons la question : pourquoi ?

Qu'y a t-il qui puisse nous effrayer dans ces motions pourtant si claires ? D'une part, en effet, il faudrait vouloir se refuser systématiquement à subir la tyrannie salutaire des faits pour ne pas voir que la question sociale existe, et que le monde ne peut continuer à vivre sous un régime bourgeois, libéral et capitaliste, excluant de la communauté nationale tous ceux qui vivent de leur salaire et dépendent d'autrui, dans ce que la vie matérielle comporte de plus essentiel et de plus nécessaire.

Il faut être parfaitement sourd et aveugle à toute réalité pour n'avoir pas compris encore encore que la question de la réintégration du prolétariat dans la communauté nationale est le problème central de l'heure présente, et que les Etats capitalistes doivent à leur impuissance ou leur incompréhension à son égard la ruine qui les menace aujourd'hui.

D'autre part, comment ne pas s'apercevoir aussi que ce problème capital ne peut comporter de solution satisfaisante que dans le cadre national et à la condition que le prolétariat tout en disparaissant en tant que classe sociale distincte, recouvre le sens national, qui lui avaient fait perdre les fallacieux enseignements d'un néo-judaïsme, entagé à détruire ce que la tradition avait édifié.

La grande idée du national-socialisme a été justement de réaliser cette synthèse, entre des notions tenues pour opposées. On croyait depuis près d'un siècle que le problème du prolétariat ne pouvait comporter qu'une solution d'ordre international. On croyait depuis près d'un siècle que le problème du prolétariat ne pouvait comporter qu'une solution d'ordre international. On croyait que ces deux notions de socialisme et de nationalisme devaient s'exclure de façon formelle.

L'oeuvre du national-socialisme a été de montrer que cette opposition formelle était un artifice de la pensée – et un artifice de la pensée juive – et que loin de s'opposer, socialisme et nationalisme se conciliaient dans un ensemble harmonieux, source de grandeurs nouvelles pour les nations qui sauraient le comprendre !

### **Notre position**

Les mots de national et de socialisme enfin rapprochés n'ont rien de dangereux pour nous et ce n'est

pas parce que leur union a vu le jour à l'étranger, dans un pays qui a vaincu nos forces militaires défailtantes, que nous devons nous priver des enseignements qu'ils nous apportent.

Quand nous affirmons que nous sommes nationaux-socialistes, nous ne voulons pas dire par là que la France est décidée à adopter les institutions allemandes ni qu'elle consant à une vassalité que personne d'ailleurs ne prétend lui imposer.

En nous proclamant nationaux-socialistes, nous ne faisons pas acte d'allégeance vis-à-vis de l'Allemagne. En adoptant cette étiquette, nous voulons simplement signifier que nous entendons en finir avec un ordre social qui a créé d'abord, puis maintenu ensuite des antagonismes farouches, auxquels on n'a su trouver d'autres remèdes que le recours à un internationalisme dont la prétendue nécessité ne fut jamais qu'apparente.

En nous proclamant nationaux-socialistes, nous renouons avec les plus pures traditions du socialisme français du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui tout en cherchant à faire des prolétaires des hommes vivant une vie propre et indépendante, délivrée de l'esclavage capitaliste, voulut aussi en faire des Français attachés au passé de leur pays et ayant constamment le regard tourné vers sa grandeur future.

En nous proclamant nationaux-socialistes, nous prétendons être dans la tradition des grands socialogues français que le sens déformé qu'à pris le mot socialiste au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, empêcha d'être ordinairement qualifiés de socialistes, mais dont nous affirmons être les continuateurs.

### **Le vrai socialisme**

Qu'on se souvienne en effet qu'un jour Albert De Mun, qui fut le disciple et l'ami de La Tour Du Pin, s'entendit gratifier en plein Parlement, de cette apostrophe injurieuse, « mais vous êtes socialistes » parce qu'il avait tout simplement développé devant ses collègues, aussi ignorants qu'aujourd'hui, les principes essentiels de la doctrine corporative de La Tour Du Pin.

Qu'on se aussi que La Tour Du Pin lui-même, alors qu'il avait exposé au pape Léon XII les principes essentiels de sa doctrine, s'entendit répondre par ce dernier : « Mais mon cher fils, tout ceci n'est pas du socialisme, c'est tout simplement du christianisme. »

Et c'est pourquoi enfin en nous proclamant à notre tour nationaux-socialistes, nous prétendons encore être dans la tradition chrétienne la plus pure et la plus orthodoxe.

Le socialisme est un mot qui été galvaudé et qui effraie les meilleurs. Qu'on nous permette de l'employer désormais avec le sens que nous venons lui restituer.

Que les Français veuillent bien aussi comprendre que rapproché du mot national, le socialisme n'a rien qui doive les effrayer.

Si nous sommes nationaux-socialistes, c'est tout simplement parce que nous voulons détruire l'ordre libéral capitaliste et bourgeois qui avait fait des ouvriers des étrangers chez eux, dans leur propre pays, et que nous voulons par dessus tout faire la révolution sociale, celle qui impliquera à la fois le retour du prolétariat dans la communauté française et sa disparition en tant que classe sociale distincte et esclave de l'argent. »

## BIBLIOGRAPHIE & SOURCES

### Archives départementales

Ariège<sup>222</sup> ; Haute-Garonne<sup>223</sup> ; Tarn<sup>224</sup> ; Tarn-et-Garonne<sup>225</sup>

### Ouvrages

- Auteur inconnu (« Michel De Saint-Allaire »), « *Vae Victis ou deux ans dans la LVF* », Éditions de l'homme libre, 2009
- Inconnu, « *Histoire de la Milice dans le Jura* », Non-édité (AD du Jura, Microfilm 1 Mi 1512), 1946
- Auteur anonyme, « *Pour l'honneur de la Milice* », Éditions du Lore, 2007
- Armani, Yves, « *Les pendus de Wildflecken* », Éditions de l'Homme libre, 2013
- Auda, Grégory, « *Les belles années du Milieu 1940-1944* », Michalon, 2013
- Bail, René, « *Les croix de Monseigneur de Mayol de Lupé* », Christian de Bartillat, 1994
- Barbier, Claude, « *Le maquis des Glières – Mythe et réalité* », Perrin, 2014
- Barthélémy, Victor, « *Du communisme au fascisme* », Albin Michel, 1978
- Bassompierre, Jean & Charles-Ambroise Colin, « *Frère ennemis* » et « *Le sacrifice de Bassompierre* », Éditions de l'homme libre, 2006
- Bayle, André, « *Des Jeux Olympiques à la Waffen-SS* », Éditions du Lore, 2008
- Belser, Christophe, « *La collaboration en Loire-Inférieure. Vol. 1 & 2* », Geste éditions, 2006
- Bene, Krisztian, « *La collaboration militaire française dans la Seconde guerre mondiale* », Éditions Codex, 2012
- Bergeron, Francis, « *Qui suis-je? Saint-Loup* », Pardès, 2010
- Berlière, Jean-Marc & Le Goarant De Tromelin, François, « *Liaisons dangereuses. Miliciens, truands, résistants. Paris, 1944* », Perrin, 2013
- Bilé, Serge, « *Sombres bourreaux* », Pascal Galodé, 2011
- Blottières, Nicolas, « *Trajectoires de la Collaboration radicale en Bretagne, de l'occupation à l'épuration* », Mémoire on publié, conservé aux AD d'Ille-et-Vilaine
- Bonnet, Maurice, « *Christian De La Mazière, la chevauchée du dernier cavalier Soleil* », Dualpha, 2011
- Bonnet, Marie-Josèphe, « *Tortionnaires, truands et collabos. La bande de la rue de la Pompe 1944* », Éditions Ouest-France, 2013
- Bonnot, Jean-Claude, « *Quand les miliciens traquaient les résistants. La Milice dans le Jura* », Éditions du Belvédère, 2013
- Bonny, Jacques, « *Mon père l'inspecteur Bonny* », Robert Laffont, 1975
- Brunet, Jean-Paul, « *Jacques Doriot* », Balland, 1986
- Carrard, Philippe, « *Nous avons combattu pour Hitler* », Armand Colin, 2011
- Carus, Georges, « *Ce que je n'avais pas dit* », Éditions du Lore, 2009
- Charbonneau, Henry, « *Les mémoires de Porthos* », Éditions du Clan, 1967
- Charbonneau, Henry, « *Le roman noir de la droite française* », Robert Desroches, 1969
- Chanal, Michel, « *La Milice Française dans l'Isère* », Presses universitaires de France, 1982
- Chauvy, Gérard, « *Histoire sombre de la Milice* », Ixelles éditions, 2012
- Cointet, Jean-Paul, « *La Légion Française des Combattants 1940-1944. La tentation du fascisme* », Albin Michel, 1995
- Cointet, Michèle, « *La Milice Française* », Fayard, 2013
- Comte, Maurice, « *Une vie sous le signe du Führerprinzip* », Akribia, 2014
- Constans, Rémy, « *Dictionnaire de l'Agenais et du Lot-et-Garonne* », éditions des Mages en Agenais, 2007
- Costabrava, Fernand, « *Le soldat Baraka* », autoédition, 2007
- Croyer, Jérôme, « *Milice et Collaboration dans l'Ain* », S.E.H.R.I Éditions, 2009
- Déat, Marcel, « *Mémoires Politiques* », Denoël, 1989
- Delluc, Brigitte et Gilles, « *Jean Filliol, du Périgord à la Cagoule, de la Milice à Oradour* », éditions Pilote

---

222 344 W 4 ; 5 W 77 ; 5 W 13 ; 17 W 129 ; 5 W 17

223 1896 W 136 ; 1813 W 10 ; 1867 W 162 ; 1867 W 212 ; 1912 W 118 ; 1896 W 137 ; 1912 W 105 ; 1912 W 117 ; 1831 W 122 ; 1912 W 120 ; 1912 W 122 ; 1912 W 121 ; 1912 W 119 ; 2008 W 190 ; 1896 W 111 ; 1896 W 138 ; 2008 W 190 ; 2066 W 1137 ; Séries 2546 W, 2897 W et 1918 W (dossiers Cour de justice et Chambre civique)

224 506 W 234 ; 506 W 235 ; 506 W 335 ; 506 W 336 ; 506 W 231 ; 506 W 237 ; 506 W 232 ; 506 W 239

225 1160 W 61 ; 1182 W 80 ; 1182 W 83 ; 1182 W 87 ; 1226 W 175 ; 78 W 1 ; 42 W 33 ; 37 W 10 ; 1014 W 731-2 ; 1014 W 469

24, 2005

- Delluc, Brigitte et Gilles, « *Petites énigmes et grands mystères tome III* », Editions Pilote 24, 2008
- Deloncle, Luc, « *Trois jeunes filles provençales dans la guerre* », Dualpha, 2004
- Deniel, Alain, « *Bucard et le Francisme* », Éditions Jean Picollec, 1979
- Delperrie de Bayac, Jacques, « *Histoire de la Milice 1918-1945* », Fayard, 1969
- Dirand, Georges, « *La Lorraine épurée, les grands procès de la Collaboration* », 1946
- Fageot, Christelle, « *La Milice Française en Vaucluse* », Éditions Comtadine, 2008
- Fageot, Christelle, « *La Milice Française en Vaucluse – Livre II – Correspondances et témoignages* », Éditions Comtadine, 2012
- Ferrans, Jean « *J'en étais* », Éditions du Paillon, 2010
- Floutier, Emilie, « *La vertigineuse histoire du comte de Lareinty-Tholozan* », Golea Films, 2007
- Forbes, Robert « *For Europe . The French volunteers of the Waffen-SS* », Helion&Company, 2006
- Gaucher, François, « *Lettre aux fidèles* », Éditions de l'Homme libre, 2013
- Gaultier, Léon, « *Siegfried et le Berrichon . Le parcours d'un collabo* », Perrin, 1991
- Germain, Michel, « *Histoire de la Milice et des forces du Maintien de l'ordre en Haute-Savoie 1940-1945* », La Fontaine de Siloé, 1998
- Gillot-Voisin, Jeanne, « *La Saône-et-Loire sous Vichy. La Milice Française* », Clea Micro-Editions, 2004
- Giolitto, Pierre, « *Les volontaires français sous l'uniforme allemand* », Perrin, 2007
- Giolitto, Pierre, « *Histoire de la Milice* », Perrin, 1997
- Giolitto, Pierre, « *Grenoble 40-44* », Perrin, 2001
- Guégan, Gérard, « *Fontenoy ne reviendra plus* », Éditions Stock, 2011
- Guillon, Eric, « *Abel Danos, dit le Mammouth : entre Résistance et Gestapo* », Fayard, 2006
- Hérolde-Paquis, Jean », « *Mémoires* », Deterna, 2002
- Hamon, Kristian, « *Le Bezen Perrot . 1944 : des nationalistes bretons sous l'uniforme allemand* », Yoran embanner, 2001
- Hamon, Kristian, « *Agents du Reich en Bretagne* », Skol Vreizh, 2011
- Joly, Laurent, « *Les collabos* », Éditions Les Échappées, 2011
- Koscielniak Jean-Pierre, « *Collaboration & épuration* », Éditions d'Albret, 2003
- Labat, Eric, « *Les places étaient chères* », Les éditions du Lore, 2011 (première parution 1951)
- Lambert, Pierre Philippe & Le Marec Gérard, « *Organisations, mouvements et unités de l'Etat Français* », Grancher, 1992
- Lambert, Pierre Philippe & Le Marec Gérard, « *Partis et mouvements de la Collaboration* », Grancher, 1993
- Lambert, Pierre Philippe & Le Marec Gérard, « *Les français sous le casque allemand* », Grancher, 2002
- Lannurien, François De, « *Le sublime et la mort* », Éditions de l'homme libre, 2009
- Larfoux, Charles, « *Carnet de campagne d'un agent de liaison* », Éditions du Lore, 2008
- Laurens, André, « *La Milice Française en Ariège* », CDDP, 1982 (réédition Lacour/Redviva 1997)
- Laurens, André, « *Ariège 1940-1945 – Portraits de collabos* », 2015
- Laurier, Mathieu, « *Il reste le drapeau noir et les copains* », Regain, 1953
- Lavertu, Yves, « *L'affaire Bernonville* », Vlb Editeur, 1994
- Leach, Daniel, « *Fugitive Ireland* », Courts Press, 2009
- Leclerc Philippe, « *La collaboration et sa répression dans les Ardennes 1940-1948* », Pole Position Communication, 2002
- Lefèvre, Eric, « *La division Brandebourg, les commandos du Reich* », Presses de la Cité, 1984
- Lefèvre Eric & Pigoreau Olivier, « *Bad Reichenhall 8 mai 1945 – Un épisode tragique* », Grancher, 2010
- Levast, Louis, « *Le soleil se couchait à l'est* », Éditions de l'Homme libre, 2008
- Leverrier, Alfred, « *C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit* », Artic, 2007
- Lévy Gilbert, « *L'Auvergne des années noires, 1940-1944* », Gérard Tisseyrand, 2001
- Mabire, Jean, « *La Brigade Frankreich* », Fayard, 1973
- Mabire, Jean, « *La Brigade Frankreich* », Grancher, 1996
- Mabire, Jean, « *La Division Charlemagne* », Grancher, 2005
- Mabire, Jean, « *Mourir à Berlin* », Fayard, 1975
- Mabire, Jean, « *Mourir pour Dantzig* », Dualpha, 2001
- Mabire, Jean, « *Par moins 40 degrés devant Moscou* », Grancher, 2004
- Mabire, Jean, « *La légion perdue* », Grancher, 2003
- Mabire, Jean, « *Sur les pistes de la Russie centrale* », 2003
- Malardier, Jean, « *Combats pour l'honneur* », Éditions de l'homme libre, 2007
- Marnier, Isabelle, « *Les légions dangereuses* », Jean Picollec, 2010

- Marotel, Emil, « *La longue marche* », Arctic, 2007
- Matot, Bertrand, « *La guerre des cancre* », Perrin, 2010
- Mazière, Christian De La, « *Le rêveur casqué* », Robert Laffont, 1972
- Mazière, Christian De La « *Le rêveur blessé* », Éditions de Fallois, 2003
- Moore, John C., « *Führerliste der Waffen-SS part.1* », 2004
- Moore, John C., « *Führerliste der Waffen-SS part.5* », 2004<sup>226</sup> (documents d'archives tirés des archives nationales américaines à Washington)
- Mounine, Henri, « *Cernay : le SS-Ausbildungslager de Sennheim* », Éditions du Polygone, 1999
- Muelle, Raymond, « *Le bataillon des réprochés* », Presses de la Cité, 1990
- Nicolai Jean-Baptiste, « *Simon Sabiani – Un chef à Marseille 1919-1944* », Olivier Orban, 1991
- Pannebiau, Patrice, « *Être milicien en Haute Garonne (1943-1944)* », Mémoire non publié (Université Toulouse Mirail II), 2003
- Pellegrin, René, « *La Phalange Africaine. La LVF en Tunisie 1942-1943* », autoédité, 1973
- Pellegrin, René, « *Iconographie de la Phalange Africaine* », autoédité, 1975
- Penaud, Guy, « *Les crimes de la division Brehmer* », La Lauze, 2004
- Pigoreau, Olivier, « *Nom de code Atlas. L'espion français qui trompa Hitler* », Éditions Nouveau Monde, 2011
- Pigoreau, Olivier, « *Sanglante Randonnée* », Histoire et Collections, 2013
- Pigoreau, Olivier, « *1944 L'été chaud des collabos* », Histoire et Collections, 2014
- Randa, Philippe, « *Dictionnaire commenté de la Collaboration* », Jean Picollec, 1997
- Rebatet, Lucien, « *Les Décombres* », Éditions de l'Homme libre, 2006
- Rebatet, Lucien, « *Les Mémoires d'un fasciste II. 1941-1947* », Pauvert, 1976
- Renoult, Bruno & Leguérandais Christophe, « *Versailles Kommandantur volume I* », 2013
- Renoult, Bruno & Leguérandais Christophe, « *Versailles Kommandantur volume II* », 2014
- Rentano Bruno & Leguérandais Christophe, « *Ces Franciliens qui ont choisi Hitler – Histoires de la Collaboration au nord-ouest de Paris* », Les Editions du Lore, 2015
- Rolli, Patrice, « *La Phalange Nord-Africaine en Dordogne* », Éditions l'Histoire en partage, 2013
- Rostaing, Pierre, « *Le prix d'un serment* », Éditions du Paillon, 2008
- Roux, Michel, « *Miliciens en Haute-Loire* », non édité (internet)
- Rusco, Pierre, « *Stoï : 40 mois de combat sur le front russe* », Avalon, 1988
- Saint-Loup, « *Les Volontaires* », Presses de la Cité, 1963
- Saint-Loup, « *Les Hérétiques* », Presses de la Cité, 1965
- Saint-Loup, « *Les Nostalgiques* », Presses de la Cité, 1967
- Saint-Loup, « *Götterdämmerung, Rencontre avec la Bête* », Éditions de l'homme libre, 2010
- Sigaud, Dominique, « *Le piège des loups. Les 175 maisons de la Gestapo en France* », Stock, 2012
- Soulat, Robert, « *Historique de la division Charlemagne* » et « *Histoire des volontaires français dans l'armée allemande 1940-1945* », Non publiés
- Terrisse, René, « *La Milice à Bordeaux . La collaboration en uniforme* », Éditions Aubéron, 1997
- Thibaut, Edwige, « *L'Ordre SS – Ethique et Idéologie* », Serp, 2006
- Valla, Jean-Claude, « *La Milice . Lyon 1943-1944* »
- Venner, Dominique, « *Histoire de la collaboration* », Pygmalion, 2000
- Vieira Guillaume, « *La répression de la Résistance par les allemands dans la région à Marseille et dans sa région (1942-1944)* », Université de Provence Aix-Marseille, 2013
- Viel, Hugues, « *Darnand la mort en chantant* », Jean Picollec, 1995
- Vilger, Philippe, « *Jean Fontenoy, aventurier, journaliste et écrivain* », Via Romana, 2012

---

226 *Personalakten* des officiers suivants : Pierre Albert ; Jean Artus ; Roger Audibert ; Michel Auphan ; Ivan Bartolomei ; Jean Bassompierre ; Maurice Bénétoux ; Maurice Berret ; Michel Bisiau ; Pierre Bonnefoy ; Victor De Bourmont ; Jean Brazier ; Pierre Brocard ; Raymond Buy ; Robert Calot ; Pierre Cance ; Henri Cheveau ; Philippe Colnion ; Roger Le Cornec ; Guy Council ; Pierre Crespin ; Jean Croisile ; Raymond Daffas ; Joseph Darnand ; Jean Dodon ; Jacques Doriot ; Clément Dornier ; Roger Duflos ; André Eflame ; Roger Erdozain ; Jean Fatin ; René Fayard ; Henri Fenet ; Jean Français ; Paul-Marie Gamory-Dubourdeau ; Léon Gaultier ; Jean Guignot ; Marcel-Louis Herpe ; Pierre Hug ; Serge Krotoff ; Robert Lefèvre ; Christian Martrès ; Pierre Métails ; Pierre Michel ; Émile Moneuse ; René Obitz ; Paul Pignard-Berthet ; Paul Pleyber ; Albert Pouget ; Edgar Puaud ; Emile Raybaud ; Jean Richert ; André De Rose ; Philippe Rossignol ; Robert Roy ; James Royer ; Jacques Sarrailhé ; Jean-Marie Stehli ; Noël De Tissot ; Just Verney ; Pierre Virondeau

### **Magazines et publications**

Revue du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale

Axe & Allies Hors-série numéro 1, par Éric Lefèvre

Devenir numéro 1 à 5, fac-similés (parution originale : février à juillet 1944)

« *Historia Hors-série numéro 40. La Milice* », Éditions Tallandier, 1975

39-45 numéro 335, janvier 2016

39-45 numéro 313, juillet 2013

39-45 numéro 296, décembre 2011

39-45 numéro 288, avril 2011

39-45 numéro 34, décembre 1988

Batailles numéro 34

Uniformes Mag Hors-série numéro 29, décembre 2011

Uniformes Mag numéro 300, mai 2015

Militaria numéro 216, juillet 2003